



Programme
Alimentaire
Mondial



unicef
pour chaque enfant

Évaluation sommative du projet d'appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad (Décembre 2018 - juin 2022)



©UNICEF Chad / DeJongh Bol / 2021

Rapport Final, version définitive
8 Novembre 2022

Évaluation commanditée par :

Le Bureau d'Appui à la Consolidation de la Paix (PBSO)
Et Sous le suivi de UNICEF Tchad

Évaluation conduite par

CIBLE RH et Études Tchad

Évaluation réalisée par :

- BILLONG BI NTEP Luc Maurice, Consultant international et Chef d'équipe
- Solkem ALASCHARI, Consultante Nationale et Experte en Genre
- Alléluia NGUINAMBAYE, Consultante Nationale et Experte en Protection

Évaluation sommative du « projet d'appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad »

**Rapport final, distribution restreinte
Novembre 2022**

Ce rapport a été réalisé avec l'appui de M. RAMADJI NADJIBAYE NGUEM chargé du contrôle qualité du travail et des assistants de recherche suivants : Mme Miriam RÉMADJI, Mme Ghislaine NDANGUE, Mme Marie Florence NAISSEM, M. KOH HONTA Sodom, M. BEASSEM Eric, M. MEDIGAM NGARAMKARE

ENONCÉ D'INTENSION

L'analyse et les recommandations de ce rapport ne reflètent pas nécessairement les points de vue des agences de mise en œuvre du projet à savoir : le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH). Ceci est une publication indépendante et les opinions qui y sont n'engagent que l'auteur.

Table des matières

1.	RESUME EXECUTIF.....	vi
1.1.	Introduction.....	vi
1.2.	But de l'évaluation.....	vi
1.3.	Objectifs de l'évaluation.....	vi
1.4.	Portée de l'évaluation	vii
1.5.	Critères et questions d'Évaluation	vii
1.6.	Méthodologie	vii
1.7.	Limites de l'évaluation et mesures de mitigation	viii
1.8.	Constats et Conclusions par critère.....	viii
1.9.	Leçons apprises	x
1.10.	Pratiques émergentes	x
1.11.	Recommandations Stratégiques et Opérationnelles	xi
2.	CONTEXTE DE L'EVALUATION.....	1
2.1.	Situation géographique et démographique	1
2.2.	Situation socioéconomique et politique	1
2.3.	Éducation.....	2
2.4.	Situation des droits humains, égalité des genres et de l'équité	3
2.5.	Participation citoyenne des jeunes et femmes	4
3.	OBJET DE L'ÉVALUATION	5
4.	BUT DE L'EVALUATION	9
5.	OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION	11
6.	PORTÉE DE L'ÉVALUATION	11
6.1.	Portée thématique	11
6.2.	Portée géographique.....	12
6.3.	Portée chronologique.....	12
7.	CRITERES ET QUESTION DE L'EVALUATION	12
7.1.	Critère dévaluation.....	12
7.2.	Questions évaluatives.....	13
8.	MÉTHODOLOGIE.....	13
8.1.	Approche d'évaluation	13
8.2.	Méthodes et outils de collecte des données.....	14
8.3.	Stratégie d'échantillonnage.....	15
8.4.	Méthodes d'analyse et assurance qualité des données	16
8.5.	Considérations éthiques et principes de l'évaluation	17
8.6.	Limites et contraintes de l'évaluation	18
9.	CONSTATS ET CONCLUSIONS PRELIMINAIRES	19
9.1.	Pertinence	19
9.2.	Cohérence.....	24
9.3.	Efficacité	28
9.4.	Efficience	40
9.5.	Durabilité	45
9.6.	Genre, équité et droits humains	52
10.	LECONS APPRISES ET BONNES PRATIQUES	57
10.1.	Leçons apprises	57
10.2.	Pratiques émergentes	57
11.	CONCLUSIONS FINALES	59
12.	RECOMMANDATIONS.....	61
13.	ANNEXES.....	63
13.1.	Annexe 1 : Chaîne des résultats du projet	63

13.2.	Annexe 2 : Théorie du changement du projet	64
13.3.	Annexe 3 : Matrice évaluative.....	65
13.4.	Annexe 4 : Liste de la documentation	75
13.5.	Annexe 5 : liste des instruments de collecte	78
13.6.	Annexe 6 : liste des personnes rencontrées	93
13.7.	Annexe 7 : Calendrier de collecte des données	98
13.8.	Annexe 8 : Cartographie de la Zone d'intervention du projet	100
13.9.	Annexe 9 : Termes de référence de l'évaluation	101

Liste des tableaux

Tableau 1: Présentation succincte de l'objet de l'évaluation	6
Tableau 2 : Budget des composantes du projet PBF.....	8
Tableau 3: Les utilisateurs et les utilisations de l'évaluation	10
Tableau 4 : Échantillonnage des groupes de discussion	16
Tableau 5 : Échantillonnage des Entretiens individuels	16
Tableau 6 : Normes éthiques utilisées	17
Tableau 7 : Limites de l'évaluation et stratégies d'atténuation utilisées.....	18
Tableau 8 : alignement des interventions du projet aux articles de la CEDEF	22
Tableau 9 : Liens et complémentarités entre les résultats du projet et le PND 2017-2021	25
Tableau 10 : Niveau d'atteinte des résultats escomptés	30
Tableau 11. Statistiques d'enfant dotés en acte de naissance par le projet	32
Tableau 12 : statistiques des élèves et enseignants formés	33
Tableau 13 : Nature des interventions des partenaires de mise dans le projet	38
Tableau 14 : Ventilation du Budget du projet par rubrique.....	41
Tableau 15 : Niveau d'exécution du budget par agence	41
Tableau 16 : Niveau d'exécution du budget liées au résultats programmatiques.....	42
Tableau 17 : recommandations stratégiques et opérationnelles de l'évaluation	61

Liste des photos

Photo 1 : Entretien avec le 2ème adjoint au maire de Bol.....	19
Photo 2 : Entretien avec le délégué provincial de l'éducation pour le Logone Occidental et l'IDEN de Moundou.....	24
Photo 3 : Carte des projets de Consolidation de la paix au Tchad	26
Photo 4 : femmes hôte de Bagassola bénéficiaire des appuis en AGR du projet	28
Photo 5 : discussion de groupe avec les femmes bénéficiaires d'appui en AGR dans le ville de N'Djaména.....	40
Photo 6 : entretien avec sa majesté le chef de canton de Nguelia, Bagassola	45
Photo 7 : Groupe de discussion avec les l'Association des mères d'enfant de Bol.....	52
Photo 8 : Marqueurs genre dans les projets à financement PBF	53

Liste des acronymes

AFJT	Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales
AME	Association des Mères d'Élève
APE	Association des Parents d'Élève
ARV	Antirétroviraux
BMZ	Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement
CDE	Convention des Droits de l'Enfant
CEDEF	Convention relative à l'Éliminations des Discriminations à l'Égard des Femmes
CELIAF	Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines
COOPI	Cooperazione Internazionale
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
CR	Chaine de Résultats
CRS	Catholic Relief Services
ECOSIT4	Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages et de Pauvreté au Tchad (4 ^e)
EDS	Enquête Démographique et de la Santé
FGD	Entretiens de groupe
GNUE	Groupe des Nations unies pour l'évaluation
HCDH	Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme
IDG	Indice de Développement de Genre
IDH	Indice de Développement Humain
IHDL	Initiative Humanitaire pour le Développement Local
IIG	Indice d'Inégalité du Genre
INSEED	Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques
KOICA	Agence Koréenne de Coopération Internationale
LTDH	Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme
MENPC	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey
OCDE/DAC	Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement économique
OCHA	Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONGI	Organisation Non Gouvernementale Internationale
ONU Femmes	Organisation des Nations Unies pour l'Égalité des Sexes et l'Autonomisation des Femmes
OSC	Organisations de la Société Civile
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PBSO	Bureau d'appui à la consolidation de la paix
PDC	Plan de Développement Communal
PND	Plan National de Développement Sanitaire
PNUAD	Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPC	Promoteur de la Paix Communautaire
PPT	Power Point
PTA	Plan de travail Annuel
Prodoc	Document de Projet
RCPE	Réseau Communautaire de Protection de l'Enfant
SMART	Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions
SNU	Système des Nations Unies
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TDR	Termes de Référence
TOC	Théorie du Changement

UNET	Union Nationale des Etudiants du Tchad
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNPBF	Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix
USAID	Agence Américaine de pour le Développement International
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
WCARO	Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre de l'UNICEF

1. RESUME EXECUTIF

1.1. Introduction

Le « **projet d'appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad** » a été mis en œuvre de décembre 2018 à Juin 2022 (soit une durée de 42 mois) par quatre agences du système des nations unies dont : le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) en tant que chef de file, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Programme Alimentaire Mondial (PAM), et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'homme (HCDH). Son évaluation a été commanditée par Le Bureau d'Appui à la Consolidation de la Paix (PBSO) et suivie par l'UNICEF. Elle a été conduite par un regroupement de consultant indépendant du cabinet CIBLE RH et Études Tchad.

Le projet a ciblé les jeunes (18 à 35 ans au Lac et 17 à 30 ans à N'Djaména et au Logone Occidental) et les femmes de tout âge y compris les personnes déplacées. Les leaders de la société civile, les autorités et les acteurs locaux ont contribué à la mise en œuvre du projet.

Les principaux objectifs du projet étaient : (1) l'opérationnalisation des résolutions 1325-2250 et des stratégies nationales du Genre et de la jeunesse ; (2) faire connaître aux leaders de la société civile, aux jeunes et aux femmes les processus et procédures légales de participation citoyenne ; (3) l'amélioration de la gouvernance locale, l'Etat de droit et la cohésion sociale ; (4) renforcer les compétences des acteurs locaux, des jeunes et des femmes pour promouvoir un dialogue constructif ; (5) sensibiliser les jeunes ainsi que les acteurs communautaires qui promeuvent et contribuent à la résolution pacifique des conflits intercommunautaires en vue de la consolidation de la paix.

Les principaux résultats attendus du projet étaient : 1) la participation des jeunes et des femmes à la gouvernance locale pour la consolidation de la paix grâce à l'environnement légal favorable ; (2) les autorités, les acteurs locaux et la communauté en général (20 000 bénéficiaires), les jeunes femmes et hommes, les femmes, sont sensibilisés et mieux outillés pour être les agents catalyseurs de la culture de paix, la résolution pacifique des conflits intercommunautaires, le brassage intercommunautaire et la consolidation de la paix.

1.2. But de l'évaluation

L'évaluation du « projet d'appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad » a été de nature sommative et avait un double but la redevabilité et de l'apprentissage : Elle a fourni une appréciation indépendante de la performance des stratégies de mise en œuvre du projet aux partenaires financiers en termes de résultats atteints (Redevabilité). Elle a également fourni des informations aux partenaires de mise en œuvre sur l'opérationnalisation des résolutions 1325 et 2250 des nations unies et des stratégies nationales du genre qui favorisent la participation citoyenne, notamment la participation des jeunes et des femmes aux processus de consolidation de la paix et des leçons apprises et les bonnes pratiques (apprentissage).

1.3. Objectifs de l'évaluation

L'évaluation visait quatre objectifs :

- i. Estimer le niveau et qualité d'engagement avec les jeunes et les femmes y compris les personnes déplacées dans la gouvernance locale et la gestion des conflits intercommunautaires pour la consolidation de la paix ;
- ii. Analyser l'adéquation entre les résultats poursuivis, les ressources allouées ainsi que l'implication des jeunes et des femmes dans la gouvernance locale y compris les populations déplacées/retournées et dans la gestion des conflits intercommunautaires et à la consolidation de la paix ;
- iii. Documenter les succès observés lors de la mise en œuvre mais aussi en relever les défis afin de contribuer à l'implication des jeunes et des femmes dans la gouvernance locale et la gestion des conflits intercommunautaires ;
- iv. Proposer des recommandations opérationnelles et stratégiques pour l'amélioration de la gouvernance locale et la bonne gestion des conflits intercommunautaires au Tchad et la performance de l'appui du projet.

1.4. Portée de l'évaluation

Au niveau thématique, l'accent a été mis sur l'appréciation des stratégies mises en œuvre (Renforcement des capacités au niveau institutionnel, dans le système éducatif et au niveau communautaire, activités culturelles, sensibilisation...), ainsi que les résultats et les produits. Au niveau chronologique, l'évaluation a couvert toutes les interventions menées par UNICEF, HCDH et PNUD et leurs partenaires de mise en œuvre sur toute la période de mise en œuvre du projet à savoir Décembre 2018-Juin 2022. Au niveau géographique le projet a été mis en œuvre dans les provinces du Lac, de N'Djaména et dans la ville de Moundou. La collecte des données évaluatives s'est déroulée pour la ville de Moundou dans les 4 arrondissements, pour la ville de N'Djaména dans le 1^{er}, le 10^{ème}, le 6^{ème} et le 9^{ème} arrondissement et pour la province du Lac dans les localités de Bol et Bagassola.

1.5. Critères et questions d'Évaluation

Conformément aux buts et objectifs envisagés de cette évaluation, six critères ont été retenus : cinq critères de l'OCDE/CAD (la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité, et la cohérence) et un critère transversal (Genre, équité et droits humains). 27 questions évaluatives ont été retenues après la phase de cadrage afin de guider le processus évaluatif. La démarche proposée pour répondre à chacune de ces questions évaluatives a été structurée dans une matrice d'évaluation qui a fait l'objet de validation durant la phase de cadrage.

1.6. Méthodologie

L'évaluation a utilisé une approche à base théorique axée sur l'utilisation en s'appuyant à la fois sur des données qualitatives et quantitatives issus des sources primaires et des sources secondaires. Ce modèle est conforme aux directives du Groupe des Nations unies pour l'évaluation (GNUE) qui ont été prises en compte dans le développement des approches méthodologiques. La démarche évaluative a été essentiellement participative et inclusive ; l'équipe a procédé à la triangulation des données afin de compiler les évidences solides et crédibles permettant de donner des réponses pertinentes aux questions évaluatives. La performance globale a été évaluée selon la théorie du changement énoncée implicitement dans les outils de planification et selon le cadre des résultats du projet. La collecte des données s'est fondée sur : l'analyse documentaire, les entretiens auprès des informateurs clés (des

guides d'entretien ont été conçus pour chaque catégorie d'informateurs clés identifiés), et l'organisation des groupes de discussion (focus group) auprès des bénéficiaires. Un guide de discussion de groupe a été conçu pour animer ces groupes unigenre de 8 personnes en moyenne. Les participants aux entretiens et aux FGD ont été sélectionnés via une stratégie d'échantillonnage à « **choix raisonné** ». Les normes d'évaluation du GNUE pour assurer la protection et le respect des participants ainsi que leur confidentialité ont été appliquées tout au long du processus de collecte des données. Tout le processus de mise en œuvre de l'évaluation a été sensible au genre en utilisant les spécificités contextuelles selon les localités. Dans l'ensemble, l'équipe d'évaluation a effectué 42 interviews individuels (soit 28 hommes et 14 femmes) et 20 groupes de discussions (soit 57 hommes et 50 femmes). L'analyse de contenu, des analyses descriptives (quantitatives, qualitatives) et la comparaison des données recueillies, ainsi que leur interprétation ont été réalisées en recourant à la triangulation des données, des sources, des outils et des approches et aux techniques de validation, notamment pour des raisons de cohérence.

1.7. Limites de l'évaluation et mesures de mitigation

L'indisponibilité de certains informateurs clés à cause des mouvements dans l'administration centrale et déconcentrée, celle des staffs des agences UN, et l'insuffisance et le retard dans l'obtention des documents clés ont été les principales limites à la présente évaluation. Pour atténuer ces dernières, l'équipe d'évaluation a travaillé avec les intérimaires, a réalisé des entretiens en ligne, a collecté les documents durant la collecte de données, et a procédé à la triangulation des informations en rencontrant d'autres acteurs ou leurs suppléants.

1.8. Constats et Conclusions par critère

Pertinence : Le projet a contribué à répondre aux objectifs fixés par le pays en matière d'implication des jeunes et des femmes aux instances de décisions. Cela a été traduit par la redynamisation des cadres communautaires de gestion des conflits, le renforcement de capacité des acteurs et structures de proximités, l'élaboration du plan d'action de la résolution 1325 et le renforcement des capacités des parties prenantes. Les interventions inter agences et multisectorielles ont renforcé la gouvernance locale et la consolidation de paix par une relative implication des jeunes et des femmes dans les cadres de concertation et de prise de décision. L'identification des besoins et le ciblage des bénéficiaires ont été réalisés de manière empirique et ont toutefois apporté des réponses idoines rendant pertinente et valable la TOC du projet, TOC alignée au PND 2017-2021 et au PNUAD.

Cohérence : La mise en œuvre des interventions a été cohérente entre les sections impliquées de l'UNICEF avec un travail de complémentarité et une synergie d'actions. Au niveau inter-agence, cette complémentarité a été peu évidente malgré l'existence des plans de travail annuel (PTA) communs prévoyant des activités communes. Les interventions du projet ont tenu compte de la synergie des actions des autres acteurs de la consolidation de la paix au Tchad. En interne la synergie a été plus forte avec les autres projets sous financement PBF et en externe avec les approches innovantes mises en place par d'autres bailleurs. Les informations documentaires disponibles sur les autres interventions en cours ou achevées financées par d'autres bailleurs n'ont pas permis à l'équipe d'évaluation de se prononcer avec évidence sur une éventuelle réplique des approches du projet. En ce sens, l'effet d'entraînement est peu perceptible.

Efficacité : Les produits, résultats planifiés ont été atteints à des seuils satisfaisants, mais il est peu aisé pour l'équipe d'évaluation d'estimer le niveau de réalisation global du projet et d'atteindre des effets faute de données Endline sur certains produits. L'élaboration du PAN de la résolution 1325 et la mise à disposition des Actes de naissances à 8081 enfants sont les principales réalisations du projet. La mise en œuvre conjointe par les trois agences d'exécution suivant leurs mandats respectifs et le respect de leurs arrangements de gestion a favorisé l'atteinte des résultats. Cependant, le système de suivi-évaluation mis en place dans le cadre du projet a été peu performant, car essentiellement adossé aux données issues des rapports des OSC/ONG partenaires et sur quelques missions de suivi programmatique. En outre, les indicateurs de suivi des résultats et produits n'ont pas été formulés de manière à faciliter leur exploitation de manière optimale. Les partenariats stratégiques établis par les agences du SNU ont permis d'atteindre les résultats du projet à travers les interventions des partenaires de mise en œuvre et l'implication et la collaboration des points focaux des ministères sectoriels. La mise en œuvre du projet a été satisfaisante.

Efficience : Le rapport coût-efficacité du projet a été globalement satisfaisant. Avec un taux de consommation du budget global de 88,7% et un taux de réalisation des résultats au-dessus de 80%, la gestion des ressources financières du projet a été satisfaisante. Ces ressources financières ont été suffisantes et déployées à temps pour la mise en œuvre des interventions programmatiques prévues. Toutefois, au regard du volume des besoins existants et à satisfaire dans les domaines de la gouvernance locale et de la consolidation de la paix, ces ressources financières ont été insuffisantes. Les ressources humaines affectées à la mise en œuvre programmatique ont été suffisantes au regard de l'ampleur des interventions et de la portée géographique du projet. La faible utilisation des staffs des bureaux de proximité dans la mise en œuvre et le suivi des interventions, et dans l'accompagnement des partenaires de mise en œuvre a rendu leur gestion peu satisfaisante.

Durabilité : L'engagement des jeunes et des femmes dans la gouvernance locale (interaction avec le conseil municipal, l'exécutif municipal) et les mécanismes communautaires de consolidation de la paix est effectif grâce au dynamisme des réseaux, plateformes et mécanismes redynamisés ou créés par le projet. Toutefois, ces structures ne sont pas encore autonomes, et l'absence de mise en œuvre de la stratégie de sortie et de consolidation des acquis prévue rend la pérennisation de ces dynamiques peu évidente. Les partenaires étatiques impliqués dans le projet disposent des capacités techniques et institutionnelles pour assurer et accompagner la pérennisation et l'appropriation des acquis mais l'absence de financement limite leurs actions. La consolidation de la paix en milieu scolaire a été adossée sur les enseignants et les élèves ambassadeurs de la paix. La pérennisation de cette approche est rendue difficile par l'absence d'outils didactiques pour répliquer les formations reçues. Du fait de l'insuffisante mobilisation de nouveaux financements et l'absence de signature de nouvelles conventions de projet par les agences du SNU et leurs partenaires de mise en œuvre, l'effet catalyseur du PBF2 sur la consolidation de la paix est peu important tant au plan programmatique que financier.

Genre, équité et droits humains : Le genre a été mis au centre du projet de sa conception à sa mise en œuvre. Avec 39,5% du budget dédié aux interventions promouvant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (GEWE), le projet est frappé d'un marqueur genre 2. Toutefois, le projet dans sa conception n'a pas défini d'indicateurs de mesure de genre ou statut de bénéficiaires. Le système de suivi-évaluation mis en place a été sensible au genre avec une désagrégation des indicateurs de mesures de résultats par âge et sexe et l'utilisation des outils de rapportage genres

sensibles. Cependant, il y manque des données désagrégées sur le statut migratoire ou de vulnérabilité des bénéficiaires ce qui rend peu aisée l'appréciation de l'équité dans le projet.

1.9. Leçons apprises

1. La mise en œuvre conjointe d'un projet ou d'un programme conjoint par plusieurs agences des Nations Unies permet un renforcement mutuel des capacités des différents staffs impliqués, une complémentarité dans la mise en œuvre des interventions, un partage d'expérience et une connaissance des mandats respectifs mais nécessite de mieux penser la mutualisation de la coordination commune des interventions, du suivi-évaluation des interventions et de la communication.
2. La forte implication des autorités administratives, traditionnelles et religieuses dans la planification, la mise en œuvre et le suivi du projet est un facteur important d'appropriation des dynamiques et de pérennisation des acquis.
3. Les mécanismes endogènes et communautaires de résolution des conflits existent dans les environnements urbains et ruraux. Le renforcement et la redynamisation de ces derniers ouvrent un champ à la participation des femmes et des jeunes.
4. Les problèmes de participation citoyenne des jeunes et des femmes sont différents en milieu rural et en milieu urbain. Une bonne analyse du contexte de mise en œuvre des interventions permet de les adresser de manière adéquate.

1.10. Pratiques émergentes

Comme pratiques émergentes, l'équipe d'évaluation a retenu après entretiens avec les différentes parties prenantes et exploitation de la documentation relative à la conception et à la mise en œuvre du projet:

- La promotion de la paix en milieu scolaire par l'élève et pour l'élève au travers des Club ambassadeurs de la paix qui a réduit les conflits élèves-élèves et élèves-enseignants au sein des établissements ;
- La complémentarité et la synergie entre les interventions du projet et celles des autres acteurs intervenant dans la consolidation de paix au Tchad à travers l'exploitation des acquis ;
- Le choix des partenaires de mise en œuvre (OSC et ONG) ayant une bonne expertise des thématiques principales du projet et une bonne connaissance des zones d'intervention du projet
- L'autonomisation des jeunes femmes et jeunes formés en Activités génératrices de Revenus (AGR) tels la couture, la soudure, et la mise en disposition de fonds rotatifs pour le commerce ;
- L'utilisation de la plateforme U-Report dans la mobilisation et la sensibilisation des jeunes en matière de consolidation de la paix et de participation citoyenne ;
- Implications des sectorielles au niveau central et au niveau déconcentré dans la planification, la mise en œuvre des activités ;
- La flexibilité dans les décaissements des fonds par le PBF pendant la période de la COVID-19 ;
- L'implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la mise en œuvre de certaines interventions.

1.11. Recommandations Stratégiques et Opérationnelles

Au terme de l'évaluation du « **projet d'appui à la participation citoyenne des jeunes et femmes dans la gouvernance locale et la consolidation de la paix au Tchad** », l'équipe d'évaluation formule les principales recommandations suivantes.

Au plan stratégique

❖ A l'endroit du PBSO

- i. Revoir à la hausse l'enveloppe dédiée aux paquets d'interventions en visant le relèvement économique des femmes et des jeunes notamment dans l'appui à la mise en place des AGR

❖ A l'endroit du PBSO et du Gouvernement

- ii. Mettre en œuvre la stratégie de sortie et de consolidation des acquis du projet prévue dans le document de projet

❖ A l'endroit du PBSO, de l'UNICEF, du PNUD et du HCDH

- iii. Uniformiser les stratégies de ciblage entre les OSC et ONG partenaire de mise en œuvre des agences du SNU
- iv. Élaborer dans le cadre logique des indicateurs objectivement vérifiables de mesure de progrès pour toutes les interventions réalisées par le projet notamment dans la communication et la sensibilisation
- v. Réorienter le système de suivi-évaluation vers un suivi de proximité par les bureaux de zone et uniformiser le canevas de production des rapports par les OSC et ONG de façon à faciliter l'exploitation des données collectées

❖ A l'endroit de l'UNICEF, PNUD, HCDH

- vi. Prévoir dans le système de suivi-évaluation les enquêtes Baseline et Endline pour mesurer les effets/impacts attendus du projet
- vii. Définir dans la chaîne de résultats du projet des indicateurs de mesure de genre et de progrès de l'équité

Au plan opérationnel

❖ A l'endroit du PBSO

- i. Autoriser la réorientation des lignes budgétaires sous/non consommées vers des paquets d'interventions dont les lignes budgétaires sont épuisées tel l'appui à la mise en œuvre des AGR

❖ A l'endroit du l'UNICEF et du Gouvernement

- ii. Former les enseignants en tant que formateurs de formateurs pour la pérennisation de la stratégie des élèves ambassadeurs de la paix dans les lycées et collèges

❖ A l'endroit de l'UNICEF et du PNUD

- iii. Revoir à la hausse le niveau d'implication et le budget temps des staff des bureaux de zone ou de proximité dans la planification et la mise en œuvre des interventions des projets

❖ A l'endroit du PNUD, du PAM et du HCDH

- iv. Améliorer la mise en œuvre conjointe des interventions par une communication commune et une planification commune
- v. Augmenter la valeur des contrats et la durée des interventions OSC et ONG partenaires de mise en œuvre au regard du paquet d'activités à mettre en œuvre dans le but de leur permettre de mieux outiller les bénéficiaires et préparer la pérennisation des acquis

2. CONTEXTE DE L’EVALUATION

2.1. Situation géographique et démographique

Avec une superficie de 1 284 000 Km² le Tchad est le cinquième plus grand pays d’Afrique. Selon l’Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED) sur la base des projections du RGPH¹ (2009), la population tchadienne est estimée à 17 414 717 d’habitants en 2022 avec une croissance démographique de 3%, elle est l’une des plus élevées d’Afrique subsaharienne. Cette population est composée de 51% de femmes. L’une des caractéristiques de la population tchadienne est son extrême jeunesse. En effet, un individu sur cinq a moins de 5 ans (20,6%), 53,3% de la population a moins de 15 ans, 42,5% est âgée de 15 à 59 ans et celle âgée de 60 ans et plus ne représente que 4,2% et la proportion des femmes de 15-49 ans dans la population féminine est évaluée à 41,6%².

Selon la quatrième Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages et de Pauvreté au Tchad (ECOSIT4, 2018), le Tchad a enregistré des progrès en matière de lutte contre la pauvreté, dont le taux national a suivi une baisse progressive de 55% en 2003 à 47% en 2011 pour atteindre 42,3% en 2018. Cependant, du fait de la pression démographique, le nombre de personnes pauvres a augmenté passant de 4,7 à 6,3 millions entre 2011 et 2018. Par ailleurs, la pauvreté est plus accentuée en zone rurale (49,7%) qu’en zone urbaine (19,3%).

L’aperçu des besoins humanitaires 2022 relève que 6,1 millions de personnes auront besoin d’une aide humanitaire en 2022 du fait d’une combinaison de crises humanitaires à déclenchement rapides (insécurité dans les pays voisins, catastrophes naturelles, instabilité politique...) qui ont été exacerbées par la COVID-19. En septembre 2022, le nombre de déplacés au Tchad était estimé à 1 062 551 personnes soit 574 853 réfugiés, 4 858 demandeurs d’asile, 101 551 retournés tchadiens (23 901 de la Province du Lac et 77 650 de la république centrafricaine) et 381 289 déplacées internes dans la province du Lac³.

2.2. Situation socioéconomique et politique

De son indépendance en 1960 au début des années 2000, l’économie tchadienne a reposé essentiellement sur l’agriculture et l’élevage. Cette économie a progressivement été dominée par les ressources pétrolières, dont elle dépend maintenant à hauteur de 90% pour les exportations et représentent 40% de ses recettes publiques⁴. L’élevage et l’agriculture ainsi que le commerce sont les autres secteurs porteurs de l’économie tchadienne. Sur le plan social, la chute brutale des cours du baril de pétrole en 2016 a contraint le Gouvernement à prendre des mesures drastiques qui ont fortement impacté la vie des ménages. Depuis mars 2020, il convient de souligner que ce contexte économique très fragile a été secoué par la crise sanitaire due à la COVID-19 qui a exacerbé la crise économique existante, perturbant les efforts entrepris par le Gouvernement pour relever le pays de la crise engendrée par la baisse du cours du pétrole. En outre, selon une note émise par la Banque mondiale sur la situation de l’économie et de la pauvreté au temps de la COVID-19, il ressort que,

¹ 2^{ème} Recensement Général de la Population et de l’Habitat

² ECOSIT 4, Chapitre 3 : caractéristique de la population et des ménages page 54

³ UNHCR, Septembre 2022

⁴ INSEED 2018

jusqu'en février 2020, l'économie tchadienne poursuivait sa reprise progressive, bien que modeste, soutenue par une augmentation significative de la production pétrolière et agricole.

La situation politique a été marquée par le décès le 20 Avril 2020, du Président Idriss Déby Itno. Ce décès a plongé le pays dans une transition de 18 mois avec l'émergence à la tête du pays d'un Conseil Militaire de Transition (CMT) dirigé par le général Mahamat Idriss Déby. Le président du CMT a signé un accord avec une quarantaine de groupes armés non étatiques au Qatar le 8 août 2022, à la veille de l'ouverture d'un Dialogue national inclusif et souverain (DNIS) pour la paix le 20 août 2022 à N'Djaména. Un nouveau gouvernement de transition a été nommé le 14 octobre. Des manifestations sociales consécutives à la fin de la première phase de transition ont éclaté le 20 Octobre 2020 et ont été sévèrement réprimés par le gouvernement.

2.3. Éducation

Selon ECOSIT 4, le taux d'alphabétisation des 15 ans et plus a atteint 41,5%, taux largement supérieur à celui obtenu en 2011 (26,8%). Le taux d'alphabétisation est significativement plus élevé chez les hommes que chez les femmes (57,6% contre 28,1%) ; Il est aussi nettement plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (66,0% contre 32,5%). On observe de fortes disparités entre la capitale N'Djaména (76,1%) et les autres centres urbains (58,8%). Selon l'annuaire statistique scolaire du Tchad 2020-2021⁵, il apparaît que l'éducation préscolaire est quasiment inexistante avec un Taux Brut de Scolarisation (TBS) estimée seulement à 1,03%. Dans l'éducation primaire le TBS atteint 91,2% et pour l'enseignement moyen, le taux brut de scolarisation est estimé à 29,2%. Dans l'enseignement secondaire général le TBS est de 21,3%. Lorsque l'on considère l'aspect genre, la couverture scolaire chez les garçons est systématiquement supérieure à celle des filles : Le taux net de scolarisation dans le primaire est de 40,4% soit 37,4% chez les filles contre 43,2% chez les garçons ; Le taux net de scolarisation dans le secondaire est de 13,3% soit 9,7% chez les filles contre 17,1% chez les garçons . De même, le lieu de résidence demeure un facteur de discrimination dans l'accès à l'éducation.

La couverture de l'éducation préscolaire en milieu urbain (4,5%) est quatre fois plus élevée qu'en milieu rural (1,3%). Ces écarts demeurent aussi importants dans l'ensemble des ordres d'enseignement du système éducatif⁶. Le Taux Net de Scolarisation au primaire pour les (6-11 ans) était évalué à 46,0% en 2018 contre 43,7% en 2011. Le milieu rural est grandement défavorisé par rapport au milieu urbain (68,1% en milieu urbain contre 39,6% en milieu rural). Il y a donc ici une légère amélioration de la scolarisation des enfants. Toutefois, force est de constater que les disparités de genre restent aussi inégales que persistantes dans le secteur éducatif. Au niveau général, l'indice de parité au primaire est passé de 89,5 en 2011 à 90,3 en 2018⁷ loin des seuils acceptables recommandés par l'UNESCO⁸. Si ces disparités de genre ne sont pas corrigées, 30% des filles ne seront toujours pas scolarisées lorsqu'elles atteindront l'âge de la scolarisation. Aussi, selon les données de l'enquête MICS6 (2019), seulement 4% des enfants de 7 à 14 ans, ont les compétences fondamentales en lecture et 7% en calcul, avec des disparités significatives selon la situation économique de la famille, le milieu de résidence et le genre.

⁵ Produit par le MENPC en partenariat avec l'UNESCO

⁶ ECOSIT 4, INSEED Juillet 2020

⁷ Idem

⁸ L'UNESCO a défini une valeur d'IPS comprise entre 97 et 103 (après arrondi) pour indiquer que la parité entre les sexes est atteinte. Source : UNESCO, Atlas mondial de l'égalité des genres dans l'éducation, 2012.

2.4. Situation des droits humains, égalité des genres et de l'équité

Le Tchad a été confronté à de nombreuses décennies de crises de différentes natures (politico-militaires, institutionnelles, sécuritaires, économiques). Outre ces crises, au Tchad les facteurs socio-culturels, religieux, géographiques, démographiques et climatiques sont porteurs de nombreux défis qui exacerbent une situation des Droits Humains déjà préoccupante. En effet, ces différents facteurs offrent un champ fertile à toutes sortes de dérives en matière de Droits Humains (enfants soldats, réfugiés, retournés, populations déplacées internes, etc.).

Bien que l'État Tchadien ait ratifié de nombreuses conventions et adopté des instruments juridiques, la situation des Droits Humains reste inquiétante. L'indice du capital humain de la Banque Mondiale, en 2020 pour le Tchad était de 0,3. Ce qui signifie qu'un enfant né aujourd'hui sera 70 % moins productif à l'âge adulte qu'un enfant ayant reçu une éducation de qualité et bénéficié de services de santé adaptés ; son indice de développement humain (IDH) le classe au 190^{ème} rang sur 191 pays⁹. En matière d'équité et d'égalité du genre, la femme tchadienne est victime de nombreuses injustices et discriminations. En effet, de nombreuses croyances et préjugés phallocratiques ont construit et cantonnent la femme à un statut social marginalisé. Cette situation d'injustice sociale s'est illustrée en 2021 par le classement du Tchad en 165^{ème} position sur 170 pays pour les indices d'inégalité du genre (IIG : 0,652) et de développement de genre (IDG : 0,770)¹⁰.

Dans le domaine de la protection de l'enfant, le mariage d'enfants au Tchad reste une situation très préoccupante malgré l'adoption de la loi interdisant le mariage des enfants. Selon le rapport de l'enquête MICS6, la situation du mariage précoce se présente comme suit :

- 18,9% des femmes âgées de 15 à 49 ans se sont mariées avant leur 15^{ème} anniversaire ;
- 21,9% des femmes de 20 à 49 ans se sont mariées avant leur 15 ans et 55% avant l'âge de 18 ans ;
- 24,6% des filles âgées de 15 à 19 ans sont actuellement mariées.

34,1% des femmes âgées de 15 à 49 ans ont déjà subi des mutilations génitales féminines (MGF)¹¹. Les pratiques de MGF sont effectives tant en milieu urbain (32,2%) qu'en milieu rural (34,6%)¹². En ce qui concerne les violences faites aux femmes, En effet 9,3% de femmes âgées de 15 à 49 ont déclaré avoir été victimes de violence physique entre 2016 et 2019¹³.

Le Tchad a fait des efforts dans l'enregistrement des naissances. En effet, le taux d'enregistrement à la naissance a progressé de 12 % en 2015 (rapport de l'EDS-MICS, 2014-2015) à 25,7% (MICS 6, 2019). Cette progression a été le fruit de la collaboration entre le gouvernement du Tchad et ses partenaires notamment l'UNICEF, le UNHCR et l'Union Européenne. En reconnaissance de la contribution précieuse que l'état civil peut jouer dans la protection des droits des citoyens et ses liens avec la planification socio-économique, le gouvernement tchadien a entrepris une évaluation globale de son système d'état civil à la suite de laquelle ce Plan Stratégique d'Amélioration de l'État Civil au Tchad a été élaboré et adopté en 2017. En outre, il faut signaler que les conflits agriculteurs-éleveurs

⁹ [PNUD, Rapport sur le développement humain 2021/22](#)

¹⁰ PNUD, Rapport sur le développement humain 2021/22

¹¹ MICS6, 2019

¹² MICS6, 2019

¹³ MICS6, 2019

continuent à constituer un véritable défi des droits de l'homme caractérisé par des atteintes tant des droits économiques, sociaux et culturels que des droits civils et politiques. La persistance de ce problème a aussi des conséquences sur l'économie du pays qui dépend en grande partie sur les retombés de l'agriculture et l'élevage.

Au sujet des droits de l'homme, beaucoup des défis existent surtout concernant la jouissance des droits fondamentaux et des libertés publiques comme la liberté d'expression, de manifestation, d'association, de réunion ainsi que la participation des femmes et des jeunes à la gestion des affaires publiques. Selon le groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes, malgré certains progrès réalisés, les femmes tchadiennes demeurent considérablement sous-représentées dans toutes les sphères de la vie politique et publique, notamment dans les instances de prise de décision et ce même au niveau communautaire.

2.5. Participation citoyenne des jeunes et femmes

Depuis son accession à l'indépendance, le Tchad a connu de nombreuses crises institutionnelles et politiques. Ces crises ont engendré des conflits armés pendant plus de trois décennies et au cours desquelles toutes sortes de violations graves des droits de l'homme et des libertés fondamentales et collectives ont été enregistrées. Cette situation a entraîné la fragilisation de l'État et ses démembrements, une crise de confiance des populations, un déficit de gouvernance, ainsi qu'un repli identitaire et communautaire accompagné de clivages entre les différentes ethnies et religions (musulmans/chrétiens, nordiste/sudiste). Les causes profondes de la faible participation citoyenne des jeunes et des femmes, notamment dans les sphères socio-politiques et économiques, se situent aux niveaux institutionnels, communautaire et individuel¹⁴.

Au plan institutionnel, le Tchad a un faible niveau d'opérationnalisation des lois, règlements et conventions visant à favoriser la participation des jeunes et des femmes à la vie publique. En outre, le manque de capacités techniques et opérationnelles des institutions publiques et des mécanismes communautaires de résolution des conflits, contribuent à la faible participation citoyenne, notamment des jeunes et des femmes. La République du Tchad n'a pas encore de Plan d'actions national pour la mise en œuvre des Résolutions 1 325 (2000), 2 250 (2015) et 2 419 (2018) du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Le pays est également caractérisé par un pluralisme juridique où cohabitent droit écrit et droit traditionnel non écrit changeant d'une région à l'autre, droit traditionnel où les femmes sont le plus souvent discriminées. Le Tchad est aussi marqué par l'insuffisance et même souvent l'absence d'instances juridiques et judiciaires dans les localités, restreignant l'accès des populations à la justice ou la limitant à l'assistance juridique portées par les ONGs locales et internationales.

Au plan communautaire, la participation citoyenne et la cohésion sociale sont minées par des conflits intercommunautaires tant en milieu urbain que rural. Dans la région du Lac, le problème de participation communautaire à la gouvernance foncière est de plus en plus aigu, notamment à cause de la pression démographique dû aux mouvements des populations déplacées. Dans les villes de N'Djaména et de Moundou, le problème de la cohésion sociale est caractérisé par le repli

¹⁴ Chad PBF SC 181202 Final Proposal

identitaire et religieux tant en milieu urbain que rural, l'analphabétisme contribue à l'incompréhension par les populations elles-mêmes du fonctionnement des organes décentralisés (Mairie, conseils régionaux), dont les plans de développement ne prennent souvent pas en compte leurs aspirations et leurs besoins. Les organisations de la société civile, dont les capacités techniques, opérationnelles et structurelles sont limitées, ont beaucoup de difficulté à servir d'interface pertinente entre les populations et les institutions publiques et à promouvoir efficacement la participation citoyenne à la vie publique.

Au plan individuel, l'incapacité de jouir de leurs droits fondamentaux et de participer activement à l'instauration de l'État de droit, influent sur les comportements, entraînant notamment un désintérêt de la vie publique et une perception croissante d'exclusion politique et économique, en particulier des jeunes.

Le gouvernement du Tchad a entrepris de nombreuses et pertinentes actions pour renforcer l'État de droit, et la cohésion sociale. Ainsi, un nouveau code pénal, un nouveau code de procédure pénale (Loi n°2017-01 du 8 mai 2017) et une loi portant interdiction du mariage des enfants (L'ordonnance no. 006/PR/2015 du 21 juillet 2015) ont été adoptés. Un quota d'au moins 30% affecté aux femmes dans toutes les fonctions nominatives a été institué avec la 4^{ème} république et devrait évoluer vers la parité selon l'article 2 de l'ordonnance du 23 Mai 2018. Ces nombreuses réformes ont amélioré la visibilité internationale du Tchad. Dans ce sillage, le Secrétaire Général des Nations Unies a octroyé l'éligibilité au Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tchad le 23 mai 2017. La même année le Plan cadre des Nations Unies d'Assistance au Développement (PNUAD 2017-2022) a été adopté avec dans sa priorité stratégique N°3 le renforcement de l'État de droit, notamment le renforcement des relations entre acteurs étatiques et non étatiques et la consolidation de la paix.

Malgré ces avancées, la participation citoyenne particulièrement des jeunes, des femmes et des personnes déplacées aux instances de gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad reste marginale. L'exclusion des jeunes hommes et femmes des mécanismes, de la prise de décision et donc aussi de la prévention et de la résolution des conflits contribuent au renforcement des clivages et conflits communautaires dans les zones urbaines, péri-urbaines et rurales. C'est dans ce contexte qu'a été mis en œuvre « **Le projet d'appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad** ».

3. OBJET DE L'EVALUATION

Le projet d'appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad a été mis en œuvre durant 42 mois entre décembre 2018 et juin 2022 sous financement du Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (UNPBF). Ce projet a été exécuté par quatre agences du Système des Nations Unies (SNU) à savoir : le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) en tant que chef de file, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Programme Alimentaire Mondial (PAM), et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'homme (HCDH). Ces agences du SNU ont eu plusieurs partenaires de mise en œuvre dont le Gouvernement du Tchad à travers des ministères sectoriels, les Organisations

de la Société Civile tchadienne (OSC) et des Organisations Non Gouvernementales (ONG) internationales.

Le projet avait pour objectif d'améliorer la participation des jeunes hommes, des jeunes femmes et des femmes aux mécanismes de prise de décision, de prévention et de résolution des conflits au niveau local et communautaire. Il ambitionnait de maximiser la participation citoyenne des jeunes et des femmes comme une porte d'entrée pour favoriser la cohésion sociale, l'instauration de l'État de droit et la consolidation de la paix¹⁵. La fiche signalétique du projet est résumée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1: Présentation succincte de l'objet de l'évaluation

Titre du projet/programme	Appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad
Pays	Tchad : Ville de N'Djaména, Ville de Moundou, Province du Lac
Sources de financement / bailleurs	Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (PBF)
Budget total	3 491 000 USD soit respectivement : UNICEF : 1 229 430 USD ; PNUD: 891 310 USD; HCDH: 471 460 USD; PAM: 898 800 USD
Durée	42 mois de décembre 2018 et juin 2022
Objectif global	Améliorer la participation des jeunes hommes, des jeunes femmes et des femmes aux mécanismes de prise de décision, de prévention et de résolution des conflits au niveau local et communautaire
Composantes (axes, effets, produits, etc.)	Résultat 1 : Gouvernance locale Résultat 2 : Gestion et prévention des conflits/consolidation de la paix Résultat 3 : Coordination et communication (y compris suivi/évaluation)
Bénéficiaires attendus	20 000 personnes dont 30% de femmes et de jeunes femmes et jeunes hommes âgés de 17 à 30 ans (soit environ 6 000 femmes et jeunes femmes/hommes)
Partenaires (institutionnels, de mise en œuvre)	Mise en œuvre : Agences du SNU (UNICEF, PNUD, HCDH, PAM). Institutionnels : Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique (MENPC). Ministère de la Défense Nationale, des Anciens Combattants et des Victimes, Ministère de la Justice en charge des Droits Humains ; Ministère de la Jeunesse des Sports et de la promotion de l'Entrepreneuriat ; Ministère de la Femme, de la famille et de la Protection de l'Enfance. Exécution (OSC) : Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines (CELIAF), l'Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales (APLFT), la Ligue Tchadienne des droits de l'homme (LTDH). Exécution (ONG) : Catholic Relief Services (CRS), Initiative Humanitaire pour le Développement Local (IHDL).

Source: Chad PBF SC 181202 Final Proposal

Le projet a été mis en œuvre dans 10 arrondissements urbains et péri-urbains de la ville de N'Djaména, dans 4 arrondissements de la ville de Moundou, et dans la province du Lac spécifiquement dans les départements de Kaya, Fouli et Mamdi. Le projet envisageait de toucher en milieu urbain et rural 20 000 personnes dont 30% de femmes et de jeunes femmes et jeunes hommes âgés de 17 à 35 ans. Les interventions étaient orientées en milieu urbain vers les étudiants, aux femmes, aux OSC, aux autorités

¹⁵ Chad PBF SC 181202 Final Proposal

administratives, aux leaders d'opinion et communautaires. En milieu rural (province du Lac), les interventions ont visé les communautés, les chefferies, les organisations à base communautaire de femmes et jeunes dont l'âge varie entre 18 à 35 ans. Le ciblage des milieux urbains et ruraux visait à disposer d'éléments de comparaison de l'évolution de la participation citoyenne, tant en zone rurale qu'urbaine, ce qui permettrait à la fin du projet de disposer de modèle (rural et urbain) de localités au sein desquelles la participation citoyenne a favorisé l'instauration d'une gouvernance inclusive et d'une cohésion sociale durable.

Les différents rapports des agences d'exécution du SNU et de leurs partenaires de mise en œuvre décrivent pour chaque résultat du projet une large gamme d'interventions pour atteindre les résultats visés. Il s'agissait notamment du renforcement de capacités, du dialogue politique, du plaidoyer, du partenariat, de la mise en réseau des acteurs, du dialogue social et intercommunautaire, de la production de connaissances etc. Le projet a utilisé la participation citoyenne des jeunes et des femmes comme une porte d'entrée pour favoriser la cohésion sociale, l'instauration de l'Etat de droit et la consolidation de la paix. Aussi, le projet s'est proposé d'utiliser une réponse à trois niveaux : institutionnel, communautaire et individuel.

- **Au niveau institutionnel**, il s'agissait d'appuyer l'élaboration et l'adoption de documents stratégiques visant à définir les cadres légaux et des plans d'actions comme cadre de référence pour la promotion de la participation des femmes et des jeunes dans la gouvernance et la consolidation de la paix et de veiller à leur plus grande opérationnalisation.
- **Au niveau communautaire**, les instances communautaires de dialogue et de prise de décision devaient être renforcées pour la prise en compte de l'égalité du genre, l'inclusion sociale des personnes déplacées et des droits de l'homme au sein desdits mécanismes, la création d'espaces de rencontre et d'échanges multiculturels et intercommunautaires.
- **Au niveau individuel**, il s'agissait de développer une série d'interventions visant le changement de comportement des principaux acteurs sociaux (jeunes, femmes) dans les villes de N'Djaména et de Moundou et les trois départements de la province du Lac, et une plus grande participation à la vie publique.

La chaîne de résultats du projet d'appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad a été construite autour de trois résultats et huit produits. Cette chaîne de résultats (CR) est consignée en **annexe 1** de ce rapport.

Le budget du projet « **d'Appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad** » était de 3,491,000 USD. Sa ventilation par rubrique est présentée dans le tableau 2 ci-dessous :

Tableau 2 : Budget des composantes du projet PBF

Résultats	Produits	Agences d'exécution				Total produits	Total résultats
		HCDH	UNICEF	PNUD	PAM		
Résultat 1.	Produit 1.1	197 000	115 000	80 000	-	392 000	959 000
	Produit 1.2	40 000	85 000	105 000	-	230 000	
	Produit 1.3	25 000	207 000	105 000	-	337 000	
Résultat 2	Produit 2.1	15 000	265 000	175 000	-	455 000	785 000
	Produit 2.2	-	180 000	150 000	-	330 000	
Résultat 3	Produit 3.1	-	-	-	770 000	770 000	790 000
	Produit 3.2	-	-	-	15 000	15 000	
	Produit 3.3	-	-	-	5 000	5 000	
TOTAL POUR ACTIVITES		277 000	852 000	615 000	790 000	2 536 000	2 534 000
COUTS DE PERSONNEL, COUTS OPERATIONNELS, COMMUNICATION, SUIVI et EVALUATION		163 617	297 000	218 000	50 000	-	-
COUTS DIRECTS		30 843	80 430	58 310	58 800	-	-
TOTAL GLOBAL PAR AGENCE		471 460	1 229 430	891 310	898 800	-	-

Source : Document de projet et Rapports financiers des agences du SNU

Selon le document de projet, le « *projet d'appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad* » a été instruit avec une théorie du changement (TOC) se fondant sur trois hypothèses :

- L'environnement légal est favorable à la participation des jeunes femmes et des hommes et des femmes à la gouvernance locale pour la consolidation de la paix ;
- Les mécanismes légaux et traditionnels de prise de décision, de prévention et de résolution des conflits sont ouverts aux préoccupations et à la participation des jeunes femmes et hommes, et des femmes ;
- Les autorités, les acteurs locaux et la communauté en général (20 000 bénéficiaires), les jeunes femmes et hommes, les femmes sensibilisés et outillés agissent comme des agents catalyseurs de la culture de paix, de la résolution pacifique des conflits intercommunautaires, du brassage intercommunautaire et de la consolidation de la paix.

La finalité (effet) attendue du projet était : ***D'ici 2022, les jeunes hommes et femmes, les femmes, les leaders communautaires y compris les populations déplacées/retournées cohabitent pacifiquement et influencent positivement la gouvernance locale à travers une forte participation à la gestion de la vie socio-politique, économique dans les villes de N'Djamena, de Moundou et dans les trois départements de Kaya, Fouli et Mamdi.*** Cela devait passer par :

- L'opérationnalisation des résolutions 1325 et 2250 et des stratégies nationales du genre et de la jeunesse favoriseront la participation des jeunes et femmes, y compris des personnes déplacées, à la gouvernance locale, à l'accès à la justice et au processus de consolidation de la paix à N'Djaména et dans la province du Lac (***en lien avec le résultat 1 du projet, Produit 1.1***) ;
- Les leaders de la société civile, les jeunes femmes et hommes y compris les femmes connaîtront les processus et procédures légales de participation citoyenne et engageront des initiatives pour la cohésion sociale et à la prise de décision au sein des espaces de gouvernance locale à N'Djaména et dans la province du Lac (***en lien avec le résultat 1 du projet, produit 1.2***) ;

- Les acteurs locaux, les jeunes et les femmes auront des compétences accrues pour promouvoir un dialogue constructif, une participation inclusive aux mécanismes de gouvernance locale, de prévention et de résolution de conflits (**en lien avec le résultat 2 du projet, produit 2.1**) ;

Les jeunes et les femmes ainsi que les autres acteurs communautaires sensibilisés promouvront et contribueront à la résolution pacifique des conflits intercommunautaires, le brassage intercommunautaire en vue de la consolidation de la paix et affirment leur leadership (**en lien avec le résultat 2 du projet, produit 2.2**).

L'examen des rapports de progrès semestriel adressés au PBFSDO montre un alignement et une contribution des résultats du projet aux :

- Plan National de Développement (PND 2017-2021) du Tchad dans son domaine prioritaire (DP) N° 2 (renforcement de la bonne gouvernance et de l'état de droit) et notamment (**DP 2.3 Renforcement de la gouvernance démocratique** et le DP N°1 (renforcement de l'unité nationale) notamment (**DP 1.1 promotion d'une culture de paix, des valeurs citoyennes et de la cohésion nationale**).
- Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement du Tchad (PNUAD 2017-2022) auquel le projet contribue : **Résultat stratégique 3 : Gouvernance Paix et Sécurité (Effets 6)**
- **Effet 6 : D'ici à fin 2021, les institutions nationales et locales appliquent d'avantage des bonnes pratiques de gouvernance inclusives et promouvant la démocratie, l'Etat de droit, la cohésion sociale et utilisation équitable des services publics de qualité, y compris pour les réfugiés.**

Nous avons reconstruit une théorie du changement (TOC) du projet qui s'inspire du cadre de résultats dans le document de projet, des activités développées dans les rapports semestriels du projet. Elle a été affinée avec les hypothèses et risques présentées dans le document de projet. Sa finalisation a été faite de sorte qu'elle reflète les voies causales suivies lors de la mise en œuvre du projet. Cette théorie du changement est schématisée en **annexe 2** de ce rapport.

4. BUT DE L'EVALUATION

L'évaluation finale du « projet d'appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad » est une évaluation sommative entreprise à la fin de la mise en œuvre du projet. Au service de son objectif sommatif, l'évaluation avait un double but : la redevabilité et l'apprentissage.

Pour la redevabilité, l'évaluation devait fournir :

- Une appréciation indépendante et une compréhension de la performance du projet, mesurée par les résultats obtenus par rapport aux objectifs planifiés et aux repères établis pour l'ensemble du projet ;
- Une appréciation de la contribution du projet, à travers ses stratégies et interventions mises en œuvre par les agences d'exécution (UNICEF, PNUD, PAM, HCDH) à l'atteinte des effets du cadre de résultats du PNUAD 2017-2022 et du PND 2017-2021 ;
- Fournir des évidences de la performance du projet par rapport à l'investissement du PBF (**redevabilité verticale**) et les évidences de la performance du projet sur l'atteinte des résultats prévus auprès des bénéficiaires ciblés (**redevabilité horizontale**).

Pour l'apprentissage, l'évaluation devait fournir :

- Des informations aux partenaires de mise en œuvre sur l'opérationnalisation des résolutions 1325 et 2250 et des stratégies nationales du genre et de la jeunesse qui favorisent la participation citoyenne, notamment la participation des jeunes et des femmes aux processus de consolidation de la paix ;
- Des leçons apprises et les bonnes pratiques en se concentrant spécifiquement sur le travail qui a été fait durant la mise en œuvre du projet afin que les agences d'exécution (UNICEF, PNUD, PAM, HCDH) les intègrent dans le domaine de l'implication des jeunes et des femmes dans leur participation à la gouvernance locale et à la résolution de conflit, notamment dans le cadre du développement du nouveau projet pays de l'UNICEF ou pour de futurs projets PBF ;
- Des améliorations de l'approche inter-agence (UNICEF, PNUD, PAM et HCDH) et les stratégies de réponse/d'intervention (institutionnelle, communautaire et individuelle) grâce aux leçons apprises tirées de l'évaluation.

Sur la base de son double but, l'évaluation a fait appel à plusieurs parties prenantes à la fois primaires et secondaires ; il s'agit de : Les agences du SNU responsables de la mise en œuvre, les autorités gouvernementales nationales et locales, et des partenaires de mise en œuvre. Les utilisateurs de l'évaluation et leur intérêt pour cette évaluation sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3: Les utilisateurs et les utilisations de l'évaluation

Nature	Utilisateurs	Types	Utilisations de l'évaluation
Partie prenantes internes	Bureaux Pays UNICEF, PNUD, PAM, HCDH	Primaire	Utilisation des résultats dans l'élaboration de prochains programmes (document de programme pays (CPD), PNUAD). Développer d'autres projets conjoints de consolidation de la paix et ou de relèvement et stabilisation. Favoriser la mobilisation des ressources auprès des bailleurs dans ce domaine. Renforcer les paquets d'interventions et la collaboration interagence. Bâtir sur les leçons apprises lors de l'évaluation pour renforcer le plaidoyer auprès des partenaires techniques, administrations territoriales.
Parties prenantes externes	Bénéficiaires (AME, APE, OCB...)	Primaire	Utilisation des interventions du projet dans les mécanismes endogènes de résolution des conflits consolidation de la paix.
	Autres agences des Nations Unies	Secondaire	Clarifier les réalisations, le rôle et le positionnement des agences d'exécution dans les secteurs plus larges du développement et de l'aide humanitaire. Base d'informations pour améliorer la collaboration et éviter les duplications dans les services. Développer de nouvelles stratégies d'intervention. Se familiariser avec les approches estimées comme performantes et les introduire plus systématiquement dans les opérations.
	ONGI (CRS, IHDL, COOPI), OSC (CELIAF, APLFT, LTDH, AFJT)	Secondaire	Fournir des données pour élaborer leurs propres projets. Amélioration de la collaboration avec le SNU. Amélioration des approches de travail avec les bénéficiaires ciblés (jeunes et femmes...). Identification des bonnes pratiques à répliquer.
	Peacebuilding Support Office (PBSO)	Secondaire	Informar les donateurs pour comprendre si les fonds ont été utilisés efficacement. Éclairer les décisions concernant d'éventuels financements futurs d'autres programmes ou projets. Définir les appuis financiers en matière de promotion de la consolidation de la paix, de stabilisation et de relèvement.

	Bureau Régional UNICEF	Secondaire	Utiliser et appliquer les leçons apprises et les stratégies au niveau régional et partager les bonnes pratiques du bureau avec d'autres équipes de pays. Développer un plaidoyer auprès des partenaires financiers pour promouvoir l'implication des jeunes et des femmes dans la gouvernance locale y compris les populations déplacées.
Partenaires étatiques	Ministères sectoriels	Primaire	Développer des plaidoyers auprès des PTFs pour l'implication des jeunes dans la gouvernance locale. Adoption, mise à l'échelle et pérennisation des interventions soutenues par les agences d'exécution. Capitalisation des résultats dans la gestion des conflits intercommunautaires, en vue de la Stabilisation, et la consolidation de la paix. Identifier les bonnes pratiques et capitaliser sur ces dernières pour impliquer les jeunes et les femmes dans la gouvernance locale, dans les instances de prise de décisions et dans la gestion des conflits intercommunautaires.

5. OBJECTIFS DE L'EVALUATION

Conformément aux termes de références (TdRs), quatre objectifs ont été retenus pour l'évaluation du « projet d'appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad » :

- Estimer le niveau et qualité d'engagement avec les jeunes et les femmes y compris les personnes déplacées dans la gouvernance locale et la gestion des conflits intercommunautaires pour la consolidation de la paix ;
- Analyser l'adéquation entre les résultats poursuivis, les ressources allouées ainsi que l'implication des jeunes et des femmes dans la gouvernance locale y compris les populations déplacées/retournées et dans la gestion des conflits intercommunautaires et à la consolidation de la paix ;
- Documenter les succès observés lors de la mise en œuvre mais aussi en relever les défis afin de contribuer à l'implication des jeunes et des femmes dans la gouvernance locale et la gestion des conflits intercommunautaires ;
- Proposer des recommandations opérationnelles et stratégiques pour l'amélioration de la gouvernance locale et la bonne gestion des conflits intercommunautaires au Tchad et la performance de l'appui du projet.

6. PORTEE DE L'EVALUATION

L'évaluation du projet d'appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad a eu une triple portée : une portée thématique, une portée géographique et une portée chronologique.

6.1. Portée thématique

Au regard des objectifs de l'évaluation et des utilisations planifiées, d'un point de vue thématique l'évaluation a porté sur les composantes Éducation, Protection de l'Enfant, Communication Externe et engagement des jeunes, et changement social et de comportement du Programme de coopération

Gouvernement du Tchad-UNICEF ainsi que celles du PNUD, de l'HCDH et du PAM mises en œuvre dans le cadre du financement PBF. Ces composantes constituent les fondements de l'approche multi-sectorielle d'une part et interagence d'autre part. De manière spécifique, le travail s'est concentré sur :

- La promotion des principes de coexistence pacifique et de justice par le biais du renforcement des capacités des enseignants, des membres des associations des parents/mères d'élèves et des élèves des clubs ambassadeurs de la paix en consolidation de la paix et en compétences de vie courante ;
- La formation des leaders communautaires, des mouvements et organisations des femmes et des jeunes en plaidoyer public, et l'organisation des forums des jeunes sur la prévention des conflits, la cohabitation pacifique, la consolidation de la paix et la protection de l'enfant à Moundou, N'Djaména et au Lac comme espaces libres de réflexion et de discussion, la mise en place des réseaux communautaires de protection des droits humains pour la consolidation de la paix, la promotion des droits humains et la cohabitation pacifique ;
- La formation de jeunes et comédiens sur les thématiques de la paix et de la cohabitation pacifique, ainsi que sur les techniques de production du théâtre forum, en lien avec la thématique principale, ainsi que les sensibilisations menées par lesdits jeunes et comédiens formés via des caravanes de productions théâtrales auprès des populations.
- Les activités de sensibilisation à travers les causeries éducatives, le café genre en vue du plaidoyer, l'organisation des dialogues communautaires pour l'inclusion des jeunes et des déplacés au mécanisme de gouvernance locale.

6.2. Portée géographique

Au niveau de la portée géographique : L'évaluation a porté sur toutes les interventions mises en œuvre dans le cadre du projet PBF par l'UNICEF, le PAM, le HCDH et le PNUD. En tenant compte des réalités sociologiques, l'équipe d'évaluation a travaillé dans 4 arrondissements sur les 10 couverts par le projet dans la ville de N'Djaména, notamment le 1^{er}, le 10^{ème}, le 6^{ème} et le 9^{ème} arrondissements. Dans la ville de Moundou située au sud du Tchad, l'équipe d'évaluation a travaillé dans les 4 arrondissements de la ville. Dans la province du Lac, l'équipe a travaillé dans les villes de Bol et de Bagassola. La carte des zones d'intervention du produit est consignée en annexe 8 de ce rapport.

6.3. Portée chronologique

Au niveau de la portée chronologique : L'évaluation a couvert toutes les interventions de l'UNICEF, du PNUD, du PAM et du HCDH financées par le PBF deuxième phase et mises en œuvre entre décembre 2018 et juin 2022.

7. CRITERES ET QUESTION DE L'EVALUATION

7.1. Critère dévaluation

L'évaluation du projet a été conduite suivant cinq critères d'évaluation standards préconisés par le Comité d'aide au Développement de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE/DAC) et le Groupe des Nations unies pour l'évaluation (GNUE) à savoir : (i) la pertinence, (ii) la

cohérence (iii) l'efficacité, (iv) l'efficience, (v) la durabilité, et un critère transversal (vi) le genre et approches basées sur les droits humains. L'impact n'a pas été retenu comme critère d'évaluation faute de données de références pour la mesurer de manière objective avec des évidences. Les définitions ci-dessous ont été retenues par l'équipe d'évaluation pour chaque critère retenu.

- **Pertinence** : Mesure dans laquelle les stratégies et les activités du projet ont été adaptées aux besoins des groupes bénéficiaires cibles (en particulier les plus vulnérables), aux priorités nationales (niveaux national et infranational), aux contextes, politiques et pratiques en vigueur au Tchad. Il s'agit également d'évaluer dans quelle mesure le projet et ses stratégies ont été adaptés en fonction de l'évolution des circonstances au cours de la mise en œuvre (par exemple la survenance de la COVID-19 en début 2020).
- **Cohérence** : Mesure dans laquelle les approches de mise en œuvre du projet sont alignées avec les stratégies nationales et/ou ont créé des synergies avec les interventions d'autres partenaires. Elle a apprécié également l'alignement du projet aux programmes pays des agences d'exécution.
- **Efficience** : Examen de la relation entre les différentes activités menées dans le cadre du projet, les ressources disponibles et les résultats atteints. Cet examen a apporté une appréciation sur le coût en termes d'équilibre entre les résultats atteints et l'utilisation des ressources humaines et financières.
- **Efficacité** : Mesure dans laquelle les résultats attendus du projet ont été atteints et analyse des facteurs ayant contribué à des contre-performances ou à la surperformance des résultats.
- **Durabilité** : Examen des améliorations apportées par le projet, de leur pérennisation au-delà du terme et des facteurs susceptibles d'affecter cette pérennisation. Elle a examiné également l'étendue de l'appropriation et la capacité des partenaires à prendre en charge les interventions fournies par les agences du SNU.
- **Genre, droits humains et équité** : Mesure dans laquelle les principes de l'approche des droits humains, de l'équité et de l'égalité des sexes ont été pris en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet. Elle a permis d'indiquer les changements suscités par le projet en termes d'égalité des sexes, d'équité et de respect des droits de l'homme

7.2. Questions évaluatives

Pour chacun de ces critères d'évaluation, l'équipe d'évaluation a, à la lumière des TDR, élaboré la matrice de l'évaluation qui présente : les questions évaluatives, les indicateurs, les sources d'informations, et les méthodes et outils de collecte. Toutefois, la lecture des documents du projet a conduit l'équipe d'évaluation à soit éclater certaines questions en sous-questions soit à en reformuler certaines afin d'optimiser la collecte des opinions de toutes les parties prenantes engagées dans l'évaluation. Ainsi les questions et sous-questions d'évaluation ont été consignées dans la matrice évaluative en **annexe 3** du présent rapport.

8. METHODOLOGIE

8.1. Approche d'évaluation

La conduite de l'évaluation s'est reposée sur l'évaluation basée sur la théorie (theory based evaluation) afin d'assurer qu'elle répondrait aux besoins d'apprentissage et de redevabilité ainsi qu'à son objectif sommatif. Cette approche s'est appuyée sur les directives d'évaluation existantes du Groupe des

Nations unies pour l'évaluation (GNUE)¹⁶, en conformité avec les règles et principes du Système de surveillance des rapports d'évaluation globale (GEROS), la Politique d'évaluation révisée 2018 de l'UNICEF, les normes et éthiques dans la recherche, l'évaluation, la collecte et l'analyse des données. Ainsi, l'évaluation a été :

- **Axée sur l'utilisation** : Elle a été entreprise pour et avec les parties prenantes primaires et secondaires spécifiques compte tenu de leur intérêt pour l'évaluation. Cela a supposé que les parties prenantes ont eu un niveau élevé d'implication au cours de l'évaluation.
- **Participative et inclusive** : L'accent a été mis sur la participation et la collaboration au cours du processus d'évaluation en engageant les principales parties prenantes. Pour assurer l'utilité de l'évaluation, un accent a été mis sur l'appropriation des résultats de l'évaluation. Ainsi, le personnel des quatre agences du SNU, et les points focaux au sein des ministères sectoriels ont participé aux différentes étapes de l'évaluation y compris la validation de la méthodologie, la participation aux entretiens, la corroboration des résultats préliminaires, la validation des conclusions, des leçons apprises et bonnes pratiques. D'autres parties prenantes du projet ont participé à l'évaluation par le biais d'entretiens et ou d'entretiens de groupe.
- **Utilisé une méthode mixte** : L'approche a été non expérimentale et a utilisé la meilleure combinaison d'outils de collecte des données pour obtenir des réponses fiables et valides aux questions d'évaluation. L'accent a été mis sur les données primaires qualitatives tandis que les données quantitatives ont été tirées et analysées à partir des données documentaires du projet (données secondaires) et des enquêtes nationales conduites au Tchad.

8.2. Méthodes et outils de collecte des données

Comme précisé dans l'approche envisagée, l'évaluation a été conduite suivant une approche mixte conjuguant la collecte des données qualitatives et quantitatives. Les données utilisées dans cette évaluation ont été tirées de plusieurs sources et ont été collectées par plusieurs méthodes, ce qui a permis **la triangulation des résultats**. L'équipe d'évaluation a utilisé quatre méthodes de collecte de données :

- Revue documentaire ;
- Analyse des données quantitatives secondaires existantes auprès des parties prenantes institutionnelles et auprès du SNU ;
- Entretiens semi-structurés d'informateurs clés avec les parties prenantes ;
- Entretiens de groupe (FGD) avec les jeunes hommes, les jeunes femmes, les hommes et les femmes.

- **Revue documentaire**

Il a été effectué un examen documentaire préliminaire pendant la phase de démarrage pour nourrir le rapport de démarrage, qui a été suivi d'un examen plus systématique des principaux documents stratégiques et de planification ainsi que des rapports d'avancement pour faire le point sur le travail accompli par les agences d'exécution du SNU. Le cadre de résultats du projet, décrivant les produits et les résultats, a été examiné afin d'évaluer les réalisations par rapport aux objectifs initiaux ainsi qu'aux

¹⁶ <http://unevaluation.org/document/detail/22>

documents financiers. La liste indicative et non exhaustive des documents étudiés et nécessaires pour les prochaines phases est consignée en **annexe 4**.

- **Données quantitatives (secondaires)**

Elles ont été tirées de la documentation mise à disposition de l'équipe d'évaluation par les équipes des agences d'exécution du SNU, leurs partenaires de mise en œuvre et des institutions étatiques etc. En effet, les rapports de progrès, les rapports d'activités des OSCs partenaires, et les rapports d'enquête nationales contiennent des données quantitatives déjà collectées. Ces données ont constitué une source majeure d'informations pour quantifier la performance des indicateurs du projet. Elles ont servi de source de triangulation d'informations.

- **Les données qualitatives (primaires) :**

Les données ont été collectées lors de la phase de terrain dans la province du Lac, à Moundou dans la province du Logone Occidental et à N'Djaména. Les outils de collecte ont été conçus de manière à ce que les questions qui s'y trouvent soient alignées sur les critères d'évaluation et les questions évaluatives en fonction de chaque cible. Les différents outils de collectes qui ont été utilisés dans cette évaluation sont consignés en **annexe 5** de ce rapport. Les techniques de collecte suivantes ont été utilisées :

- **Entretiens qualitatifs semi-structurés** avec des informateurs clés : ceux-ci ont été menés avec des parties prenantes au niveau central et des parties prenantes au niveau déconcentré. Un guide d'entretien semi-structuré pour chaque catégorie d'informateurs clés retenue dans l'échantillon a été conçu avec un nombre limité de questions de base et des « questions d'incitation » supplémentaires.
- **Discussions de groupe/Focus group** : Elles ont été utilisées pour collecter des données auprès des groupes de population desservis par le projet, dans les localités ciblées. Les principes de « **ne pas nuire** » ont été utilisés lors de la sélection des répondants. A cet effet, l'équipe d'évaluation a travaillé en collaboration avec les partenaires de mise en œuvre pour garantir une bonne répartition des profils dans chaque groupe en accordant une attention particulière au sexe, à l'âge et au statut migratoire (communauté hôte, déplacés internes). Les discussions de groupe ont été faites avec des groupes de 8 à 10 participants afin de saisir à la fois des points de vue divergents et des modèles d'homogénéité et d'avoir un plus large éventail d'idée et d'opinion. Un guide de discussion de groupe a été conçu pour animer ces groupes de discussion.

8.3. Stratégie d'échantillonnage

La collecte des données primaires a été essentiellement qualitative. Pour ce faire, l'équipe d'évaluation a utilisé une approche d'échantillonnage non probabiliste par choix raisonné basée sur l'identification des parties prenantes et des groupes cibles de bénéficiaires attendus d'après la revue des interventions du projet. L'équipe d'évaluation a planifié 45 interviews et en a réalisé seulement 43 dont 28 hommes et 15 femmes (à cause de l'indisponibilité de certains informateurs clés) et 20 groupes de discussions (intégralement réalisé avec 57 hommes et 50 femmes) repartis dans zone de couverture géographique du projet. Les bénéficiaires ont été entretenus dans des groupes distincts unigenres pour tenir compte des réalités socioculturelles locales. Un résumé de l'échantillon réalisé est présenté dans les tableaux 4 et 5 ci-dessous :

Tableau 4 : Échantillonnage des groupes de discussion

Population cible	Ville					
	N'Djaména		Moundou		Lac	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Jeunes filles de 17-30 ans	4	3	1	1	1	2
Jeunes hommes 17-30 ans	4	3	1	1	1	2
Association des Parents d'Élèves (APE)	1	-	-	1	1	1
Association des Mères d'Enfants (AME)	-	-	1	1	1	1
Enseignants	1	-	1	1	-	0
Jeunes hommes déplacés	-	-	-	-	1	1
Jeunes Femmes déplacées	-	-	-	-	1	2
Total	10	6	4	5	6	9

Tableau 5 : Échantillonnage des Entretiens individuels

Cibles	Villes						Total		Taux
	N'Djamena		Moundou		Bol et Bagassola (Lac)				
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
Agences du SNU récipiendaires	12	11	1	1	1	1	14	13	92,85%
Partenaires étatiques	5	5	2	2	2	1	9	8	88,88%
Mairies	4	2	1	2	1	1	6	5	83,33%
ONG/OSC	7	4	1	3	2	2	10	9	90%
Radios communautaires	1	2	2	2	1	1	4	5	125%
Autorités traditionnelles	0	0	0	0	2	2	2	2	100%
Total	29	24	7	10	9	8	45	42	93,33%

8.4. Méthodes d'analyse et assurance qualité des données

L'analyse des données a été basée sur une approche d'évaluation réaliste pour expliquer ce qui fonctionne, comment, pour qui, dans quelle mesure et dans quelles circonstances. La clé des évaluations réalistes est l'hypothèse que rien ne fonctionne partout ou pour tout le monde, et que le contexte est essentiel pour les résultats du projet. C'est pourquoi l'approche participative a été essentielle pour l'évaluation du présent projet en complément de la revue documentaire globale. Le cadre analytique qui a guidé le processus d'analyse était basé sur les questions clés de l'évaluation. Les méthodes d'analyse suivantes ont été utilisées :

- **Analyse des données quantitatives**

Les données quantitatives ont été analysées à l'aide de Excel pour générer des tableaux croisés de statistiques descriptives afin d'obtenir des tendances sur les données disponibles par rapport aux données de référence. L'équipe d'évaluation a procédé à la triangulation qui a impliqué l'utilisation d'au moins trois sources de données et de trois méthodes pour produire une compréhension du sujet. La triangulation a été utilisée pour corroborer les résultats et assurer l'obtention d'un compte rendu riche, rigoureux et complet des questions abordées.

- **Analyse des données qualitatives**

Analyse de contenu : après une transcription partielle des entretiens et groupe de discussion, un cadre de codage basé sur les questions d'évaluation a été développé et les données collectées à partir de

l'examen documentaire, des entretiens, des discussions de groupe ont été codées et analysées. Le logiciel NVIVO a été utilisé pour coder et collationner les données qualitatives.

- **Assurance qualité**

Le chef d'équipe d'évaluation et le responsable de l'assurance qualité au sein du groupement de consultants ont veillé à ce que les données collectées soient protégées (archivées dans les serveurs du Cabinet) et que la collecte de données soit faite conformément au standard en la matière dans le strict respect des normes éthiques dans la collecte des données. Ils ont veillé à la qualité de tous les produits livrables avant soumission. Le chef d'équipe s'est chargé de la relation avec le groupe de référence de l'évaluation (GRE) et de tous les aspects logistiques, financiers et sécuritaires. Les principaux processus d'assurance qualité utilisés étaient les suivants :

- Triangulation : pour chaque information recherchée, l'équipe d'évaluation a consulté trois sources (document, information clés, bénéficiaires finaux) et utilisé plusieurs méthodes d'analyse. En cas d'avis discordants ou divergences de la part des personnes rencontrés, l'opinion retenue dans l'analyse a été celle qui convergeait vers deux sources dont celle documentaire.
- Tenue des « touch base meeting » durant la phase de collecte des données pour adresser au fur et à mesure les problèmes rencontrés ;
- Compilation et documentation des informations pertinentes ;
- Maintien d'une communication claire et ouverte avec le GRE à tout moment, notamment avec les personnels de l'UNICEF ;
- Sollicitation des commentaires du GRE et intégration de ceux-ci dans la conception, le processus et les résultats de l'évaluation.

8.5. Considérations éthiques et principes de l'évaluation

Les normes pour assurer la protection et le respect des participants ainsi que leur confidentialité ont été appliquées tout au long du processus évaluatif. Elles ont été contextualisées selon les spécificités des zones d'intervention du projet pour favoriser une collecte des données selon les principes d'égalité des sexes. Les participants ont été informés de leurs droits après la phase d'explication du but et des objectifs de la mission d'évaluation. L'ensemble des entretiens semi-structurés et des discussions de groupe seront réalisés avec le consentement des participants. L'application des normes éthiques est résumée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6 : Normes éthiques utilisées

Normes éthiques	Mesures prises par l'Equipe d'Evaluation
	Obligations envers les participants¹⁷
1. Respect de la dignité et de la diversité	L'équipe d'évaluation (EE) a respecté les différences de culture, de croyances locales, de croyances religieuses, de sexe, de handicap, d'âge et d'appartenance ethnique et leurs implications potentielles lors de la réalisation de la mission.
2. Droit	L'EE a veillé à ce que les participants soient traités comme des « agents autonomes » et disposent du temps et des informations nécessaires pour décider de leur participation. L'EE s'est conformée à tous les codes de conduite régissant les groupes vulnérables.
3. Confidentialité	L'EE a respecté le droit du répondant de fournir des informations en toute confidentialité et l'a informé sur l'étendue et les limites de la confidentialité. Les sources et toute autre information sensible ont été anonymisées.

¹⁷ Tiré de UNEG Ethical Guidelines for Evaluation, March 2008

4. Prévention des dommages	L'EE a minimisée les risques et les charges pour ceux qui participent à l'évaluation ; et a cherché à maximiser les avantages et à réduire les dommages inutiles qui pourraient survenir d'une évaluation négative ou critique, sans compromettre l'intégrité de l'évaluation.
5. Maximiser les profits des ciblés	L'EE consultant cherchera à maximiser les avantages pour les populations interrogées tout en collectant des données auprès d'eux.
Obligation en tant qu'évaluateurs ¹⁸	
6. Indépendance	L'EE a garanti un jugement indépendant tout au long de l'évaluation. Elle a veillé à ce qu'elle ne soit pas indûment influencée par les opinions ou les déclarations d'une partie. L'EE est indépendant et n'a pas participé à la planification et à la mise en œuvre du projet ;
7. Impartialité	L'EE a fourni une présentation globale et équilibrée des forces et faiblesses du projet. Le processus d'évaluation a été impartial à toutes les étapes, et a pris en compte tous les points de tous
8. Transparence	L'EE a communiqué d'une manière aussi ouverte que possible l'objectif de l'évaluation, les critères appliqués et l'utilisation attendue des résultats.
9. Divulgaration	Le rapport servira de mécanisme par lequel les résultats et les enseignements identifiés dans l'évaluation seront diffusés à toutes les parties prenantes
10. Crédibilité	L'évaluation a été basée sur des données et des observations qui sont considérées comme fiables et dignes de confiance en ce qui concerne la qualité des instruments, les procédures et les analyses utilisées pour recueillir et interpréter les informations
11. Ethique	L'EE a respecté le droit des institutions et des individus à fournir des informations en toute confiance, et les sources des informations et opinions spécifiques figurant dans le rapport ne seront pas divulguées, sauf si nécessaire et uniquement après confirmation de la part de la personne consultée
12. Utilité	L'EE a présenté d'une manière complète et équilibrée les faits, résultats et problèmes, conclusions et recommandations
13. Conflicts d'intérêts	L'EE a procédé de façon que son statut ne présente pas un conflit d'intérêt avec son rôle d'évaluateur.

8.6. Limites et contraintes de l'évaluation

Les limites de cette évaluation et des stratégies d'atténuation sont présentées sont les suivantes :

Tableau 7 : Limites de l'évaluation et stratégies d'atténuation utilisées

Limites et contraintes de l'évaluation	Stratégies d'atténuation utilisées
Indisponibilité de certains informateurs clés à cause des mouvements dans l'administration centrale et déconcentrée.	Triangulation des informations en rencontrant d'autres acteurs ou leurs suppléants au niveau de N'Djaména, Moundou et Bol et réalisation d'entretiens téléphoniques.
Départ de certains staffs des agences UN ayant pris part au lancement et à la mise en œuvre du projet.	Travail avec les intérimaires et/ou les autres partenaires présents localement et réalisation d'entretien en ligne
Insuffisance ou retard dans l'obtention de documents utiles, de données de suivi auprès des partenaires de mise en œuvre.	Collecte des documents durant les entretiens avec les partenaires de mises en œuvre.
Absence de données « <i>baseline</i> » et « <i>endline</i> » pour se prononcer avec évidence sur la performance de certains résultats du projet.	Accent mis sur les données mise à disposition par le SNU et exploitation des données fournies par les ONG et OSC partenaires de mise en œuvre.

¹⁸ UNEG Ethical Guidelines for Evaluation, March 2008

9. CONSTATS ET CONCLUSIONS PRELIMINAIRES

9.1. Pertinence

- QE 1.1. Dans quelle mesure les actions inter-agences et multi-sectorielles en faveur de la gouvernance locale et la consolidation de la paix développées ont répondu aux objectifs du projet et aux résultats fixés par le pays dans l'implication des jeunes et femmes aux instances de décision ?
- QE 1.2. Dans quelle mesure les interventions sur le terrain ont répondu aux besoins identifiés des populations cibles y compris les personnes déplacées et/ou marginalisées ?
- QE 1.3. Dans quelle mesure les recommandations de la CEDEF (Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes) ont-elles été prises en compte lors de l'élaboration du projet ?
- QE 1.4. En quoi le projet mis en œuvre est pertinent pour améliorer la gouvernance locale et la consolidation de la paix par l'implication des jeunes et des femmes ?

Photo 1 : Entretien avec le 2ème adjoint au maire de Bol



Source : Equipe d'évaluation 14/09/2022

- QE1.1. Dans quelle mesure les actions inter-agences et multi-sectorielles en faveur de la gouvernance locale et la consolidation de la paix développées ont répondu aux objectifs du programme et aux résultats fixés par le pays dans l'implication des jeunes et femmes aux instances de décision ?**

1. Les objectifs qui ont été visés par le projet étaient bien ancrés dans les documents stratégiques nationaux et internationaux. Au plan national, le projet était aligné sur le PND 2017-2021 notamment au niveau de l'axe 1 « renforcement de l'unité nationale » et l'axe 2 : « renforcement de la bonne gouvernance et de l'État de droit ». De plus, durant la 4ème République il a été institué au pays « un quota d'au moins 30% affecté aux femmes dans toutes les fonctions nominatives ». Selon l'article 2 de l'ordonnance du 23 mai 2018 ce quota devrait évoluer progressivement vers la parité ». Le projet était également en lien avec le résultat stratégique N°3 du PNUAD « Gouvernance, paix et sécurité », notamment l'effet 6 « d'ici à fin 2021, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques de gouvernance inclusive, promouvant la démocratie, l'État de droit, la cohésion sociale ... ».

2. Dans le but de créer un environnement légal favorable aux interventions communautaires le projet a financé et appuyé techniquement les ateliers de consultation sectorielle avec les différents ministères et les acteurs de la société civile, puis a facilité la participation des plateformes des associations des jeunes et des femmes aux ateliers « cafés-genre ». Ces différentes consultations et cafés-genres organisées dans les villes de N'Djaména, Moundou et Bol ont abouti en août 2021 à l'élaboration du Plan d'Action National (PAN) de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies appelant à un rôle croissant des femmes dans la prévention et la gestion des conflits. Pendant la mise en œuvre du projet, un paquet d'interventions a été mise en œuvre en faveur des bénéficiaires. Il s'agissait entre autres : de divers services d'aide juridique, la participation des leaders administratifs, communautaires et religieux ainsi que des femmes et des jeunes au dialogue intergénérationnels, l'organisation des émissions interactives sur des thématiques précises et le renforcement des capacités des mécanismes communautaires de proximité (APE/AME sur la coexistence pacifique et de justice, l'égalité du genre, la consolidation de la paix et la participation citoyenne) etc. Le projet a également financé la réalisation de fora communaux pour l'évaluation des PDC (Plan de Développement Communal) de Moundou et Lac. Toutes ces interventions ont contribué à l'atteinte du domaine II « Prévention et maintien de la Paix » de la Stratégie Sahel des Nations Unies. En outre, les appuis techniques et financiers qui ont été apportés aux jeunes et femmes pour soutenir des activités génératrices de revenu ont concouru à l'atteinte du domaine VI « Autonomisation des femmes et des jeunes » du Plan de soutien de l'ONU au Sahel.

3. La représentation de la TOC nous démontre l'évidence des stratégies d'intervention dans le domaine de la gouvernance locale et la consolidation de la paix pour répondre aux besoins et priorités des communautés rurales et urbaines. Il est ressorti des échanges avec les jeunes des communautés hôtes et déplacés, les Promoteurs de la Paix Communautaire, les autorités traditionnelles, les APE/AME et les enseignants que les actions du projet ont bien répondu à leurs besoins et à ceux de leurs communautés respectives dans le domaine de la consolidation de la paix et de la gouvernance locale. En apportant une réponse idoine aux besoins des bénéficiaires ciblées, la TOC du projet a répondu à l'objectif du programme et par conséquent contribué à l'atteinte des effets du PND 2017-2021 et du PNUAD 2017-2021 conformément à sa reconstruction (annexe 2).

QE 1.2. Dans quelle mesure les interventions sur le terrain ont répondu aux besoins identifiés des populations cibles y compris les personnes déplacées et/ou marginalisées ?

4. L'approche de ciblage des besoins a été clairement définie dans le document de projet (Prodoc Decembre 2018). Elle prévoyait une implication des organisations et acteurs ciblés dans le milieu rural (chefs traditionnels, associations locales) et dans le milieu urbain (Union Nationale des Eudiants du Tchad (UNET), le conseil des affaires islamiques ; Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) pour faciliter le ciblage. L'identification des personnes déplacées quant à elle devait se faire en collaboration avec l'OIM et l'UNHCR. Cette approche de ciblage n'a été que partiellement respectée car la sélection des bénéficiaires n'a pas été faite sur la base d'une fiche de profilage élaborée et le HCR et OIM n'ont pas été approchés pour l'identification des déplacés internes. Toutefois, les bénéficiaires rencontrés lors des groupes de discussion estiment que les interventions ont adressé de manière satisfaisante leurs besoins.
5. La mise en œuvre des activités a été faite par des ONG (CRS) et OSC (LTDH, CELIAF, APLFT) qui avaient une forte expérience avec l'UNICEF, le HCDH ou le PNUD dans d'autres projets et ayant des antennes à Moundou, Bol, Bagassola ou Liwa. Des entretiens avec ces partenaires des agences du SNU, il est ressorti que le ciblage des bénéficiaires et l'identification de leurs besoins spécifiques ont été réalisés de manière empirique (sans implication des autorités traditionnelles, et autres mécanismes communautaire (AME et APE)) corroborant ainsi les déclarations bénéficiaires ciblés.
6. Pour les responsables des ONG/OSC rencontrés, les besoins des jeunes et femmes dans la province du Lac qui est une zone d'urgence étaient connus suite aux travaux d'autres ONGs et figurent dans le Plan Provincial de Sécurité et de Développement (PPSD) du lac 2019-2023 et ceux de la ville de Moundou figuraient déjà dans le PDC (Plan de développement communal) en cours de révision. Ainsi, l'approche a été pertinente au regard de la qualité de la réponse apportée et rend valable et pertinente la théorie de changement élaborée à l'instruction du projet.

QE 1.3 Dans quelle mesure les recommandations de la CEDEF (Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes) ont-elles été prises en compte lors de l'élaboration du programme ?

7. La CEDEF définit l'expression «**discrimination à l'égard des femmes**» comme toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe (article premier). Elle exhorte les États à poursuivre par tous les moyens appropriés et sans retard une politique tendant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes (Article 2). Ces deux recommandations ont été prises en compte au niveau des résultats 1 et 2 visés par le projet à travers des interventions prévues sur différents acteurs pendant la phase d'élaboration.
 - D'abord au niveau institutionnel, il a été programmé par le projet l'appui du MFFPE pour la finalisation du Plan d'Action National pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (Femmes, Paix et Sécurité).
 - Ensuite au niveau communautaire, il a été planifié de renforcer les instances communautaires de dialogue et de prise de décision pour la prise en compte l'égalité du genre.
 - Enfin au niveau individuel, des interventions ont été mises en œuvre pour aboutir à un changement de comportement des autorités, des acteurs locaux, de la communauté et aussi des femmes.

8. En outre, dans le but d'atteindre 30% des femmes parmi les bénéficiaires, le critère sexe a été retenu pour le ciblage et les indicateurs de résultat du projet ont été désagrégés par sexe. Pour faciliter l'identification des bénéficiaires femmes, il a été envisagé par le projet l'implication des organisations féminines communautaires et religieuses dans le processus de ciblage. Bien que la démarche n'ait pas été totalement respectée (non utilisation des fiches de profilage, pas de recours à OIM et HCR), la mise en œuvre des interventions planifiées au moment de l'élaboration du projet a contribué à une participation plus importante de la femme à la gestion de la vie socio-politique et économique des communautés. D'après les autorités communales, les jeunes et les femmes en grand nombre ont pris part au prédialogue National inclusif organisé dans les localités. Selon les femmes et les jeunes membres des associations, la mise à disposition des microcrédits rotatifs, le renforcement de capacité en AGR, les appuis en moyens d'exhaure, en matériels de pêche, et en machines à coudre, ont contribué à l'amélioration de leurs AGRs. Aussi, les recommandations de la CEDEF appelant à une plus grande responsabilité des femmes dans la société ont été prises en compte par le projet dans sa phase d'élaboration, notamment dans les interventions prévues pour l'atteinte des deux résultats programmatiques comme le présente le tableau ci-dessous :

Tableau 8 : alignement des interventions du projet aux articles de la CEDEF

Interventions planifiées	Articles de la CEDEF
Résolution 1325, plaidoyer gouvernance locale	Article 7 alinéa b et c
Intervention en milieu soclaire	Article 10
Soutien aux femmes du milieu rural, relecture des PDC, autonomisation par les AGR	Article 14 alinéa 2a, 2e, 2f
Protection de l'enfant	Article 16, Alinéa 2

QE 1.4 En quoi le programme mis en œuvre a amélioré la gouvernance locale et la consolidation de la paix par l'implication des jeunes et des femmes ?

9. Dans la zone du projet, l'exclusion des jeunes hommes et femmes des mécanismes, de la prise de décision et donc aussi de la prévention et de la résolution des conflits contribuait au renforcement des clivages et conflits communautaires dans les zones urbaines, péri-urbaines et rurales¹⁹. En réponse à ce problème, le projet a appuyé le plaidoyer des organisations de la société civile auprès des leaders traditionnels et religieux pour l'inclusion des jeunes femmes et des jeunes aux mécanismes de gouvernance locale. Cela a été suivi par la mise en place de mécanismes communautaires de proximité tels que le Réseau Communautaire de Protection de l'Enfant (RCPE), les Promoteurs de la Paix au niveau Communautaire (PPC), les Pairs éducateurs et le bureau d'aide juridique dont les compétences ont également été renforcées. Ces mécanismes communautaires ont permis d'améliorer les approches traditionnelles de résolution des conflits et de soutenir les initiatives communautaires en faveur de l'implication des femmes et des jeunes par la sensibilisation sur la prévention des conflits, la cohabitation pacifique de la consolidation de la paix, la protection de l'enfant et sur d'autres thématiques importantes. Les entretiens avec les AME et les leaders traditionnels dans la province du Lac (Bol et Bagassola) ont révélé que les conflits entre les populations hôtes et les déplacés ont considérablement été réduits.

¹⁹ Document du Programme, Page 6

10. Il est ressorti des discussions de groupe avec les enseignants, les AME et les APE que le renforcement des mécanismes de consolidation de la Paix dans les établissements avait permis de baisser la violence en milieu scolaire. Selon les autorités communales rencontrées, grâce au projet les jeunes et les femmes ont eu à participer aux pré-dialogues organisés dans les provinces puis au dialogue national inclusif et souverain qui a été tenu à N'Djaména. En outre, des rapprochements au travers des cadres d'échanges ont facilité l'implication des jeunes et femmes dans la gouvernance locale. Les associations de femmes rencontrées estiment que malgré la persistance des conflits agriculteurs et éleveurs dans leur zone, leur implication dans les mécanismes de résolution des conflits a boosté la consolidation de la paix. D'après ces femmes, en cas de conflits, elles sont consultées par les autorités pour recueillir leurs avis ou pour intégrer les comités de règlement des conflits. Contrairement à Bol et N'Djaména, les membres des cadres de concertation créés ou redynamisés de Moundou ont eu à organiser plusieurs réunions pendant lesquelles les femmes et les jeunes étaient présents et associés par les autorités à la résolutions des conflits. Dans les villes de Bol et N'Djaména, la dynamique a été amorcée, cependant l'engouement des membres était moins perceptible pour les tenues des rencontres du fait de la réticence de certains élus.

Conclusions préliminaires - pertinence

Pert 1 : L'élaboration du plan d'action de la résolution 1325 et le renforcement des capacités des parties prenantes dans le cadre du projet ont contribué à répondre aux objectifs fixés par le pays en matière d'implication des jeunes et des femmes aux instances de décisions (PND DP 2.3 et DP1.1 et PNUAD RS3 et EFFET6). La TOC du projet reste valable au regard du contexte. (paragraphe 1 - paragraphe 3)

Pert 2 : Les interventions du projet ont renforcé la gouvernance locale et la consolidation de paix par une relative implication des jeunes et des femmes dans les cadres de concertation (cas du pré-dialogue et du dialogue national inclusif et souverain) et de prise de décision. (paragraphe 9 – paragraphe 10)

Pert 3 : L'identification des besoins spécifiques et le ciblage des bénéficiaires ont été réalisés de manière empirique et n'ont que partiellement suivi la démarche envisagée à l'instruction du projet. Toutefois la réponse apportée aux besoins identifiés a été appropriée et pertinente rendant la TOC du projet valable. (paragraphe 4 - paragraphe 6)

Pert 4 : La redynamisation des plates-formes communautaires de gestion des conflits ainsi que le renforcement des capacités des acteurs et structures de proximité ont amélioré la participation des jeunes et des femmes dans les processus locaux de consolidation de la paix par l'intégration de ces derniers dans ces mécanismes communautaires et le renforcement de leurs capacités . (paragraphe 2 et paragraphe 9)

Pert 5 : Les cadres de concertation créés et ou redynamisés par le projet au sein des communes ont amélioré de manière satisfaisante l'implication des jeunes et des femmes dans la gouvernance locale. Toutefois, cette dynamique est faible au niveau de N'Djaména et dans le Lac où l'engouement à la participation aux cadres a été faible. Elle est prometteuse à Moundou où les cadres ont été participatifs et inclusifs. (paragraphe 10)

9.2. Cohérence

- QE 2.1. Dans quelle mesure la mise en œuvre multisectorielle et interagence a-t-elle été cohérente sur le plan interne entre ses différentes composantes, et comment les stratégies de mise en œuvre se sont-elles renforcées mutuellement ?
- QE 2.2. Dans quelle mesure les interventions sur le terrain sont-elles alignées avec le Plan National de Développement (2017-2021) ?
- QE 2.3. Dans quelle mesure le financement PBF a considéré les synergies avec les autres partenaires œuvrant dans le même secteur dans sa mise en œuvre ?
- QE 2.4. Dans quelle mesure les actions du financement PBF ont pu être répliquées dans d'autres zones par les partenaires ?

Photo 2 : Entretien avec le délégué provincial de l'éducation pour le Logone Occidental et l'IDEN²⁰ de Moundou



Source : équipe d'évaluation 10 /09/22

QE2.1. Dans quelle mesure la mise en œuvre multisectorielle et interagence a-t-elle été cohérente sur le plan interne entre ses différentes composantes, et comment les stratégies de mise en œuvre se sont-elles renforcées mutuellement ?

10. La mise en œuvre du projet a tenu compte de la complémentarité des interventions des différentes agences récipiendaires et de l'implication des ministères sectoriels au niveau national et provincial. Les paquets d'interventions exécutées par chacune des agences étaient en lien avec leur mandat respectif en fonction des arrangements de gestion du projet prévus dans le Prodoc et les différents plans de travail. Ainsi, les principales interventions qui ont été mises en œuvre par l'UNICEF concernaient le secteur éducatif, la protection, la communication et les appuis institutionnels. Le

²⁰ Inspecteur Départemental de l'Éducation Nationale

PNUD s'est focalisé sur la mobilisation des autorités (autorités administratives, associations, mairies, autorités traditionnelles), le renforcement de leurs capacités et les activités de communication socio-culturelles, tandis que le HCDH s'est focalisé sur les questions de droits de l'Homme au travers des dynamiques autour de cliniques juridiques. Le PAM s'est concentré sur la gestion administrative et logistique du projet.

11. En matière de coordination, les réunions du comité de pilotage et les missions conjointes de suivi sur le terrain ont contribué au renforcement des stratégies entre agences. Cependant dans les villes de Moundou et Bol, la collaboration entre les sous-bureaux et les partenaires de mise en œuvre de ces agences a été limitée aux informations et à leur participation aux ateliers de lancement des interventions durant la mise en œuvre (**Constat 1**). Aussi, selon les agences du SNU, l'exécution des activités communes prévues par les PTA conjoint a été peu effective compte tenu des contraintes liées aux agendas propres à chaque agence. Quant à l'approche multisectorielle, celle-ci a été délivrée à plusieurs niveaux : i) au niveau interne à l'UNICEF, les sections éducation, protection de l'enfant et communication ont conjugué leurs efforts dans la mise en œuvre des interventions ; ii) à travers la forte et bonne implication des points focaux des ministères sectoriels tant au niveau national que décentralisé pendant la mise en œuvre des activités, iii) à travers la tenue des missions conjointes (points focaux des ministères sectoriels, les représentants des NU, le Secrétariat du PBF) d'ancrage de présentation du projet aux autorités locales, de suivi et iv) les réunions du comité de pilotage impliquant les agences de mise en œuvre, les partenaires étatiques et le secrétariat du PBF ont également contribué au renforcement des stratégies de mise en œuvre.

QE2.2. Dans quelle mesure les interventions sur le terrain sont-elles alignées avec le Plan National de Développement (2017-2021) ?

12. Les interventions programmatiques du projet qui ont été mises en œuvre concernaient les domaines de la gouvernance locale (résultat 1) et de la paix et sécurité (Résultat 2). Elles étaient alignées aux domaines prioritaires du PND (2017-2021) dans les axes 1 et 2. Cet alignement est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 9 : Liens et complémentarités entre les résultats du projet et le PND 2017-2021

Résultats du Projet	PND 2017-2021	Effets escomptés
R 1. L'environnement légal favorable contribue à la participation des jeunes femmes et des hommes et des femmes à la gouvernance locale pour la consolidation de la paix	Axe1. Renforcement de l'unité nationale R 1.1.1. La cohésion nationale est assurée R 1.1.2. Les valeurs citoyennes sont promues	La cohésion nationale et les valeurs citoyennes sont renforcées
R 2. Les autorités, les acteurs locaux et la communauté en général, les jeunes femmes et hommes, les femmes sont sensibilisées et mieux outillées pour être les agents catalyseurs de la culture de paix, la résolution pacifique des conflits intercommunautaires, le brassage	Axe 2. Renforcement de la Bonne Gouvernance et de l'Etat de droit R 2.3.2. Le respect des droits humains est renforcé R 2.3.3. Le système judiciaire est accessible aux populations et la politique carcérale est améliorée R 2.3.6 : Des mécanismes consensuels de règlement pacifique des conflits sont opérationnels	La Bonne Gouvernance et l'Etat de Droit sont renforcés

Source : PND2017-2021 et chaîne des résultats du projet

QE 2.3. Dans quelle mesure le financement PBF a considéré les synergies avec les autres partenaires œuvrant dans le même secteur dans sa mise en œuvre ?

13. Le financement PBF a considéré les synergies avec les autres partenaires travaillant dans le secteur de la gouvernance et de la consolidation de la paix avec une contribution à la mise en place d'un réseau informel de praticiens participant aux efforts de consolidation de la paix au Tchad. L'objectif de ce réseau est d'établir une véritable communauté de praticien au sein de laquelle les différents acteurs se réunissent afin d'échanger informellement sur les différentes thématiques de consolidation de la paix au Tchad, d'apprendre les uns des autres et éviter autant que possible des doublons d'interventions au regard de la floraison des projets en cours au Tchad. Ainsi, les membres du réseau dont le secrétariat PBF ont réalisé la cartographie des projets de consolidation de la paix au Tchad. Dans la zone d'intervention du projet (notamment la province du Lac), la synergie d'information a été forte avec les projets mis en œuvre sous financement de l'Union Européenne, le ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ Allemagne), l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), l'Agence coréenne de coopération internationale (KOICA) œuvrant dans le même secteur. Toutefois l'absence des agences des nations unies (UNICEF, PNUD, PAM etc.) dans ce réseau informel limite les synergies avec les autres partenaires.

Photo 3 : Carte des projets de Consolidation de la paix au Tchad²¹

14. L'un des objectifs du financement PBF est de catalyser d'autres financements pour les projets de consolidation de la paix. Le projet « d'appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad » est le deuxième projet qui a eu à bénéficier du financement PBF au Tchad. D'autres projets ont eu aussi à bénéficier du financement PBF. Il s'agit de manière non exhaustive du :

- Projet « Prévention et gestion des tensions intercommunautaires à travers un meilleur accès aux et gestion rationnelle des ressources naturelles » mis en œuvre en 2019 par le consortium constitué du PAM et UNHCR ;
- Projet « habiliter les jeunes vulnérables du centre du Tchad à devenir des agents de consolidation de la paix » mis en œuvre en 2019 par l'OIM et le PAM
- Projet « restauration de la paix et du dialogue entre les communautés affectées par la transhumance transfrontalière (RCA/Tchad) » mis en œuvre en 2018 par FAO et OIM.



²¹ Source PBSO

15. En plus du PBF, d'autres bailleurs ont eu à financer des projets de consolidation de la paix dans d'autres provinces du Tchad. Ci-après quelques projets de stabilisation en cours au Tchad financés par d'autres bailleurs :

- Le projet « Community Stabilization through Durable Return Solutions, Governance and Livelihood Development in the Lake Chad Region » financé par Korean International Cooperation Agency (KOICA) et exécuté par OIM.
- Le projet « renforcement des capacités de la société civile » financé par USAID et mis en œuvre par les OSC international.
- Projet de Développement Intégré des communes du Nord du Tchad (COM-NORD) cofinancé par l'Agence Française de développement (AFD), Délégation de l'Union Européenne (DUE) et BMZ et mis en œuvre par l'agence allemande de coopération internationale pour le développement (GIZ).

QE 2.4 Les actions du financement PBF en faveur de la gouvernance locale et la consolidation de la paix ont-elles été répliquées dans d'autres zones par les agences ou autres partenaires (effet d'entraînement) ?

16. Comme présenté dans les paragraphes 14 à 16, le secteur de la consolidation de la paix est un secteur niche où il y a une floraison de projets en cours au Tchad dont certains couvrent une partie des zones d'intervention du projet « d'appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix » notamment la province du Lac. Avec la mise en réseau des acteurs intervenant dans la consolidation de la paix au Tchad, une base d'apprentissage commune et de partage des expériences est à envisager.

Il n'est pas ressorti des entretiens avec les staffs des agences du SNU et ONG/OSC partenaires de mise en œuvre une réplique des actions du projet vers d'autres zones à travers la mise en œuvre de nouveaux projets ou de nouvelles interventions. Les informations documentaires disponibles sur les autres interventions en cours ou achevées financées par d'autres bailleurs n'ont pas permis à l'équipe d'évaluation de se prononcer avec évidence sur une éventuelle réplique des approches du projet. En ce sens, l'effet d'entraînement est peu perceptible.

Conclusions préliminaires – cohérence

COHE 1 : La mise en œuvre des interventions a été cohérente entre les sections impliquées de l'UNICEF avec un travail de complémentarité et une synergie d'action. Au niveau inter-agence, cette complémentarité a été peu évidente malgré l'existence des plans de travail annuel (PTA) communs prévoyant des activités communes. (paragraphe 11 - paragraphe 12)

COHE 2 : Les interventions du projet ont tenu compte de la synergie des actions des autres acteurs de la consolidation de la paix au Tchad. L'effet d'entraînement du projet a été limité car les agences du SNU impliquées et leurs partenaires n'ont, à ce jour, pas mis en œuvre de nouvelles interventions en lien avec les principales thématiques du projet. En outre, les informations documentaires disponibles sur les autres interventions en cours ou achevées financées par d'autres bailleurs n'ont pas permis à l'équipe d'évaluation de se prononcer avec évidence sur une éventuelle réplique des approches du projet. (paragraphe 13 – paragraphe 17)

9.3. Efficacité

- QE 3.1. Dans quelle mesure le projet d'appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad a atteint les résultats escomptés ?
- QE 3.2.1. Comment le projet a contribué à l'engagement des jeunes et des femmes dans les instances locales de prise de décision et de règlement pacifique des conflits ?
- QE 3.2.2. De quelle manière les aspects multisectoriels et inter-agence ont-ils contribué à l'atteinte de ces résultats ?
- QE 3.3.1. Quels sont les effets positifs/négatifs non voulus des interventions sur le terrain ?
- QE 3.3.2. Quelles mesures ont été prises en temps voulu dans le cadre du projet pour atténuer les éventuels effets négatifs imprévus ?
- QE 3.4. Dans quelle mesure les partenariats établis par l'UNICEF, le PNUD, le PAM et le HCDH ont-ils contribué à la réalisation effective et dans le délai des résultats attendus ?
- QE 3.5. Dans quelle mesure, la collaboration interministérielle a-t-elle permis d'atteindre les résultats escomptés ?

Photo 4 : femmes hôte de Bagassola bénéficiaire des appuis en AGR du projet



Source : équipe d'évaluation 16 /09/2022

QE 3.1. Dans quelle mesure le projet d'appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad a atteint les résultats escomptés ?

17. Les agences d'exécution du projet ont adopté la gestion axée sur le résultat dans la planification et la mise en œuvre du projet. Ainsi, le projet a été construit autour de trois résultats et sept produits. Sur la base de l'examen des rapports de progrès du projet, et des rapports des partenaires de mise en œuvre, il ressort que les indicateurs d'effets du projet sont tous quantitatifs et reliés à la situation de référence des bénéficiaires ciblés. La mesure du niveau d'atteinte de ces effets sur la base des indicateurs prévus tels qu'ils ont été formulés dans le cadre logique du projet est peu pertinente bien que l'estimation statistique des progrès de ces indicateurs soit possible **(Constat 2)**. Aussi, il devient peu aisé pour l'équipe d'évaluation de se prononcer avec évidence sur l'atteinte des effets sur la base de ces indicateurs²².
18. L'analyse du cadre de résultat du projet par produits montre que le projet a été mis en œuvre de manière satisfaisante avec un taux global de réalisation des produits au dessus de 80%. Ce taux de réalisation ne prend en compte que les résultats programmatiques du projet (Résultat 1 & 2). En effet, les éléments d'analyse du résultat 3 relatif à la coordination du projet ont été pris en compte dans l'appréciation des résultats 1 et 2 du projet. Une déclinaison de cette performance par produit des résultats 1 et 2 montre que le niveau de réalisation est de :
- 60,3% pour le Produit 1.1 ;
 - 97,3% pour le Produit 1.3 ;
 - 123,8% pour le Produit 2.1 et
 - 257,3% pour le Produit 2.2.
19. L'estimation du niveau de réalisation du produit 1.2 n'a pas été possible faute de données endline dans le système de suivi du projet. La mesure des deux indicateurs (voir tableau 9) de ce produit aurait nécessité la réalisation d'une enquête/sondage d'opinions auprès des bénéficiaires, enquête hors du champ méthodologique de la présente évaluation. De manière détaillée, le niveau d'exécution des produits du projet est présenté dans le tableau 9 ci-dessous.

²² On ne saurait mesurer les progrès de l'engagement des jeunes et des femmes dans la gouvernance locale sur la simple base du nombre de personnes sensibilisées.

Tableau 10 : Niveau d'atteinte des résultats escomptés²³

Résultats / Produits	Indicateurs Prévu	Prévu	Réalisé	Appréciation du Niveau d'atteinte	
Résultat 1	Indicateur 1.1 : Nombre de jeunes filles, garçons, femmes, hommes et de personnes déplacées et/ou autochtones engagés dans la gouvernance locale, l'accès à la justice et au processus de consolidation de la paix dans les dix arrondissements de la ville de N'Djamena et dans les trois départements de la province du Lac	20 000	31 520	157,6%	
Produit 1.1	Indicateur 1.1.1 : Nombre de politiques sectorielles opérationnelles à différents niveaux ayant intégré les dispositions des résolutions 1325-2250 et des SNG et de la jeunesse	06	01	16,66%	60,33%
	Indicateur 1.1.2 : Nombre de propositions d'idées développées par les jeunes femmes et hommes... et pris en compte au sein des instances de prise de décision au niveau central ...	50	52	104%	
Produit 1.2	Indicateur 1.2.1 : % de leaders de la société civile, des hommes et de femmes... personnes déplacées qui comprennent les processus et procédures légales de participation citoyenne	70 % des 20 000 ciblées, 3 120 dans les trois départements de la province du Lac	Données non disponibles	N. A	N. A
	Indicateur 1.2.2 : % de leaders de la société civile, des hommes et femmes ... déplacées qui participent activement à la cohésion sociale et aux espaces communautaires de gouvernance locale	80% des 20 000 ciblées, dont 60% de femmes	Données non disponibles	N. A	
Produit 1.3	Indicateur 1.3.1 : Mode de fonctionnement des instances de dialogue communautaires dans les trois départements de la région du Lac et les 04 arrondissements de Moundou et 10 arrondissements de N'Djaména	Fonctionnement peu inclusif.	Fonctionnement inclusif et participatif	100%	97,27%
	Indicateur 1.3.2 : Nombre de propositions d'initiatives locales portées par les jeunes et les femmes et pris en compte et mis en œuvre par les mécanismes de prise de décision dans les Villes de N'Djamena, Moundou et des trois départements de la province du Lac	55	52	94,54%	
Résultat 2	Indicateur 2.1 : Capacités techniques et opérationnelles des chefs traditionnels et religieux, des jeunes filles et garçons, des femmes et des hommes à prévenir/résoudre les conflits dans la ville de N'Djamena, Moundou et dans les trois départements de la province du Lac	Bas	Élevé	N.A.	
Produit 2.1	Indicateur 2.1.1 : Nombre d'initiatives communautaires initiées par les chefs traditionnels et religieux, des jeunes femmes et hommes, des femmes et des hommes pour le dialogue intercommunautaire et la promotion de la cohésion sociale au niveau local.	500	619	123,8%	123,8%
Produit 2.2	Indicateur 2.2.1 : Nombre de personnes/groupes de personnes sensibilisées, ayant des capacités renforcées sur l'importance de la cohésion sociale et participant activement aux mécanismes communautaires de prévention et de résolution des conflits intercommunautaires ...	20 000	74 584	372,92	257,29%
	Indicateur 2.2.2 : Nombre d'associations de jeunes filles, garçons, femmes et personnes en situation de déplacement qui sont engagées au niveau local pour la cohésion sociale, la gouvernance locale, l'accès à la justice et la paix.	120	170	141,66%	

Source : Rapport progrès Juin 2022

Très bon niveau ≥75%	Niveau partiel]75%-50%]	Niveau faible <50%
----------------------	--------------------------	--------------------

²³ Le libellé exact des produits et résultats du projet est consigné en annexe 1 sur la chaîne des résultats du projet.

20. Les taux de réalisation globalement satisfaisants des produits obtenus sur la base des indicateurs tels que formulés dans le cadre de résultat et consigné dans les rapports de progrès ne représentent que partiellement l'exhaustivité des interventions mises en œuvre dans le cadre du projet (**Constat 3**). En effet, de nombreuses activités pertinentes au regard du contexte de mise en œuvre du projet n'ont pas été prises en compte eu égard à la formulation des indicateurs dans le cadre logique. En ce sens, les principales réalisations concourant à l'atteinte des produits sont décrites ci-après.

i. Principales interventions du produit 1.1 : *L'opérationnalisation des résolutions 1325-2250 et des stratégies nationales du Genre et de la jeunesse favorise la participation des jeunes, femmes et hommes y compris des personnes déplacées à la gouvernance locale, à l'accès à la justice et au processus de consolidation de la paix à N'Djamena*

21. **Dans le domaine de la gouvernance locale**, la révision des Plans de Développement Communaux (PDC) des villes de N'Djaména, Moundou, Bol et Bagassola en vue d'y intégrer les préoccupations jeune et genre n'a pas été réalisée, tous les PDC de ces communes étant déjà obsolètes. Des initiatives pour la révision des PDC entreprises dans les mairies de Bol et Moundou ne sont pas allées à leur terme. L'Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales au Tchad (APLFT) en partenariat avec le HCDH a mis en place un bureau d'aide juridiques (BAJ) à Bol et renforcé deux autres à Moundou et à N'Djaména. Ces BAJ ont enregistré 255 affaires civiles, 120 affaires pénales et 56 affaires sociales au bénéfice de 582 personnes dont 259 femmes²⁴. Des entretiens avec les élus locaux, il est ressorti que des actions ont été entreprises pour l'intégration des jeunes et femmes dans la gouvernance locale. On peut citer entre autres :

- La création d'un cadre de concertation entre la mairie de Moundou et la plateforme de dialogue social pour le développement la prise en compte des préoccupations de ces tranches de la population et la relecture conjointe du PDC de Moundou ;
- L'élaboration par la Mairie de Moundou de la base des données des associations des jeunes et des femmes de la ville ;
- La relecture par les élus locaux et la Coordination des Associations pour le Développement du Lac (CADELAC) du PDC de la ville de Bol.

22. **Au plan institutionnel**, le projet a permis la réalisation du Plan d'Action National de la Résolution 1325 du conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU) avec la collaboration du Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant (MFFPE). Des entretiens avec les staffs des agences du SNU et des points focaux du MFFPE, il est ressorti que le PAN de la résolution 1325 est en cours de validation au niveau national par les instances politiques compétentes²⁵. L'opérationnalisation de la résolution 2250 en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse des Sports et de la Promotion de l'Entrepreneuriat (MJSPE) n'a pas été réalisée. Toutefois, le MJSPE avec l'appui du projet (de l'UNICEF) a procédé à la validation du Plan Quinquennal de la Politique Nationale de la jeunesse en lien avec la résolution 2250²⁶.

²⁴ Rapport final BAJ : APLFT Mai 2022

²⁵ La validation technique a été faite par le MFFPE en Août 2022 après des ateliers consultatifs

²⁶ Résolutions 1325, 2250 du CSNU appellent à un rôle croissant des femmes et des jeunes dans la mise en œuvre des accords de paix

ii. **Principales interventions du produit 1.2 : Les leaders de la société civile, les jeunes femmes et hommes y compris les femmes connaissent les processus et procédures légales de participation citoyenne et engagent des initiatives pour la cohésion sociale et à la prise de décision au sein des espaces de gouvernance locale à N'Djamena, à Moundou**

23. Pour une participation inclusive à la base de la consolidation de la paix communautaire, plusieurs initiatives locales ont été proposées par les membres des plateformes des organisations locales. Ainsi, 52 initiatives locales focalisées sur la paix, la résilience et le développement local (21 à N'Djaména, 17 à Moundou et 14 à Bol) ont été mises en œuvre dans des zones couvertes par le projet ²⁷. Pour l'affirmation du leadership des jeunes et des femmes, 500 jeunes (250 filles et 250 garçons) venant de 23 provinces du Tchad ont eu des capacités renforcées lors de la tenue de la deuxième édition du forum national des jeunes en décembre 2021 à N'Djaména. Ce renforcement des capacités de ces jeunes leur a permis de prendre part au pré-dialogue et au dialogue national inclusif et souverain au Tchad

iii. **Principales interventions du produit 1.3 : Les mécanismes de prise de décision locale, la justice et la cohésion sociale sont améliorés à N'Djamena, à Moundou et dans la région du Lac par des instances de dialogues communautaires qui fonctionnent de manière participative, inclusive et dans le respect de l'équité et des droits humains fondamentaux**

24. Dans le domaine de la protection de l'enfant, le CRS en partenariat avec l'UNICEF a renforcé les capacités de 45 membres du RCPE parmi lesquels 30 (10 par département) ont été retenus pour l'identification des enfants. Le travail des RCPE a permis d'identifier 1 032 ménages permettant ainsi à 8 081 enfants de 0 à 18 dont 3 597 filles d'obtenir un acte de naissance dont : 3 148 enfants de moins de 5 ans, 2 432 enfants de 6-10 ans, et 2 501 enfants de 11-18 ans. Ces actes de naissance ont été délivrés grâce à la tenue des audiences foraines visant à promouvoir le droit des enfants à posséder d'une nationalité. La ventilation des enfants par ville est présentée dans le tableau 11 ci-dessous.

Tableau 11. Statistiques d'enfant dotés en acte de naissance par le projet

Département	Ville	Garçons	Filles	Total
MAMDI	Bol	1147	924	2071
KAYA	Bagassola	1628	1345	2973
FOULI	Liza	1709	1328	3037
Total		4484	3597	8081

Source : Rapport narratif final CRS Octobre 2020

iv. **Principales interventions du produit 2.1 : Les acteurs locaux, les jeunes filles et garçons, des hommes et des femmes ont des compétences davantage accrues pour promouvoir un dialogue constructif, une participation inclusive aux mécanismes de gouvernance locale, de prévention et de résolution de conflits.**

Pour renforcer les capacités des leaders communautaires, mouvements et organisations des femmes et des jeunes en plaidoyer public en vue de leur participation croissante dans les processus

²⁷ Rapport de progrès du projet : Juin 2022

et instances de gouvernance locale, le projet s'est appuyé sur les Promoteurs de la Paix au niveau Communautaire (PPC) qui avaient également une mission de sensibilisation des populations. La CELIAF a identifié et recruté 90 PPC dont 50 à N'Djaména (5 pour chaque arrondissement) 20 à Moundou (5 pour chaque arrondissement) et 20 dans la province du Lac (10 à Bol, 5 à Bagassola et 5 à Liwa). Ces derniers ont réalisé 1 141 causeries éducatives qui ont permis de sensibiliser 20 859 personnes²⁸.

25. **Toujours au plan communautaire**, la sensibilisation des bénéficiaires dans les zones du projet a été réalisée par les RCPE. A ce titre le CRS en collaboration avec l'UNICEF a mis en place 10 RCPE à N'Djaména, 4 dans la province du Lac et redynamisé 4 anciens réseaux dans la ville de Moundou. En plus des RCPE, le projet a utilisé un regroupement de facilitateurs de dialogues communautaires (54 personnes dont 17 femmes), de 62 pairs éducateurs (124 personnes dont 62 femmes). Au travers des dialogues communautaires et des visites à domicile ces mécanismes communautaires ont touché 13 211 personnes dont 4 851 femmes²⁹.

26. **Dans le milieu éducatif**, le projet a appuyé la participation à la consolidation de la paix à travers le renforcement de capacités des enseignants et élèves. Ainsi, avec l'appui du MENPC et du Collectif des Organisations pour la Promotion de la Paix et du Développement Durable (COPADT) et en partenariat avec l'UNICEF, le projet a formé 660 membres des clubs des élèves ambassadeurs (307 filles et 353 garçons) de la paix appartenant à 65 clubs et 110 responsables des établissements scolaires et des enseignants sur la culture à la paix et la cohabitation dans la zone de couverture du projet. Ils ont été rencontrés dans 65 établissements scolaires dont 22 à Moundou, 33 à N'Djaména et 10 dans la province du Lac. Selon les enseignants rencontrés dans les villes de Moundou et de Bol, ces formations répondaient à un besoin de cohésion sociale en milieu scolaire et le travail des élèves ambassadeurs a permis de réduire considérablement les conflits élèves-élèves et les conflits élèves-enseignants. Les différents clubs d'élèves ambassadeurs formés sont toujours fonctionnels. Cependant, ces derniers déplorent l'absence de support didactiques au terme des formations reçus et de certificat de formation (**Constat 4**). La ventilation des élèves et enseignants formés est présenté dans le tableau 10 ci-dessous.

Tableau 12 : statistiques des élèves et enseignants formés

Villes	Elèves			Position au sein de l'établissement		
	Garçons	Filles	Total	Responsables	Enseignants	Total
Moundou	122	78	200	19	5	24
N'Djaména	108	92	200	37	13	50
Bol/Bagassola	123	137	260	11	25	36
Ensemble	353	307	660	67	43	110

Source : rapports narratifs COPADT Décembre 2021 et Janvier 2022

Toujours en rapport avec le milieu éducatif, la LTDH en partenariat avec le PNUD a procédé au renforcement des capacités des membres des APE dans les villes de Moundou, Bol et Bagassola. Ainsi 201 parents d'élèves (dont 78 femmes) ont vu leurs compétences renforcées dans plusieurs

²⁸ Source : rapport narratif trimestriel 1, 2 et 3 de CELIAF

²⁹ Rapport de progrès Juin 2022

thématiques dont la résolution pacifique des conflits³⁰. Dans le même objectif, la CELIAF a formé 300 membres d'Associations de Mères d'Enfants (AME) sur les mêmes thématiques soit 100 à Moundou, 140 à N'Djaména et 60 à Bol.

27. Des entretiens de groupe avec les APE et AME dans les villes de Moundou, Bol et Bagassola, il est ressorti que ces formations ont été bénéfiques et ont répondu à leurs attentes. Les AME/APE travaillent actuellement en amont des établissements scolaires pour inculquer la culture de la paix aux enfants dans les domiciles familiaux et dans leurs communautés y compris la communauté religieuse. A Bagassola et Bol, les AME sont également engagées dans la dénonciation des violences basées sur le genre et des mariages des enfants.

v. Principales interventions du produit 2.2 : *Les jeunes femmes et hommes, les femmes ainsi que les autres acteurs communautaires sensibilisés promeuvent et contribuent à la résolution pacifique des conflits intercommunautaire*

28. **En matière d'autonomisation des jeunes hommes et femmes**, 400 jeunes ont bénéficié des activités du projet (200 jeunes femmes et 200 jeunes hommes), dont 200 sur les petits métiers (couture, mécanique et culture maraîchère) et 200 autres membres des associations formés sur les activités génératrices de revenus (AGR) à Bol, Bagassola, Moundou et N'Djaména. Parmi les jeunes hommes et femmes formés, 252 dont 144 adolescentes, ont été dotés avec des petits équipements et kits (machines à coudre, caisses à outils et motopompes) permettant la création et le renforcement des ateliers (mécaniciens et couturiers) et les groupements pour les activités maraîchères. 200 membres incluant 118 adolescentes des groupements ont reçu des transferts monétaires. Une autonomisation financière des jeunes femmes de la province du Lac qui ont été formées en couture et dotées en machines à coudre (voir Photo 4) est observée. Elles fabriquent et commercialisent des Kits réutilisables d'hygiène menstruelle et confectionnent des vêtements.

29. Des discussions de groupe avec les associations de jeunes bénéficiaires d'appui financiers, il est ressorti que ces derniers ont reçu un financement compris entre 120 000 et 180 000 FCFA. Ils ont mis en place un système rotatif permettant à chaque membre de créer une AGR puis de passer le capital à un autre. Il n'a pas été possible à l'équipe d'évaluation d'apprécier la fonctionnalité de cette dynamique. De même, les jeunes outillés en mécanique et poste de soudure ne se sont pas encore installés. Il a été observé quelques femmes dotées en machines à coudre exerçant dans la province du Lac. De manière globale, l'autonomisation des jeunes hommes et femmes a été insuffisante et les effets demeurent peu perceptibles (**Constat 5**).

30. **Au plan médiatique et culturel** : Plusieurs conventions entre les partenaires de mise en œuvre et les radios communautaires ont été signées. Il s'agissait de N'Djaména (FM Oxygène, La Voix de la Femme), à Moundou (Kar-Uba et Bonne nouvelle) et au Lac (Kadaye). Ces radios communautaires ont réalisé et produit des émissions sur la cohésion sociale et la participation des jeunes et femmes à la gouvernance locale. Ces émissions ont été animées en trois langues : Français, Ngambaye et Boulala. En outre, des sketches/théâtres radiophoniques ont été produits et diffusés en partenariat

³⁰ LITDH : rapport formation des APE, Décembre 2019 – Janvier 2020

avec les compagnies théâtrales partenaires. Selon le rapport de progrès de juin 2022, les activités médiatique et culturelles ont permis d'atteindre 43 536 personnes, dont 29 914 jeunes de moins de 25 ans (17 438 garçons et 12 476 filles) et 13 622 personnes adultes (5 822 hommes et 7 800 femmes). Quant au programme de théâtre radiophonique, il a permis de toucher environ 65 218 personnes, dans les villes de Moundou, N'Djaména et Bol. Il est peu aisé pour l'équipe d'évaluation de se prononcer avec évidence sur le volume de personnes atteintes par ces canaux à cause de la grande diversité de sources et des méthodes de comptage des différents partenaires au regard des limites observées dans le système de suivi-évaluation et faute de données d'enquête médiamétrique (**Constat 6**).

31. **En matière de communication numérique**, l'UNICEF, en partenariat avec les opérateurs de téléphonie mobile a mis en place une plateforme d'échange interactif entre les jeunes sur la citoyenneté et la cohésion sociale dénommé U-Report. Elle a été un cadre d'échange entre jeunes au travers de petits messages et a permis d'atteindre une masse critique de jeunes avec des messages ciblés dans un délai très rapide. Selon les staffs des agences en charge de la mise en œuvre programmatique rencontrés, U-report a été utilisé par toutes les agences pour l'interaction rapide avec les jeunes. Faute d'évidence, il est peu aisé pour l'équipe d'évaluation d'estimer le nombre de jeunes touchés par ce canal spécifiquement dans le cadre de ce projet.

QE 3.2. Comment le projet a contribué à l'engagement des jeunes et des femmes dans les instances locales de prise de décision et de règlement pacifique des conflits ? De quelle manière les aspects multisectoriels et inter-agence ont-ils contribué à l'atteinte de ces résultats ?

QE 3.2.1 Comment le projet a contribué à l'engagement des jeunes et des femmes dans les instances locales de prise de décision et de règlement pacifique des conflits ?

32. De l'analyse du contexte du projet faite dans le Prodoc, il est ressorti que les institutions, structures et organes de prévention et de résolution des conflits ont des besoins en renforcement de capacités, et un manque d'autonomie et de coordination, notamment au niveau communautaire. Le projet a donc choisi d'utiliser la participation citoyenne des jeunes et des femmes comme une porte d'entrée pour favoriser la cohésion sociale, l'instauration de l'État de droit et la consolidation de la paix. La stratégie de réponse a été tridimensionnelle : institutionnelle, communautaire et individuelle.
33. Pour chacune de ces dimensions et en fonction des bénéficiaires ciblés, un paquet d'interventions spécifiques a été développé et mis en œuvre par les agences du SNU et leurs partenaires de mise en œuvre conjuguant sensibilisation, communication, formation, plaidoyer, assistance technique, appuis financiers (voir paragraphe 22 à 32). Cette réponse holistique a eu comme effet direct une participation des jeunes et femmes aux mécanismes communautaires de prise de décision et de consolidation de la paix. Ainsi dans la ville de Moundou, il est ressorti des entretiens avec l'adjoint au Maire et des groupes de discussions avec les associations des jeunes que des concertations régulières sont organisées pour adresser les problèmes des jeunes. En outre, les représentants des jeunes et des femmes ont été impliqués dans la relecture et la révision du PDC. De même dans la province du Lac, il est ressorti des échanges avec les groupes de jeunes de femmes (déplacés et hôtes) qu'ils ont été impliqués par les autorités traditionnelles dans les mécanismes

communautaires de résolution des conflits. A cela s'ajoute un réel rapprochement entre les jeunes hommes et jeunes femmes et les autorités locales sur la prise en compte de leurs besoins dans les priorités locales.

QE 3.2.2. De quelle manière les aspects multisectoriels et inter-agence ont-ils contribué à l'atteinte de ces résultats ?

34. Au plan multisectoriel, des arrangements internes propres à l'UNICEF ont facilité l'atteinte des résultats. Cela s'est traduit dans le recrutement des OSCs, dans la complémentarité entre les différentes sections dans la mise en œuvre des interventions, dans le travail conjoint dans le développement des contenus, au travers du suivi commun de la qualité des interventions sur le terrain, et des concertations régulières entre sections au niveau du bureau pays. Il est ressorti des entretiens avec les points focaux du projet à l'UNICEF que les OSC retenues comme partenaires devaient mettre en œuvre les paquets activités de toutes les sections impliquées dans le projet ; dans un effort de mutualisation, toutes les sections ont utilisé les mêmes partenaires et les mêmes relais de proximité. Au niveau de l'UNICEF la mise en œuvre intersectorielle a été satisfaisante.
35. Au plan interagence, le paquet d'interventions mis en œuvre par chaque agence a été spécifique et en fonction de son mandat (voire paragraphe 11). Cette spécialisation des interventions par agence a permis de fournir aux bénéficiaires des actions diversifiées et complémentaires qui ont créé un environnement favorable à la participation des jeunes et des femmes aux mécanismes institutionnels et communautaires de prise de décision. Des entretiens avec les points focaux du projet au sein de chaque agence, il est ressorti que le respect des arrangements de gestion prévu dans le Prodoc a facilité l'atteinte des objectifs assignés au projet et à chaque agence. L'approche a été satisfaisante mais présente des faiblesses dans la communication interagence, dans la communication commune vers les parties prenantes et les bénéficiaires, le suivi-évaluation et la coordination.
36. Le dispositif de suivi-évaluation du projet a été peu efficace. En effet, la consolidation des rapports de toutes les agences a été placée sous la responsabilité de l'UNICEF en tant qu'agence Lead. La transmission des données de suivi du projet collectées et traitées par les OSC/ONG aux agences du SNU puis à l'UNICEF a été peu satisfaisante. Cela s'est traduit par l'existence dans les rapports de nombreuses réalisations sans évidences réelles surtout dans le domaine de la communication et de la sensibilisation (**Constat 7**). Le dispositif de suivi-évaluation s'est donc limité à un suivi de coordination traduit par des missions de suivi programmatique organisées par chaque agence et des rares missions conjointes entre les 4 agences et les ministères sectoriels. De nombreux retards ont été observés dans la mise en œuvre des interventions et dans la production et la transmission des rapports de suivi dont l'exploitation diverge en fonction des OSC et des agences du SNU.
37. Le projet a été conçu avec une mise en œuvre étalée sur 42 mois. Au plan opérationnel, le Groupe Technique du projet a opté pour un modèle de planification annuelle. Ainsi, quatre PTA ont été élaborés couvrant toute cette période de mise en œuvre du projet avec des jalons bien définis pour chaque intervention et pour chacune des agences. Cependant, la mise en œuvre commune des activités telle que prévue dans le PTA a été peu effective selon les staffs des agences du SNU rencontrés sur le terrain, chaque agence s'étant focalisée sur la mise en œuvre de ses activités et

la gestion de son budget conformément à son ou ses PTA internes (**Constat 8**). Des réunions conjointes trimestrielles ont été régulièrement organisées par les agences en charge de la mise en œuvre programmatique (UNICEF, PNUD, HCDH). L'exploitation des comptes rendus de ces réunions montre qu'elles ont été un excellent cadre de réorientation, de réajustement de certaines activités du projet et un cadre de partage d'expérience entre agences.

QE 3.3.1. Quels sont les effets positifs/négatifs non voulus des interventions sur le terrain ?

38. La mise en œuvre du projet « d'appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix » a pris fin en Juin 2022. Comme précisé au paragraphe 18, les indicateurs d'effet de la chaîne de résultat ne permettent pas de mesurer l'atteinte de ces derniers. Toutefois, des entretiens et groupes de discussion avec les parties prenantes et les bénéficiaires attendus sur le terrain, il est ressorti:

- **Comme effets positifs non prévus** : Un engagement politique des jeunes femmes traduit par une volonté d'occuper des postes de responsabilité politique et être à la tête des réseaux et plateformes d'associations. Il est à noter également le contrôle citoyen de la protection des enfants avec la dénonciation des cas de mariages forcés ou de mariage d'enfants notamment dans la province rurale du Lac.
- **Comme effets négatifs non prévus** : une augmentation du nombre de procédures judiciaires dans les tribunaux du fait du travail des BAJ au détriment des mécanismes communautaires de résolution des conflits, la réticence et l'opposition de certaines autorités religieuses à accepter la participation et l'implication des femmes dans les mécanismes communautaires de prise de décision.

QE 3.3.2 Quelles mesures ont été prises en temps voulu dans le cadre du projet pour atténuer les éventuels effets négatifs imprévus ?

39. Quelques effets négatifs non prévus ont été observés. Des mesures idoines d'atténuation et d'anticipation à ces derniers ont été pris par les équipes de mise en œuvre du projet. Il s'agit entre autre de :

- l'implication des autorités administratives à différents niveaux, des autorités communales, des agences des Nations Unies, des partenaires locaux de mises en œuvre et des leaders traditionnels et religieux, des communautés tout au long du projet.
- Le ciblage des bénéficiaires dans la province rurale du Lac, dans la ville de Moundou et à N'Djaména en tenant compte des toutes les composantes sociologiques de chaque zone. Dans la province du Lac, les jeunes hommes et jeunes femmes des communautés hôtes, déplacées et retournées ont été ciblées.
- L'application du principe de « **ne pas nuire** », qui a permis de mener un travail de plaidoyer auprès des leaders traditionnels et religieux dans la province du Lac à l'effet de les amener à accepter la participation des femmes aux processus communautaires de prise de décision.

QE 3.4. Dans quelle mesure les partenariats établis par l'UNICEF, le PNUD, le PAM et le HCDH ont-ils contribué à la réalisation effective et dans le délai des résultats attendus ?

40. Le partenariat a été au centre de l'approche de mise en œuvre des interventions du projet « d'appui à la participation citoyenne des jeunes et femmes à la gouvernance locale et à la

consolidation de la paix ». Chacune des 4 agences en charge de la mise en œuvre conjointe a signé une ou plusieurs conventions de partenariat avec les ONG, OCS ou des radios communautaires. L'examen des conventions de partenariat entre ces ONG/OSC et des rapports de ces partenaires permet d'obtenir la matrice ci-dessous :

Tableau 13 : Nature des interventions des partenaires de mise dans le projet

Agence	Partenaires	Groupe d'activités réalisées	Zones de couverture	MONTANT (FCFA)
UNICEF	CRS	- Mobilisation Communautaire - Renforcement de capacités de RCPE - Identification et renforcement de capacités des leaders traditionnels, religieux et FDS - Audiences foraines - Identification et formation des couples pairs éducateurs	N'Djamena, Bol, Moundou, Liwa, Bagassola	ND
	CELIAF	- Elaboration du PAN 1325 - Café Genre, dialogue Communautaire - Renforcement des capacités des PPC - Relèvement économique et AGR - Plaidoyer et sensibilisation - Renforcement des capacités des leaders communautaires	N'Djamena, Bol, Moundou, Liwa, Bagassola	184 183 387
	HADRE MOUNA	- Sensibilisation - Productions théâtrales - Caravane de projection des films thématiques	N'Djamena, Bol, Moundou, Liwa, Bagassola	37 589 000
PNUD	LTDH	- Formation APE et Enseignants - Formation des Forces de Défense et sécurité - Plaidoyer, Activités culturelles et sportives - Dialogues communautaires, jeux concours - Renforcement des capacités	N'Djamena, Bol, Moundou, Liwa, Bagassola	Non Disponible (ND)
	Radios Communautaires	- Production de contenus radiophoniques - Réalisation et diffusion des émissions - Couverture médiatique - Sensibilisation	N'Djamena, Bol, Moundou, Liwa, Bagassola	ND
HCDH	APLFT	- Création des BAJ, formation des autorités traditionnelles, consultation juridique, Fora thématique, production théâtrales	N'Djamena, Bol, Moundou	ND

Source : Rapports d'activités et conventions des OSC/ONG

41. L'exploitation des rapports de ces partenaires montre que ces derniers ont été en charge de la mise en œuvre de toutes les activités de proximité au plan communautaire et individuel en faveur des leaders communautaires, des élus locaux, les associations des jeunes et femmes etc. Au regard du dimensionnement des activités à réaliser et de la durée des conventions comprises entre 3 mois et 12 mois, les délais de réalisation étaient suffisants pour atteindre les résultats attendus. Cependant la lourdeur des procédures de mise à disposition des fonds au sein de chaque agence du SNU n'a pas permis aux OSC/ONG de respecter les délais. En outre, il est ressorti des entretiens avec les OSC et ONG partenaires que l'enveloppe allouée par les agences SNU était globalement insuffisante au regard du volume et de la nature des besoins à adresser (**Constat 9**).

QE 3.5. Dans quelle mesure, la collaboration interministérielle a-t-elle permis d'atteindre les résultats escomptés ?

42. La collaboration avec les ministères sectoriels a considérablement contribué à l'atteinte des résultats du projet. Chaque agence du SNU a travaillé avec un ou plusieurs ministères en fonction des principales thématiques auxquelles elle était engagée. Des points focaux ont été nommés dans chaque ministère sectoriel au niveau central et au niveau provincial. Ces points focaux ont déclaré durant les entretiens avoir animé certaines sessions de renforcement des capacités, avoir participé aux missions de suivi programmatique et aux rencontres du Comité de Pilotage. Au niveau des provinces notamment dans la province du Lac et dans la ville de Moundou, les points focaux des ministères sectoriels ont été impliqués dans la mobilisation communautaire des différentes catégories de bénéficiaires, dans le renforcement de capacités des leaders communautaires et des associations de jeunes et femmes.

43. De manière spécifique et ce au niveau central, les ministères sectoriels suivants ont pleinement participé à la mise en œuvre des interventions du projet:

- Le MFFPE pour l'élaboration du PAN de la résolution 1325
- Le MENPC pour les activités en milieu scolaire
- La MJS pour les activités en lien avec la résolution 1325 et 2250
- Le Ministère de la Justice dans la mise en œuvre de cliniques judiciaires.

Conclusions préliminaires – efficacité

EFFICA 1 : Les produits planifiés ont été atteints au-delà des plans établis pour le Résultats 2 et en dessous pour le résultat 1. Toutefois, il est peu aisé pour l'équipe d'évaluation d'estimer le niveau de réalisation global faute de données Endline sur le produit 1.2 du projet. **La mesure du niveau d'atteinte des effets sur la base des indicateurs prévus tels qu'ils ont été formulés dans le cadre logique du projet est peu pertinente.** L'élaboration du PAN de la résolution 1325 et la mise à disposition des Actes de naissances à 8081 enfants sont les principales réalisations du projet. (Paragraphe 18 – paragraphe 32)

EFFICA 2 : La mise en œuvre conjointe par les trois agences d'exécution suivant leurs mandats respectifs et le respect de leurs arrangements de gestion a favorisé l'atteinte des résultats. Le succès de cette approche a été renforcé par les efforts de suivi programmatique commun, des PTA communs, et l'implication du PBSO dans les missions d'ancrage. (Paragraphe 33 - paragraphe 35)

EFFICA 3 : Le système de suivi-évaluation mis en place dans le cadre du projet a été peu efficace. De nombreux retards ont été observés dans la mise en œuvre des interventions et dans la production des rapports de suivi. En outre, les indicateurs de suivi des résultats et produits n'ont pas été formulés de manière à faciliter leur exploitation de manière optimale. (Paragraphe 35 – paragraphe 37)

EFFICA 4 : Les partenariats stratégiques établis par les agences du SNU ont permis d'atteindre les résultats du projet par des interventions des partenaires de mise en œuvre au sein des communautés bénéficiaires et l'implication et la collaboration des points focaux des ministères sectoriels. Cependant, la lourdeur des procédures de mise à disposition des fonds aux ONG et OSC affecte le respect des délais de réalisation. (Paragraphe 39 - paragraphe 43)

9.4. Efficience

- QE 4.1. Pour chacun des domaines d'intervention du projet, dans quelle mesure les ressources financières, humaines et les biens ont été : Suffisantes (en termes de quantité) par rapport aux besoins identifiés et aux résultats escomptés ? Adéquates (en termes de qualité) par rapport aux résultats escomptés ? déployées à temps ?
- QE 4.2. Quels sont les principaux facteurs ayant joué en faveur ou en défaveur du rapport coût/efficacité de la mise en œuvre ?
- QE 4.3. Quelles autres stratégies auraient pu être adoptées pour atteindre les mêmes résultats mais à un coût moindre ?

Photo 5 : discussion de groupe avec les femmes bénéficiaires d'appui en AGR dans le ville de N'Djaména



Source : équipe d'évaluation 19 /09/22

QE 4.1. Pour chacun des domaines d'intervention du projet, dans quelle mesure les ressources financières, humaines et les biens ont été : Suffisantes (en termes de quantité) par rapport aux besoins identifiés et aux résultats escomptés ? Adéquates (en termes de qualité) par rapport aux résultats escomptés ? déployées à temps ?

44. Selon le Prodoc, la gestion financière des ressources allouées devait suivre une approche de gestion parallèle, l'agence récipiendaire des fonds, agence lead ou autre agence, ayant la responsabilité individuelle de la gestion des fonds qui lui sont alloués³¹, dispositions qui ont été respectées. L'exploitation des différents rapports financiers montre que le budget envisagé pour la mise en œuvre du projet était de 3,491,000 US\$; il a été consommé à hauteur de US\$

³¹ Prodoc, page 19

3,084,983.44 soit un taux de consommation satisfaisant de 88,37%. La ventilation de ce budget par grande masse est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 14 : Ventilation du Budget du projet par rubrique

CATEGORIE	PREVUS	DEPENSES	ECART	TAUX DE CONSOMMATION
Mise en œuvre des résultats	2 475 000	2 349 833,72	125 166,28	94,94%
Personnel/Opération/S&E	739 617	478 449,84	261 167,16	64,69%
Communication	48 000	56 872,00	- 8 872,00	118,48%
TOTAL PROJET	3 262 617	2 885 155,56	377 461,44	88,43%
Cout directs	228 383	199 827,88	28 555,12	87,50%
TOTAL GLOBAL	3 491 000	3 084 983,44	406 016,56	88,37%

Source : Rapport financier PBF Juin 2022 (PBSO)

45. Une analyse de la ventilation du budget du projet par agence d'exécution montre que chacune d'elle devait recevoir une fraction du budget proportionnelle aux volumes de ses interventions dans la mise en œuvre du projet. Ainsi l'UNICEF chef de file devait recevoir US\$ 1,229,430 soit 35,22%, le HCDH US\$ 471,460 soit 13,51%, le PNUD US\$ 891,310 soit 25,53% et le PAM US\$ 898,800 soit 25,75%. Le niveau d'exécution du budget par chaque agence est globalement satisfaisant et est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 15 : Niveau d'exécution du budget par agence

Peu satisfaisant <50%

Moyen 50-79%

Satisfaisant > 80%

AGENCE	PREVU	DEPENSE	ECART	TAUX DE CONSOMMATION
HCDH	471 460,00	320 896,461	150 563,54	68,06%
UNICEF	1 229 430,00	1 160 776,441	68 653,56	94,42%
PNUD	891 310,00	793 769,090	97 540,91	89,06%
PAM	898 800,00	809 541,710	89 258,29	90,07%
ENSEMBLE	3 491 000,00	3 084 983,701	406 016,30	88,37%

Source : Rapport financier PBF Juin 2022 (PBSO)

46. Aucune agence d'exécution n'a consommé l'intégralité de son budget dans la mise en œuvre de ses interventions. Avec 94,42% de taux de consommation budgétaire, l'UNICEF a le niveau de consommation le plus élevé tandis que le HCDH en a le moins avec un niveau de consommation de 68,06% (**Constat 10**).

47. Dans l'ensemble, la répartition du budget du projet en frais de coordination et frais dédiés à la mise en œuvre des activités (par conséquent des produits et résultats) a été excellente avec une pondération de 29,1% pour la coordination soit US\$ 1,016,000 et 70,9% pour la mise en œuvre directe des résultats soit US\$ 2,475,000³². La gestion des ressources financières du projet affectée à la mise en œuvre des résultats programmatiques a été satisfaisante avec un taux de consommation global d'environ 101% pour l'UNICEF, 99% pour le PNUD et 78% pour le HCDH pour un taux de réalisation des activités globalement satisfaisant. Décliné par agence, le niveau de consommation des ressources financières dédiées aux résultats programmatiques est présenté dans le tableau ci-dessous :

³² L'analyse de l'efficacité de la gestion financière sera basée uniquement basé sur le budget affecté à a mise en œuvre des interventions programmatiques.

Tableau 16 : Niveau d'exécution du budget liées au résultats programmatiques

AGENCE D'EXECUTION		Résultat 1			Résultat 2		Total
		Produit 1.1	Produit 1.2	Produit 1.3	Produit 2.1	Produit 2.2	
HCDH	Prévu	197 000	40 000,00	25 000	15 000	0	277 000
	Dépensé	163 723	14 883,00	19 751	14 097	0	212 454
	Taux	83,11%	37,21%	79,00%	93,98%		76,70%
UNICEF	Prévu	115 000	85 000,00	207 000	265 000	180 000	852 000
	Dépensé	116 297,30	86 398,82	207 171,37	267 2320	180 000	857 099,49
	Taux	101,13%	101,65%	100,08%	100,84%	100,00%	100,60%
PNUD	Prévu	80 000	105 000	105 000	175 000	150 000	615 000
	Dépensé	82 567	106 469	105 000	177 315	135 607	606 958
	Taux	103,21%	101,40%	100,00%	101,32%	90,40%	98,69%

Source : Rapport financier PBF Juin 2022 (PBSO)

Peu satisfaisant <50% Moyen 50-79% Satisfaisant > 80%

48. Des entretiens avec les staffs des agences du SNU, il est ressorti que ces ressources financières ont été suffisantes pour la mise en œuvre des interventions prévues dans le cadre des résultats du projet car les interventions ont été dimensionnées en fonction de l'enveloppe disponible. Toute fois au regard du volume des besoins identifiés et à satisfaire dans les domaines de la gouvernance locale et de la consolidation de la paix, ces ressources financières sont insuffisantes (**Constat 11**).

49. Le déploiement des ressources financières n'a pas toujours été fait à temps par rapport aux demandes de financement soumises par les agences d'exécution, notamment pour la seconde tranche. Il ressort en effet des entretiens avec des staffs de ces agences que le PBF a une procédure de décaissement en deux tranches : 70% versés à toutes les agences au lancement du projet, et 30% versés après l'utilisation totale de la première tranche par toutes les agences impliquées. La vitesse de mise en œuvre des interventions étant variable d'une agence à l'autre, la mise à disposition de la seconde tranche a connu des retards avec des incidences sur le niveau d'utilisation des staffs affectés au projet et sur la réalisation de certaines interventions prévues (**Constat 12**).

50. Les ressources humaines étaient suffisantes mais réparties de façon peu optimale dans les zones d'intervention du projet avec une concentration de ces dernières au niveau des bureaux pays. Chacune des agences impliquées dans la mise œuvre du projet a dédié un staff comme point focal du projet en son sein et des points focaux par section pour le cas particulier de l'UNICEF. De manière spécifique, les ressources humaines impliquées par les agences en volume étaient de 18 personnels répartis comme suit

- UNICEF : 11 staffs à temps partiel (2 au SPPME, 3 à la section éducation, 3 à la section communication, 2 à la section protection et 1 au niveau du genre) ;
- PNUD : 2 Staffs dont 1 à temps plein et 1 à temps partiel ;
- HCDH : 3 Staffs dont 1 à temps plein et 2 à temps partiel ;
- PAM pour le compte du PBSO : 2 staffs.

51. Il est peu aisé pour l'équipe d'évaluation d'estimer le budget en rapport avec le temps de ces staffs dans la mise en œuvre du projet, car la majorité de ces staffs a été impliquée dans le projet à temps partiel selon les entretiens avec ces derniers. En outre, il ressort également des entretiens avec les staffs une centralisation des intervenants du projet au niveau des Bureau Pays et une insuffisante voire sous-utilisation des staffs des bureaux de zone pour les agences qui en possèdent (**Constat**

13), pourtant ces bureaux de zone étaient des atouts présentés par les agences dans le Prodoc³³. Une plus grande implication des staffs des bureaux de zone aurait amélioré le suivi de proximité de la mise en œuvre des interventions par les OSC et ONG dans la province du Lac et à Moundou et réduit les coûts des missions de suivi programmatique.

QE 4.2. Quels sont les principaux facteurs ayant joué en faveur ou en défaveur du rapport coût/efficacité de la mise en œuvre ?

52. L'analyse coût-efficacité est un outil d'aide à la décision. Il a pour but d'identifier la voie la plus efficace, du point de vue économique, d'atteindre un objectif. Dans le cadre de l'évaluation, l'analyse permet de discuter l'efficacité économique d'un programme ou d'un projet. Au plan purement théorique, l'analyse coût-efficacité est utilisée dans le cadre des évaluations Ex-anté, Ex-post et intermédiaire car elle permet d'estimer les effets ou les impacts attendus sur la base d'un indicateur préalablement défini³⁴.

53. La présente évaluation est une évaluation finale ne rentrant pas dans ce cadre temporel. Il devient donc peu aisé de se prononcer avec évidence sur le rapport coût-efficacité du projet. Toutefois, il ressort des entretiens avec les staffs des agences d'exécution qu'au regard des procédures et dispositions mises en place par chaque agence, le rapport coût-efficacité est globalement satisfaisant.

Il a été **affecté positivement** par :

- Un démarrage inclusif par toutes les agences du SNU impliquées dans la mise en œuvre du projet ;
- La démarche par appel d'offre pour les choix des partenaires de mise en œuvre (OSC, ONG) ;
- Le choix des OSCs partenaires ayant une bonne connaissance des thématiques principales du projet et des zones d'intervention du projet ;
- La flexibilité dans la mise en disposition des fonds par le PBF en période COVID-19 ;
- L'exploitation et l'utilisation du parc automobile de chaque agence d'exécution.

Il a été **affecté négativement** par

- La vitesse variable dans l'utilisation de la première tranche des fonds alloués par le PBF ;
 - Les lourdeurs et la diversité des procédures de gestion au sein des agences SNU chargés de la mise en œuvre du projet ;
 - La COVID-19 qui a entraîné des retards dans la mise en œuvre de plusieurs activités ;
 - La communication asymétrique entre les Bureaux Pays et les Bureaux de zone au niveau des sections et collaboration insuffisante entre les points focaux au niveau central et les bureaux de zone ;
 - La réalisation des missions de M&E depuis N'Djaména et non à partir des bureaux de proximité ;
- La mise en œuvre non coordonnée par les OSC et ONG partenaires des différentes agences du SNU ;

³³ Prodoc page 14-17

³⁴ Capacy4dev : www.europeanunion.com

- Le turnover au sein des personnels (SNU et des OSC) avec des mesures de transition insuffisantes.

QE 4.3. Quelles autres stratégies auraient pu être adoptées pour atteindre les mêmes résultats mais à un cout moindre ?

54. Les agences du SNU ont réalisé de nombreux efforts pour atteindre les résultats attendus du projet sur le plan programmatique. Il ressort de l'analyse documentaire du projet et des entretiens avec les différentes parties prenantes que les stratégies suivantes auraient pu réduire les coûts de mise en œuvre des résultats.

- L'utilisation maximale du staff des bureaux de zone ou de proximité dans la mise en œuvre des interventions en dehors de N'Djaména. Ces bureaux de proximité représentaient des atouts en termes de ressources humaines pour le suivi des activités mise en œuvre par les OSC et ONG et la réalisation de certaines activités de formation des bénéficiaires.
- Le choix des partenaires de mise en œuvre (OSC et ONG) et des fournisseurs dans les provinces où sont mises en œuvre les interventions, notamment la province du Lac et la Ville de Moundou dans le Logone Occidental (appels d'offre locaux). Cependant l'analyse des contrats passés entre les agences du SNU et les partenaires de mise en œuvre montre que ces dernières sont toutes implantées dans la ville de N'Djaména sans antenne locale exception faite de la CELIAF.

Conclusions Préliminaires - Efficience

Effic 1 : La gestion des ressources financières du projet affectée à la mise en œuvre programmatique a été efficace avec un taux de consommation global d'environ 101% pour l'UNICEF, 99% pour le PNUD et 78% pour le HCDH pour un taux de réalisation global des produits satisfaisant (au-dessus de 80%) .(paragraphe 44 – paragraphe 47)

Effic 2 : Les ressources financières ont été suffisantes et déployées à temps pour la mise en œuvre des interventions programmatiques prévues. Toutefois, au regard du volume des besoins identifiés et à satisfaire dans les domaines de la gouvernance locale et de la consolidation de la paix, ces ressources financières ont été insuffisantes. (Paragraphe 48 – paragraphe 49)

Effic 3 : Les ressources humaines affectées à la mise en œuvre programmatique ont été suffisantes au regard de l'ampleur des interventions et de la portée géographique du projet. La faible utilisation des staffs des bureaux de proximité par les agences d'exécution a rendu leur gestion peu satisfaisante. (Paragraphe 50 – paragraphe 51)

Effic 4 : Le rapport coût-efficacité du projet a globalement été considéré satisfaisant, compte tenu de la flexibilité des procédures de mise à disposition des fonds en période de COVID-19 et de l'utilisation des ressources matérielles propres à chaque agence. Toutefois, les lourdeurs et la diversité des procédures de gestion au sein des agences SNU chargés de la mise en œuvre du projet, ainsi que l'insuffisante utilisation des ressources humaines des bureaux de proximité ont affecté le rapport coût-efficacité négativement. (Paragraphe 52 – paragraphe 54)

9.5. Durabilité

QE 5.1 Dans quelle mesure les actions inter-agences, intersectorielles pourraient être intégrées dans les plans sectoriels : Éducation, Protection de l'Enfant et Communication ?

QE 5.2 Dans quelle mesure les jeunes et femmes ont contribué à la planification, à la mise en œuvre et au suivi du projet d'appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad ?

QE 5.3.1 Les partenaires nationaux impliqués ont-ils les capacités techniques, financières et institutionnelles pour pérenniser les bénéfices (acquis) du projet ?

QE 5.3.2 Quels pourraient être les obstacles financier et environnementale des interventions du projet à la pérennisation des bénéfices (acquis) ?

QE 5.4 Le projet a-t-il été un catalyseur sur le plan financier et/ou programmatique ?

QE 5.5 Le financement PBF a-t-il été utilisé pour élargir d'autres activités de consolidation de la paix et/ou a-t-il aidé à créer des plateformes plus larges pour la consolidation de la paix ?

Photo 6 : entretien avec sa majesté le chef de canton de Nguelia, Bagassola



Source : équipe d'évaluation 16 /09/2022

5.1. Dans quelle mesure les actions inter-agences et inter sectorielles pourraient être intégrés dans les plans sectoriels : éducation, protection de l'enfant et communication ?

55. Le projet a mis en évidence que la forte implication des ministères sectoriels et des autorités locales dans la planification et la mise en œuvre des interventions permet d'obtenir de bons résultats et de garantir la durabilité des acquis. Les approches développées par le projet en milieu éducatif en matière de sensibilisation et de promotion de la consolidation de la paix tels la formation des AME, APE et les élèves ambassadeurs de la paix qui ont donné des résultats satisfaisants peuvent être capitalisées dans la stratégie sectorielle de l'éducation pour pérenniser et renforcer la cohésion sociale en milieu scolaire. De même dans le domaine de la protection, le travail communautaire des RCPE a été satisfaisant et a permis d'améliorer l'accès à l'état civil. Aussi, cette approche pourrait également être intégrée dans les stratégies sectorielles de protection au niveau national. Toutefois, l'élaboration des stratégies sectorielles étant de la responsabilité du gouvernement, la capitalisation des actions dans les stratégies sectorielles nationales nécessitera des actions de plaidoyer pour une plus grande implication des autorités gouvernementales et termes de ressources humaines, matérielles et financières (**Constat 14**).

5.2. Dans quelle mesure les jeunes et les femmes ont contribué à la planification, à la mise en œuvre et au suivi du projet d'appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad ?

56. Le processus d'élaboration des PTA a été participatif et inclusif avec une série de rencontres consultatives impliquant différentes parties prenantes à savoir : membres du gouvernement, société civile, bénéficiaires directs, associations de jeunes et de femmes³⁵. Selon les staffs des agences du SNU rencontrées, après leur implication dans la planification et la formulation des activités, les leaders des associations des jeunes et femmes ont été associés à la mise en œuvre des activités en facilitant la participation et la mobilisation de leurs membres respectifs notamment pour le renforcement de capacités, la sensibilisation et la mobilisation communautaire.

57. Dans le domaine du suivi-évaluation, les jeunes et les femmes rencontrés ont déclaré avoir très peu été impliqués dans le suivi de la mise en œuvre des interventions du projet. Le suivi a essentiellement été réalisé par les OSC et ONG partenaires de mise en œuvre selon les responsables rencontrés. Il ressort en effet des discussions de groupes avec les jeunes femmes et hommes des villes de Bagassola et Bol dans la province du Lac et des villes de Moundou et N'Djaména, qu'ils ont très peu été impliqués dans la planification et le suivi des activités du projet. Ils ont essentiellement été impliqués dans la mise en œuvre de certaines interventions à travers la sensibilisation sur la paix, la cohésion sociale et la bonne gouvernance, la relecture des PDC en faveur de la communauté. Ils ont été des relais et travaillent à répliquer les compétences et acquis reçus dans leur communauté et au sein de leurs associations respectives.

58. La mise en réseau de ces associations de jeunes et de femmes dans les villes de Moundou, Bol et N'Djaména a permis aux jeunes et femmes de tout statut (hôtes comme déplacés) de participer à la mise en œuvre des activités du projet. Cependant, la continuité de l'implication de ces associations de jeunes et femmes dans les processus locaux de cohésion sociale et gouvernance est peu évidente car les réseaux d'association créés et ou redynamisés n'ont pas encore

³⁵ Source : PTA PNUD 2019 À 2022

d'autonomie fonctionnelle. En outre, la mise en œuvre de la stratégie de sortie et de consolidation des acquis du projet n'est pas effective à date. Selon le Prodoc, un atelier de capitalisation du projet devait être organisé à l'attention des partenaires et bailleurs pour présenter le projet, évaluer l'impact sur les bénéficiaires. Il n'a pas encore eu lieu et la campagne de sensibilisation prévue sur l'autonomisation et la pérennisation des acquis à travers les engagements communautaires et associatifs pour la consolidation de la paix n'a également pas eu lieu.

5.3. Dans quelle mesure les bénéfices du programme sont-ils susceptibles d'être maintenus grâce à un transfert efficace des capacités (financières, techniques, institutionnelles) aux partenaires et systèmes nationaux ? quels sont les facteurs qui influencent la durabilité tant financière qu'environnementale des interventions du programme ?

5.3.1 Les partenaires nationaux ont-ils les capacités techniques, financières et institutionnelles pour pérenniser les bénéfices (acquis) du programme ?

59. Selon le Prodoc, le projet a adopté dès son démarrage une approche de renforcement des capacités et d'autonomisation de structures durables, qu'il s'agisse d'organisations à base communautaire, de comités locaux, ou de services d'appui. Ces institutions devaient poursuivre la fourniture de services après la clôture des activités avec l'appui des autorités locales. L'analyse des différents rapports de progrès de la mise en œuvre du projet montre que plusieurs partenaires nationaux ou parties prenantes nationales ont été impliqués dans la planification, la mise en œuvre, et le suivi des interventions du projet. On peut citer de manière non exhaustive comme les plus importants :

- Le MENPC et ses démembrements provinciaux,
- Le Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance (MFFPE) et ses démembrements provinciaux,
- Le Ministère de la Jeunesse des Sports et de la promotion de l'Entrepreneuriat (MJSE).
- Les élus locaux des Mairies de Bol, Moundou, Bagassola

60. Des entretiens avec les points focaux du projet au sein des ministères au niveau central et au niveau provincial, il est ressorti que le personnel de ces structures et institutions est bien outillé et a les capacités techniques et la couverture institutionnelle pour pérenniser les acquis du projet. Cependant le fort taux de turn-over (affectations et nominations) au sein de ces administrations constituent un frein à cette pérennisation. Au passage de l'équipe de l'évaluation, la majorité des points focaux du projet rencontrés avait été nommée au cours de l'année 2022, n'avait que peu participé au renforcement des capacités, et avait une connaissance insuffisante du projet (**Constat 15**). En outre, les carences budgétaires au niveau de l'administration centrale constituent également un facteur d'aggravation qui limite la pérennisation des acquis du projet par les parties prenantes nationales et leurs démembrements.

61. En milieu scolaire, la stratégie de consolidation de la paix pour éviter les conflits élèves-élèves et élèves-enseignant a été fondée sur le renforcement des capacités des enseignants et la création au sein des établissements scolaires des clubs d'élèves ambassadeurs de la paix. Des entretiens avec les enseignants, il est ressorti que les formations étaient appropriées pour la gestion des conflits au sein des établissements. Toutefois, les supports didactiques permettant aux

enseignants de répliquer ces formations ne leur ont pas été remis au terme des ateliers de renforcement des capacités alors qu'il est de leur responsabilité d'encadrer et de pérenniser les clubs ambassadeur de la paix au sein de leurs établissements (**Constat 16**) ; les élèves ambassadeurs actuels étant amenés à partir au bout de leur cursus scolaire ou au gré de la mobilité professionnelle parentale.

62. Le même constat est ressorti des échanges avec les élus locaux notamment dans les villes de Moundou, N'Djaména et Bol. Les exécutifs municipaux ont les ressources humaines et techniques pour travailler à la pérennisation des acquis du projet. Les Maires rencontrés ont témoigné avoir compris l'importance d'impliquer les jeunes et les femmes dans la gestion des communes et dans les processus communautaires de consolidation de la paix. L'obsolescence des plans de développement communaux (PDC) et l'absence de fonds pour financer leur mise à jour ou révision rend difficile l'intégration des questions des jeunes et des femmes dans les programmes communaux. Toutefois, des efforts ont été entrepris pour avoir des cadres de concertation réguliers avec les associations faitières (plateforme) de jeunes et femmes notamment dans les mairies de Moundou où ce dispositif fonctionne relativement bien et à Bol où il est à un stade embryonnaire.

5.3.2 Quelles pourraient être les obstacles financiers et environnementaux des interventions du programme à la pérennisation des bénéfices (acquis) ?

63. La pérennisation des acquis du projet est perceptible dans la zone couverte par le projet avec de meilleurs effets dans la consolidation de la paix que dans la gouvernance locale. Selon les entretiens avec les différentes parties prenantes au niveau central et provincial (points focaux des ministères, staffs du SNU et des OSC/ONG), cette pérennisation pourrait être influencée négativement par :

❖ Au plan environnemental

- La mobilité et l'instabilité administrative qui entraîne un changement récurrent des points focaux du projet et la perte de la mémoire du projet ;
- L'insécurité, les crises soudaines ou l'instabilité sociopolitique qui peuvent infléchir les premiers effets du projet ;
- L'absence de dotation des enseignants en matériel didactique pour former de nouveaux élèves ambassadeurs ;

❖ Au plan financier

- Le manque d'alternatives : Une des cibles du projet est la population jeune et le projet n'a mis que peu d'accent sur le relèvement économique des jeunes sous forme d'AGR ou d'accompagnement à l'entrepreneuriat ;
- L'arrêt du paiement des indemnités des acteurs de proximité à la fin du projet (PPC, Pair éducateurs, RCPE), ce qui a entraîné le relâchement de ces derniers dans le suivi de proximité notamment dans le domaine de la production des actes d'état civil.
- L'incapacité du gouvernement à financer ou à soutenir financièrement les mécanismes communautaires de consolidation de la paix et de promotion de la gouvernance locale.

QE 5.4 Le projet a-t-il été un catalyseur sur le plan financier et/ou programmatique ?

64. De manière théorique, un projet catalytique est d'une ampleur suffisante pour stimuler ou accélérer des changements. Il permet de susciter d'autres projets/actions ou interventions ou alors des financements additionnels³⁶. Selon le Prodoc, le projet se proposait d'être une initiative catalytique à résultats rapide visant à améliorer la participation des jeunes hommes, des jeunes femmes et des femmes aux mécanismes de prise de décision, de prévention et de résolution des conflits au niveau local et communautaire. Cela devait se traduire par la mobilisation de nouveaux financements, l'élaboration de nouveaux partenariats, et changement plus important ou à plus long terme dans la construction de la paix (changements dont la mesure est peu aisée au regard de la formulation des indicateurs d'effets).
65. En matière de participation des jeunes à la Gouvernance locale, il est ressorti des entretiens avec les exécutifs municipaux et des groupes de discussions avec les associations de jeunes et femmes que l'implication des jeunes et des femmes est encore peu effective. Le renforcement des capacités des autorités locales et nationales devrait constituer un catalyseur pour mobiliser davantage de fonds afin d'intensifier le processus de participation citoyenne de la cible jeune et femme. Ces dernières n'ont pas réussi à mobiliser de financements ; en outre, la participation des jeunes des deux sexes à la gouvernance locale est encore partielle, les PDC n'ayant pas été revus. L'effet catalytique du projet sur la gouvernance locale est peu important³⁷.
66. Dans le domaine de la consolidation de la paix, il est ressorti des entretiens avec les chefs de cantons, les élus locaux et les discussions de groupe dans la province du Lac (environnement rural du projet) que les jeunes et les femmes ont été pleinement impliqués dans les mécanismes communautaires y relatifs. La tendance est la même dans les localités urbaines de N'Djaména et Moundou. La mise en réseaux des associations des jeunes et femmes en matière de consolidation de la paix a permis une participation des jeunes et des femmes à des processus de résolution des conflits au-delà des zones ciblées du projet. Cependant, les effets directs observés au passage de l'équipe d'évaluation étaient peu significatifs pour être catalyseurs. Les autorités locales n'ont pas réussi à mobiliser de financements ou à nouer de nouveaux partenariats pour soutenir la dynamique et déclencher un phénomène d'émulation à l'échelle provinciale. L'effet catalytique du projet sur la consolidation de la paix est peu important. Outre ces aspects programmatiques et financiers sur lesquels l'analyse de l'effet catalyseur devait se fonder, l'équipe d'évaluation a observé qu'aucun seuil ou indicateur de mesure permettant d'apprécier la dimension catalytique du projet n'a été déterminé dans le Prodoc. En plus, le projet a été mis en œuvre dans zones géographiques où il y'a de nombreux autres projets aux thématiques et approches semblables. En l'absence d'évidences documentaires sur la démarcation du projet par rapport aux autres interventions, il devient peu aisé pour l'équipe d'évaluation de se prononcer sur les causes de la faiblesse de l'effet catalytique.
67. Au niveau des agences de mise en œuvre programmatiques du projet, il est ressorti des entretiens avec les staffs qu'elles n'ont pas mobiliser de nouvelles lignes de financements autres que celles

³⁶ 2020-2024 du SG des Nations Unies sur le PBF et (2) synthesis review : pbf project and portfolio evaluations 2017 - 2019 (4.2.3 the catalytic nature of pbf funding) P.30-32

³⁷ Les PBF mesure l'effet catalytique sur une échelle à 4 niveaux : Aucun, peu important, important, très important.

disponibles au PBF pour soutenir leurs interventions dans la stabilisation et la consolidation de la paix. L'effet catalytique financier du projet est également peu important.

QE 5.5 Le financement PBF a-t-il été utilisé pour élargir d'autres activités de consolidation de la paix et/ou a-t-il aidé à créer des plateformes plus larges pour la consolidation de la paix ?

68. Dans les zones de couvertes par le projet, plusieurs organisations humanitaires mettent également en œuvre des projets dans les domaines de la gouvernance locale et de la consolidation de la paix. En effet, la diversité des crises et la gravité de ces dernières font du Tchad un pays où les problèmes de consolidation de la paix se posent avec acuité. Dans une logique de complémentarité et d'intensification de ces interventions antérieures visant le même objectif, le projet a été mis en œuvre de manière synergique avec les interventions déjà en cours ou achevées dans sa zone de couverture notamment dans la province du Lac et les provinces voisines³⁸. En outre deux des agences du SNU (PNUD, UNICEF) ont déjà mis en œuvre des projets aux thématiques semblables dans la même zone. Les expériences tirées de ces projets ont été utilisées dans la mise en œuvre du présent projet. Selon le Prodoc le PNUD et l'UNICEF ont eu respectivement 7 et 2 projets en cours ou achevés dans tout ou partie de la zone de couverture du projet d'appui à la participation citoyenne des jeunes et femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix³⁹. Cependant, le projet n'a réussi à déclencher une émulation tant à l'échelle des provinces couvertes qu'à l'échelle nationale (Paragraphe 66 à 68) autant sur le plan programmatique que financier. Il y a en effet plusieurs projets en cours ou achevés ayant une composante ou un volet consolidation de la paix cohésion sociale et qui au niveau local ciblent tous les mêmes bénéficiaires.

69. Comme précisé au paragraphe 14, le secrétariat PBF qui assurait la coordination du projet sous le couvert du PAM a été partie prenante active dans l'élaboration de la cartographie des interventions de consolidation de la paix au Tchad et dans l'élaboration d'un cadre de concertation informel (réseau) entre les praticiens de la consolidation de la paix au Tchad⁴⁰. Ce réseau informel

³⁸ **Projet** : Soutenir les mécanismes de consolidation de la paix au niveau communautaire et l'inclusion des jeunes dans les zones situées à la frontière entre le Tchad et le Cameroun ; Période : 05/12/2017 au 05 /10/2019 Partenaire d'exécution : PNUD, UNICEF, **Partenaire de mise en œuvre** Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines du Tchad (CELIAF); Centre National des Curricula (CNC); Direction de la Formation des Enseignants (DFE); Cathilic Relief Services (CRS) Zone du Projet Hadjer Lamis

Projet de consolidation de la paix à travers l'adaptation au changement climatique et la résilience des moyens d'existence des populations de la région du lac Tchad période 04/12/2018 au 30/12/2020, Partenaires OIM FAO et HCR zone Lac (bol bagassola)

Projet : Appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad ; 18/12/2018 au 31/12/2021 ; UNICEF PNUD HCDH ; partenaire : CRS, IHDL, COOPI, CELIAF, l'Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales (APLFT), la ligue Tchadienne des droits de l'homme (LTDH), l'Association des Femmes Juristes du Tchad (AFJT). Zone : N'Djamena (10e arr.); Moundou (LO); Mamdi; Kaya; Fouli (Lac)

Projet Voix de Paix 01/09/2016 au 01/09/2021 Financement USAID localité : N'Djaména, Bol, Baga Sola, Moussoro, Karal, Massakory partenaire d'exécution USAID, Equal ACCESS

³⁹ Prodoc page 15-16

⁴⁰ Compte rendu de la réunion du Réseau de praticiens participant aux efforts de consolidation de la paix au Tchad

a été (et est) un cadre de partage d'expérience, d'informations. Il y'a permis dans la formulation des néo-projets dues membres du réseau d'éviter des doublons en termes d'interventions et de choix des bénéficiaires.

Conclusions préliminaires – durabilité

DURA 1 : L'engagement des jeunes et des femmes dans la gouvernance locale et les mécanismes communautaires de consolidation de la paix est effectif grâce au dynamisme des réseaux, plateformes et mécanismes redynamisés ou créés par le projet. Toutefois, ces structures ne sont pas encore autonomes, et l'absence de mise en œuvre de la stratégie de sortie et de consolidation des acquis prévue rend la pérennisation de ces dynamiques peu évidente. (Paragraphe 57- paragraphe 59)

DURA 2 : Les partenaires étatiques (Ministères, Délégations sectorielles, Mairies...) impliqués dans le projet disposent des capacités techniques et institutionnelles pour assurer et accompagner la pérennisation et l'appropriation des acquis. Cependant il est leur est impossible d'assurer cette mission faute de ressources financières. (Paragraphe 60 - paragraphe 63)

DURA 3 : La consolidation de la paix en milieu scolaire a été adossée sur les enseignants et les élèves ambassadeurs de la paix (EAP). Cependant les enseignants formés n'ont pas reçu les outils didactiques pour répliquer les formations reçues. La pérennisation de l'approche EAP est peu évidente. (Paragraphe 62)

DURA 4 : L'effet catalyseur du PBF2 sur la consolidation de la paix est peu perceptible. L'effet catalytique financier du projet est donc mitigé ; en effet ni les autorités locales et ni les agences de mise en œuvre n'ont pu mobiliser de nouveaux financements hors PBF à date pour des projets ou programme de consolidation de la paix. (Paragraphe 65 – Paragraphe 68)

DURA 5 : Les interventions du projet n'ont pas déclenché une émulation à l'échelle locale pour les provinces couvertes. Toutefois, le financement PBF2 a permis de visualiser les interventions de stabilisation et de consolidation d'autres acteurs au Tchad en contribuant à l'élaboration d'un cadre de concertation (informel) entre les acteurs du secteur et à la cartographie des interventions sur la consolidation de la paix au Tchad. (Paragraphe 69 - paragraphe 70)

9.6. Genre, équité et droits humains

- QE 6.1** Dans quelle mesure les interventions du Projet ont-elles intégré systématiquement les considérations relatives aux droits humains, à l'égalité des sexes et à l'équité lors de la conception, de la planification et de la mise en œuvre (conception, mise en œuvre/suivi, évaluation) ?
- QE 6.2** Dans quelle mesure les actions inter-agences, intersectorielles ont ciblé les plus marginalisés (populations déplacées internes) et ont permis de réduire les inégalités entre les filles et les garçons en milieu urbain et rural ?
- QE 6.3** S'il y eu des obstacles, d'ordre politique, pratique ou administratif, à l'intégration efficace des droits humains et de l'égalité des sexes lors de la mise en œuvre, quel a été le niveau d'efforts déployés afin de surmonter ces difficultés ?
- QE 6.4** Dans quelle mesure les actions inter-agences et intersectorielles ont pu impliquer dans la gouvernance locale et la consolidation de la paix les jeunes et les femmes les plus défavorisés (déplacés, en milieu rural, les pauvres, les personnes vivants avec handicap) ?
- QE 6.5** Dans quelle mesures les actions inter-agences et intersectorielles ont contribué à la réduction des inégalités par rapport à l'implication dans la gouvernance locale et consolidation de la paix de différentes catégories des jeunes et femmes affectés par les crises de mouvement de population autochtone, des jeunes et femmes vivants en milieu rural ?

Photo 7 : Groupe de discussion avec les l'Association des mères d'enfant de Bol



Source : équipe d'évaluation 16/09/2022

QE 6.1 Comment les interventions du projet ont-elles intégrées systématiquement les considérations relatives aux droits humains, à l'égalité de sexe et à l'équité lors de la conception, de la planification, de la mise en œuvre et du suivi et de l'évaluation ?

70. La thématique du genre a été mise au centre du projet de sa conception à sa mise en œuvre. Selon le Prodoc, 39,57% du budget du projet (soit US\$ 1 382 350) a été directement dédié aux activités

liées à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Le projet est donc frappé d'un marqueur genre 2 selon l'échelle de classification du PBF (voir photo 8).

Photo 8 : Marqueurs genre dans les projets à financement PBF⁴¹

71. Avec cet indice, il est aisé pour l'équipe d'évaluation de constater que la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (GEWE) a été non seulement un objectif important, mais aussi qu'au moins un des résultats du projet contribue au GEWE. L'analyse de la chaîne des résultats du projet montre effectivement que pour chaque résultat programmatique (Résultat 1 et Résultat 2), tous les produits ont des activités totalement dédiées aux femmes/jeunes. Toutefois, le projet dans sa conception n'a pas défini d'indicateurs de mesure pour le genre (Marqueur genre), il s'est limité à la simple désagrégation des bénéficiaires par sexe et tranche d'âge⁴² (**Constat 17**).

MARQUEUR 3 Budget GEWE ≥ 80% du Budget du projet	☐ L'objectif principal du projet est de faire progresser GEWE ☐ Tous les résultats contribuent directement au GEWE
MARQUEUR 2 Budget GEWE]70%-30%] du Budget du projet	☐ La promotion du GEWE est un objectif important ☐ Au moins un résultat ou produit axé GEWE
MARQUEUR 1 Budget GEWE]30%-15%] du Budget du projet	☐ Aucun résultat ou produit consacré à GEWE

72. L'égalité a été prise en compte durant l'identification des bénéficiaires et la mise en œuvre des activités du projet. Dans les trois départements de la province du Lac, les bénéficiaires identifiés du projet ont été tirés de tous les groupes sociologiques. Aussi y retrouve-t-on des associations de Jeunes (hôtes et déplacés), des associations de femmes (hôtes et déplacées). En couvrant tous les arrondissements des villes de N'Djaména et Moundou (milieu urbain) le projet a atteint les bénéficiaires issus des communautés venant du Nord comme celles venant du Sud sans distinction d'ethnie et de religion. Cependant les données désagrégées du projet issues du système de suivi-évaluation ne montrent pas la ventilation des résultats du projet par statut migratoire des bénéficiaires (déplacés, hôtes...) et vulnérabilité, l'accent étant mis sur le sexe, l'âge et le milieu de résidence (**Constat 18**). L'absence de données désagrégées sur le statut migratoire ou de vulnérabilité des bénéficiaires rend peu aisé l'appréciation de l'équité dans la projet.

QE 6.2 Comment les actions inter-agences et intersectorielles ont contribué d'une part à l'identification des plus marginalisés, d'autres part à la réduction des inégalités entre les filles et les garçons en milieu urbain et rural

73. La stratégie de ciblage envisagée dans le Prodoc a défini l'approche d'identification de chaque catégorie de bénéficiaire ciblé par le projet. En milieu rural, le processus se devait d'être participatif et inclusif en collaboration avec les acteurs communautaires, les associations locales et les chefs traditionnels. Dans ce même milieu et ce pour les populations en situation de déplacement, l'identification des bénéficiaires devait se faire en collaboration avec deux agences du SNU à savoir OIM et UNHCR. En milieu urbain, l'identification des bénéficiaires devait se faire

⁴¹ Source : PBF Note genre 2019

⁴² Voir tableau page 25 du Prodoc

en collaboration avec les associations religieuses et estudiantines. Comme précisé dans l'analyse de la pertinence, cette démarche participative et inclusive n'a pas été totalement respectée. Toutefois, elle a permis d'identifier parmi les bénéficiaires des personnes vulnérables/marginalisées et ou à besoins spécifiques sans distinction de statut ou de milieu de vie. Au niveau inter-agence, il ressort des entretiens avec les staffs des agences que la démarche de ciblage des bénéficiaires n'a pas été commune et que les activités de ciblage n'ont pas été menées de manière synergique, chaque agence ne travaillant qu'avec les cibles qu'elle et ses partenaires de mise en œuvre ont identifié empêchant les ciblés de bénéficier d'un paquet d'activités holistiques de toutes les agences (**Constat 19**).

74. En veillant à la participation effective des jeunes femmes dans toutes les activités au même titre que les jeunes hommes, et en veillant à la responsabilisation des femmes au même titre que les hommes dans les structures communautaires, les agences du SNU ont contribué à la réduction des inégalités entre les filles et les garçons. Les élus locaux rencontrés, les responsables des OSC/ONG, et les responsables des associations de jeunes femmes rencontrés ont déclaré que les jeunes femmes sont pleinement impliquées dans les mécanismes locaux et communautaires de prise de décision. Il ressort des rapports d'activités des partenaires de mise en œuvre que :

- Grace aux bureaux d'aide juridique mis en par APLFT en partenariat avec HCDH permis à 260 femmes de bénéficier d'assistance judiciaire sur les 582 personnes accompagnées. En matière de sensibilisation, 1 820 femmes ont été touchées sur 3 384 personnes atteintes et 47 ont bénéficié de renforcement de capacités sur 141 personnes formées⁴³.
- La LTDH partenaire du PNUD dans la mise en œuvre des activités de plaidoyer, dialogue communautaire, causerie éducative et formation des APE a veillé à la participation effective des femmes au même titre que les hommes avec des proportions de participation des femmes compris entre 30 et 50%⁴⁴
- CRS, partenaire de l'UNICEF a travaillé dans la création et la redynamisation des Réseaux communautaires de protection de l'enfant (RCPE). Les 15 RCPE dont 8 à N'Djaména, 3 dans le Lac 4 à Moundou ont en leur sein 10 à 20 de femmes (chaque RCPE compte 10 membres)⁴⁵.
- La CELIAF, partenaire de l'UNICEF à travers son réseau de Promoteurs de la Paix Communautaire a atteint près de 50% des femmes sur environ 26 000 personnes sensibilisés au travers des causeries éducatives. En outre, 70,5 % des jeunes formés en petits métiers étaient des jeunes filles. Elles ont bénéficié d'appuis financiers pour la réalisation des AGR⁴⁶

QE 6.3 S'il y eu des obstacles, d'ordre politique, pratique ou administratif, à l'intégration efficace des droits humains et de l'égalité des sexes lors de la mise en œuvre, quel a été le niveau d'efforts déployés afin de surmonter ces difficultés ?

75. La démarche de mise en œuvre du projet telle que présentée dans la TOC prévoyait d'utiliser une réponse à trois niveaux : institutionnel, communautaire et individuel. Cela supposait une mise en œuvre participative et inclusive. Dans cette perspective, des points focaux ont été nommés dans

⁴³ APLFT : rapport final du projet 30 Mai 2022

⁴⁴ Rapport d'activités LTDH, Décembre 2019

⁴⁵ CRS : rapport narratif final, Février 2021

⁴⁶ CELIAF : rapport narratif T2 et T3, Juin 2021 et 1vril 2022

les différents ministères (au niveau central et déconcentré) et dans les mairies. Cette implication des autorités dans la planification et la mise en œuvre des interventions du projet a limité ou inhibé tous les obstacles politico-administratifs à l'intégration des droits humains et l'égalité des sexes. Il n'est pas ressorti des entretiens avec les points focaux d'éventuels obstacles politico-administratifs qu'il a fallu surmonter.

76. Des entretiens avec les OSC et ONG partenaires de mise en œuvre, il est ressorti que les pesanteurs socio-culturelles/religieuses ont été les principaux obstacles d'ordre pratique à l'intégration efficace des droits humains et l'égalité de sexes lors de la mise en œuvre du projet. Notamment dans la province du Lac où elles prédominent sur les considérations relatives aux changements positifs avec la résistance des leaders religieux (imams et maitres coraniques). A cela s'ajoute l'ignorance des femmes dans la sphère de prise de décision et l'insuffisance de moyen financier pour une réponse étalée sur la durée.
77. Pour surmonter ces pesanteurs, le projet a mis l'accent sur le renforcement des capacités, le plaidoyer, le dialogue communautaire, la redynamisation des structures communautaires existantes, et la sensibilisation de proximité pour persuader la communauté et infléchir la situation. La création des cadres de dialogue intersectoriel a été porteuse et a permis de mitiger les effets de ces pesanteurs socio- culturelles/religieuses sur les résultats du projet.

QE 6.4 Comment les actions inter-agences et intersectorielles ont pu intégrer dans la gouvernance locale et à la consolidation de la paix les jeunes, et les femmes les plus défavorisés (retournés, déplacés en milieu rural, les pauvres et les vivants avec handicap) ?

78. Comme précisé en (QE 6.2, Paragraphe 74) la stratégie de ciblage a permis d'identifier des bénéficiaires sans distinction de statut de religion ou de milieu d'habitation. Les cadres de concertation inter-agence et ou intersectoriel ont permis un partage d'expérience et de mutualisation des informations entre les partenaires de mise en œuvre et agences du SNU. La collaboration avec les plateformes d'associations jeunes de la province du Lac (CADELAC⁴⁷) et les rencontres de dialogues communautaires organisés dans les trois départements de la province ont facilité l'identification et la sélection des personnes issues de milieux défavorisés parmi les bénéficiaires. En ce qui concerne l'équité, notamment pour les plus vulnérables ou défavorisés, Faute d'évidences sur le niveau de vulnérabilité des bénéficiaires, il est peu aisé pour l'équipe d'évaluation de se prononcer.
79. Faute de données désagrégées par statut migratoire et de vulnérabilité, il est peu aisé pour l'équipe d'évaluation de se prononcer avec évidence sur l'intégration des défavorisés dans la gouvernance locale. Cependant il ressort des entretiens avec les chefs traditionnels et des discussions de groupe avec des jeunes/femmes déplacés que ce groupe de population desservi par le projet est impliqué dans les mécanismes communautaires de résolution des conflits. Ce point de vue est également partagé par les responsables locaux du ministère de la femme.

⁴⁷ Cadre d'Action pour le Développement du LAC

QE 6.5 Dans quelles mesures les actions inter-agences et intersectorielles ont contribué à la réduction des inégalités par rapport à l'implication dans la gouvernance locale et consolidation de la paix de différentes catégories des jeunes et femmes affectés par les crises de mouvement de population autochtone, des jeunes et femmes vivants en milieu rural ?

80. Comme précisé en QE 6.2 (paragraphe 74-75) la stratégie de ciblage et d'identification des besoins a permis d'atteindre les bénéficiaires sans distinction de statut migratoire et de milieu de résidence. En QE 6.4 (paragraphe 79-80) il a été précisé que le statut de vulnérabilité n'a pas été un facteur discriminatoire pour bénéficier des interventions du projet. Aussi, les agences du SNU et leurs partenaires de mise en œuvre ont considérablement réduit les inégalités entre les différentes catégories de jeunes hommes et jeunes femmes affectés par les crises en milieu rural.
81. Il est ressorti des entretiens avec les autorités traditionnelles (chefs de canton) et les élus locaux dans la province du Lac que tous ces groupes sociologiques sans distinction sont impliqués dans les mécanismes communautaires de consolidation de la paix et les processus locaux de prise de décision. De même, il est ressorti des groupes de discussion avec les jeunes hommes et jeunes femmes (hôtes et déplacés) interrogés dans les localités de Bol et Bagassola que ces derniers sont pleinement impliqués dans les différents mécanismes communautaires de consolidation de la paix et de prise de décision.

Conclusions préliminaires – Genre, Equité et Droits Humains

GEDH 1 : Le genre a été mis au centre du projet de sa conception à sa mise en œuvre. Avec 39,5% du budget dédié aux interventions promouvant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (GEWE), le projet est frappé d'un marqueur genre 2. Toutefois, le projet dans sa conception n'a pas défini d'indicateurs de mesure de genre ou statut de bénéficiaires et n'a pas désagrégué ses résultats par âge et sexe. (Paragraphe 71 – paragraphe 73)

GEDH 2 : Le système de suivi-évaluation mis en place a été sensible au genre avec une désagrégation des indicateurs de mesures de résultats par âge et sexe et l'utilisation des outils de rapportage genres sensibles. Toutefois, le manque de données désagrégées sur le statut migratoire des bénéficiaires ne permet pas d'effectuer une prise de décision basées sur l'égalité et l'équité. (Paragraphe 79 et paragraphe 80)

GEDH 3 : Sur la base de leurs mandats respectifs, les agences se sont mutuellement renforcées dans la prise en compte du genre notamment dans la province du Lac (rurale) traditionnellement et religieusement ancrée. Ainsi les femmes ont été impliquées dans toutes les interventions et dans les mécanismes communautaires mis en place tant en milieu rural que dans les zones urbaines de Moundou et N'Djaména et en ont le leadership. (Paragraphe 74 – paragraphe 78)

10. LECONS APPRISES ET BONNES PRATIQUES

10.1. Leçons apprises

Selon la définition du Comité pour l'Aide au Développement au sein de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), les Leçons Apprises sont des « Généralisations, établies à partir de circonstances spécifiques relatives à des évaluations de projets, de projets ou de politiques permettant de tirer des enseignements plus larges. Souvent les leçons soulignent les points forts et les points faibles dans la préparation, la conception et la mise en œuvre, qui ont un effet sur la performance, les résultats et l'impact ».

1. La mise en œuvre conjointe d'un projet ou d'un programme conjoint par plusieurs agences des Nations Unies permet un renforcement mutuel des capacités des différents staffs impliqués, une complémentarité dans la mise en œuvre des interventions, un partage d'expérience et une connaissance des mandats respectifs mais nécessite de mieux penser la mutualisation de la coordination commune des interventions, du suivi-évaluation des interventions et de la communication. Cependant, des chantiers d'amélioration qualitatifs de la performance programmatique demeurent. Il s'agit entre autres de :
 - De la coordination commune de interventions où le gros du travail est abandonné à l'agence lead, notamment les évaluations une fois la mise en œuvre achevée ;
 - Du suivi-évaluation conjoint des interventions qui reste défaillant dans la collecte, le transfert et le traitement des données ;
 - Des interventions conjointes qui sont peu ou pas du tout mise en œuvre de manière conjointe ;
 - Et de la communication commune qui est quasi inexistante.
2. La forte implication des autorités administratives, traditionnelles et religieuses dans la planification, la mise en œuvre et le suivi du projet est un facteur important d'appropriation des dynamiques et de pérennisation des acquis..
3. Les mécanismes endogènes et communautaires de résolution des conflits existent dans les environnements urbains et ruraux. Le renforcement et la redynamisation de ces derniers ouvrent un champ à la participation des femmes et des jeunes.
4. Les problèmes de participation citoyenne des jeunes et des femmes sont différents en milieu rural et en milieu urbain. Une bonne analyse du contexte de mise en œuvre des interventions permet de les adresser de manière idoine.

10.2. Pratiques émergentes

Rendu au terme du processus évaluatif, après consultation de toutes les parties prenantes et exploitation de la documentation relative à la conception et à la mise en œuvre du projet, l'équipe d'évaluation retient comme bonnes pratiques :

1. La promotion de la paix en milieu scolaire par l'élève et pour l'élève au travers des Club ambassadeurs de la paix qui a réduit les conflits élèves-élèves et élèves-enseignants au sein des établissements ;
2. La complémentarité et la synergie entre les interventions du projet et celles des autres acteurs intervenant dans la consolidation de paix au Tchad à travers l'exploitation des acquis ;
3. Le choix des partenaires de mise en œuvre (OSC et ONG) ayant une bonne expertise des thématiques principales du projet et une bonne connaissance des zones d'intervention du projet ;
4. L'autonomisation des jeunes femmes et jeunes hommes formés en Activités génératrices de Revenus (AGR) tels la couture, la soudure, et la mise en disposition de fonds rotatifs pour le commerce ;
5. L'utilisation de la plateforme U-Report dans la mobilisation et la sensibilisation des jeunes en matière de consolidation de la paix et de participation citoyenne ;
6. La forte implication des ministères sectoriels au niveau central et au niveau déconcentré dans la planification et la mise en œuvre des activités ;
7. La flexibilité dans les décaissements des fonds pendant la période de la COVID-19 ;
8. L'implication des autorités traditionnelles et religieuses dans la planification et la mise en œuvre de certaines interventions.

11. CONCLUSIONS FINALES

Le financement PBF représente actuellement une niche importante de financement pour les agences du SNU qui travaillent sur le terrain dans les interventions programmatiques relatives à la consolidation de la paix. Au terme de l'évaluation du projet « d'appui à la participation citoyenne des jeunes et femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix », l'équipe d'évaluation tiré les conclusions suivantes :

i. Pour la pertinence (tirée de PERT 1 à PERT 5)

L'élaboration du plan d'action de la résolution 1325 et le renforcement des capacités des parties prenantes ont contribué à répondre aux objectifs fixés par le pays en matière d'implication des jeunes et des femmes aux instances de décisions. La redynamisation des cadres communautaires de gestion des conflits, le renforcement de capacité des acteurs et structures de proximités, ont amélioré la participation des jeunes et des femmes dans les processus locaux de consolidation de la paix. Les interventions inter agences et multisectorielles ont renforcé la gouvernance locale et la consolidation de paix par une relative implication des jeunes et des femmes dans les cadres de concertation et de prise de décision. En matière de gouvernance locale, la dynamique est faible dans la ville de N'Djaména et dans le Lac et est prometteuse dans la ville de Moundou. L'identification des besoins et le ciblage des bénéficiaires ont été réalisés de manière empirique et ont apporté des réponses idoines rendant pertinente et valable la TOC du projet, TOC alignée au PND 2017-2021 et au PNUAD 2017-2022.

ii. Pour la cohérence (Tirée de COHE 1 et COHE 2)

La mise en œuvre des interventions a été cohérente entre les sections impliquées de l'UNICEF avec un travail de complémentarité et une synergie d'action. Au niveau inter-agence, cette complémentarité a été peu évidente malgré l'existence des plans de travail annuel (PTA) communs prévoyant des activités communes. Les interventions du projet ont tenu compte de la synergie des actions des autres acteurs de la consolidation de la paix au Tchad. En interne la synergie a été plus forte avec les autres projets sous financement PBF et en externe avec les approches innovantes mises en place par d'autres bailleurs. Les informations documentaires disponibles sur les autres interventions en cours ou achevées financées par d'autres bailleurs n'ont pas permis à l'équipe d'évaluation de se prononcer avec évidence sur une éventuelle réplcation des approches du projet. En ce sens, l'effet d'entraînement est peu perceptible.

iii. Pour l'efficacité (Tirée de EFFICA 1 à EFFICA 4)

Les produits, résultats planifiés ont été atteint au-delà des plans établis mais il est peu aisé pour l'équipe d'évaluation d'estimer le niveau de réalisation global du projet et d'atteinte des effets faute de données Endline sur certains produits. L'élaboration du PAN de la résolution 1325 et la mise à disposition des Actes de naissances à 8081 enfants sont les principales réalisations du projet. La mise en œuvre conjointe par les trois agences d'exécution suivant leurs mandats respectifs et le respect de leurs arrangements de gestion a favorisé l'atteinte des résultats. Le succès de cette approche a été renforcé par les efforts de suivi programmatique commun, des PTA commun, et l'implication du PBSO dans les missions d'ancrage. Cependant, le système de suivi-évaluation mis en place dans le cadre du projet a été peu performant, car essentiellement adossé aux données issues des rapports des OSC/ONG partenaires. En outre, les indicateurs de suivi des résultats et produits n'ont pas été

formulés de manière à faciliter leur exploitation de manière optimale. Les partenariats stratégiques établis par les agences du SNU ont permis d'atteindre les résultats du projet à travers les interventions des partenaires de mise en œuvre et l'implication et la collaboration des points focaux des ministères sectoriels. La mise en œuvre du projet a été satisfaisante.

iv. Pour l'efficacité (tirée de EFFICI 1 à EFFICI 5)

Le rapport coût-efficacité du projet est globalement satisfaisant. Avec un taux de consommation du budget global de 88,7% et un taux de réalisation des résultats au-dessus de 80%, la gestion des ressources financières du projet a été efficace. Au niveau programmatique, la consommation budgétaire est d'environ 101% pour l'UNICEF, 99% pour le PNUD et 78% pour le HCDH. Ces ressources financières ont été suffisantes et déployées à temps pour la mise en œuvre des interventions programmatiques prévues. Toutefois, au regard du volume des besoins identifiés et à satisfaire dans les domaines de la gouvernance locale et de la consolidation de la paix, ces ressources financières ont été insuffisantes. Les ressources humaines affectées à la mise en œuvre programmatique ont été suffisantes au regard de l'ampleur des interventions et de la portée géographique du projet. La faible utilisation des staffs des bureaux de proximité dans la mise en œuvre et le suivi des interventions a rendu leur gestion peu efficace.

v. Pour la durabilité (tirée de DURA 1 à DURA 5)

L'engagement des jeunes et des femmes dans la gouvernance locale et les mécanismes communautaires de consolidation de la paix est effectif grâce au dynamisme des réseaux, plateformes et mécanismes redynamisés ou créés par le projet. Toutefois, ces structures ne sont pas encore autonomes, et l'absence de mise en œuvre de la stratégie de sortie et de consolidation des acquis prévue rend la pérennisation de ces dynamiques peu évidente. Les partenaires étatiques impliqués dans le projet disposent des capacités techniques et institutionnelles pour assurer et accompagner la pérennisation et l'appropriation des acquis. La consolidation de la paix en milieu scolaire a été adossée sur les enseignants et les élèves ambassadeurs de la paix. Cependant les enseignants formés n'ont pas reçu les outils didactiques pour répliquer les formations reçues ce qui rend la pérennisation de l'approche peu évidente. L'effet catalyseur du projet sur la consolidation de la paix est peu important tant sur le plan programmatique que financier. En effet ni les autorités locales et ni les agences de mise en œuvre n'ont pu mobiliser de nouveaux financements hors PBF à date pour des nouveaux projets ou programme de Consolidation de la paix.

vi. Pour le genre, l'équité et les droits humains (tirée de GEDH 1 à GEDH 3)

Le genre a été mis au centre du projet de sa conception à sa mise en œuvre. Avec 39,5% du budget dédié aux interventions promouvant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (GEWE), le projet est frappé d'un marqueur genre 2. Toutefois, le projet dans sa conception n'a pas défini d'indicateurs de mesure de genre ou statut de bénéficiaires et n'a pas désagrégé ses résultats par âge et sexe. Le système de suivi-évaluation mis en place a été sensible au genre avec une désagrégation des indicateurs de mesures de résultats par âge et sexe et l'utilisation des outils de rapportage genres sensibles ; il y manque cependant des données désagrégées sur le statut migratoire ou de vulnérabilité des bénéficiaires ce qui rend peu aisé l'appréciation de l'équité. Sur la base de leurs mandats respectifs, les agences se sont mutuellement renforcées dans la prise en compte du genre notamment dans la province du Lac (rurale) traditionnellement et religieusement ancrée.

12. RECOMMANDATIONS

Suites aux différents constats et conclusions préliminaires mis en évidence au terme du processus évaluatif, nous proposons les recommandations suivantes :

Tableau 17 : recommandations stratégiques et opérationnelles de l'évaluation

Recommandations			
Constats ou Conclusions Préliminaires	Recommandations Stratégiques	Destinataire(s)	Niveau de priorité
PERT 3 Constat 19	1. Uniformiser les stratégies de ciblage entre les OSC et ONG partenaires de mise en œuvre des agences du SNU.	PBSO, UNICEF, PNUD, HCDH	Haute
Constat 08 Constat 09 Constat 03	2. Élaborer dans le cadre logique des futurs projets PBF des indicateurs de mesure pour toutes les interventions réalisées par le projet notamment la communication	PBSO, UNICEF, PNUD, HCDH	Haute
DURA 1	3. Mettre en œuvre la stratégie de sortie et de consolidation des acquis du projet prévue dans le document de projet	PBSO, Gouvernement	Haute
EFFICA 3 Constat 07	4. Réorienter le système de suivi-évaluation vers un suivi de proximité et uniformiser le canevas de production des rapports d'activités par les OSC et ONG partenaires de mise en œuvre pour faciliter l'exploitation des données de suivi.	PBSO, UNICEF, PNUD, HCDH	Moyenne
GEGH 4 Constat 05	5. Revoir à la hausse l'enveloppe dédiée aux paquets d'interventions en visant le relèvement économique des femmes et des jeunes notamment dans l'appui à la mise en place des AGR	PBSO	Moyenne
EFFICA 1 Constat 02	6. Prévoir, lorsque pertinent, dans le système de suivi-évaluation des futurs projets PBF les enquêtes Baseline et Endline pour mesurer les effets/impacts attendus du projet.	UNICEF, PNUD, HCDH	Haute
GEDH 2 Constat 17 Constat 18	7. Définir dans la chaîne de résultats des futurs projets PBF des indicateurs de mesure de genre et de progrès de l'équité.	UNICEF, PNUD, HCDH	Haute
Recommandations opérationnelles			
Constat 13 Constat 14	1. Améliorer la mise en œuvre conjointe des interventions par une communication commune et une planification commune	UNICEF, PNUD, HCDH	Moyenne

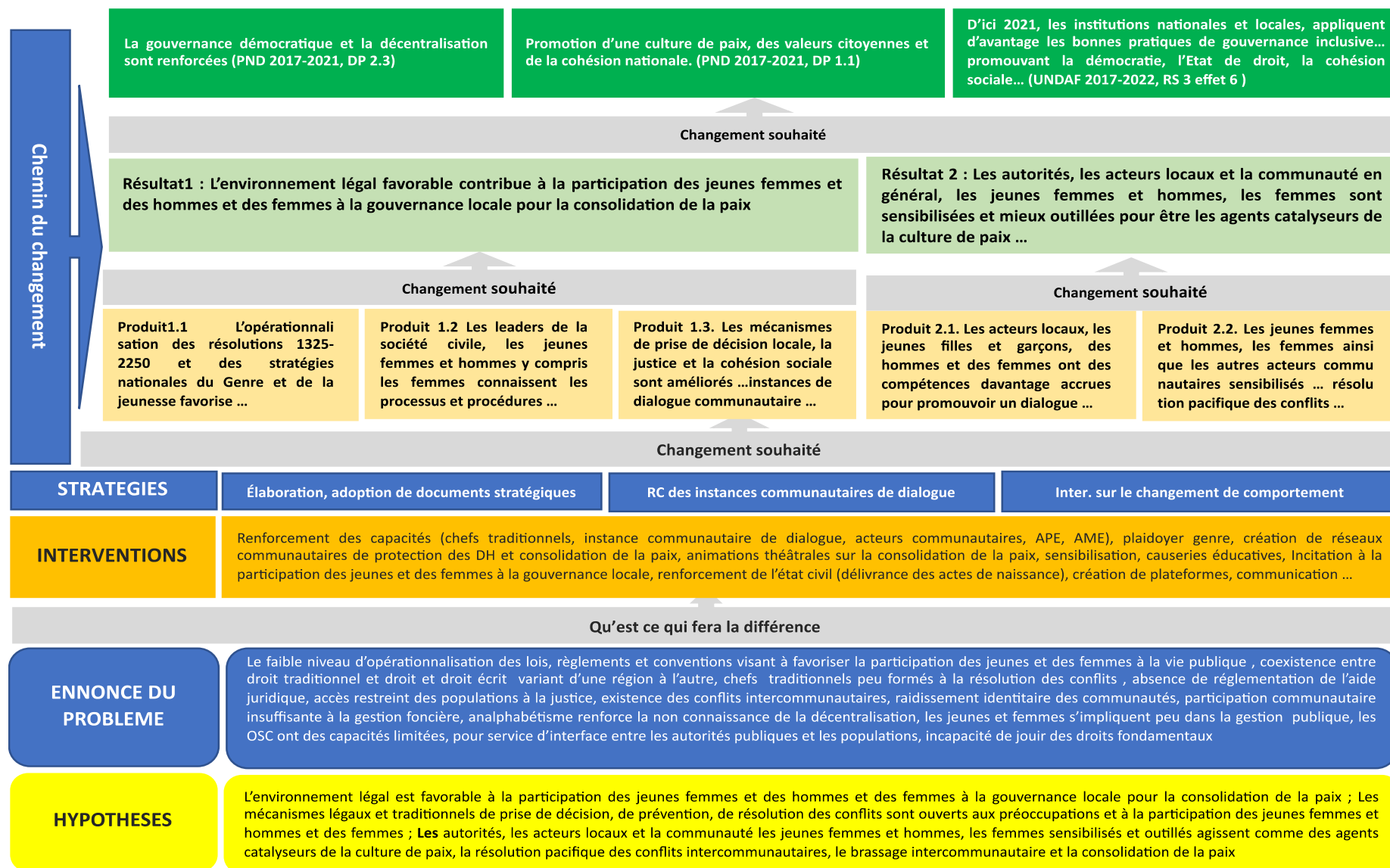
EFFICI 1 Constat 11	2. Autoriser la réorientation des lignes budgétaires sous/non consommées vers des paquets d'interventions dont les lignes budgétaires sont épuisées tel l'appui à la mise en œuvre des AGR	PBSO	Haute
DURA 3 Constat 04 Constat 16	3. Former les enseignants en tant que formateurs de formateurs pour la pérennisation de la stratégie des élèves ambassadeurs de la paix dans les lycées et collèges	UNICEF, Gouvernement	Moyenne
EFFICI 4 Constat 12	4. Revoir à la hausse le niveau d'implication et le budget temps des staffs des bureaux de zone ou de proximité dans la planification et la mise en œuvre des interventions des projets	UNICEF, PNUD	Moyenne
EFFICI 2 Constat 10 Constat 12	5. Augmenter la valeur des contrats et la durée des interventions OSC et ONG partenaires de mise en œuvre au regard du paquet d'activités à mettre en œuvre dans le but de leur permettre de mieux outiller les bénéficiaires et préparer la pérennisation des acquis	UNICEF, PNUD, HCDH	Moyenne

13. ANNEXES

13.1. Annexe 1 : Chaine des résultats du projet

Résultats	Produits	Agences d'exécution	Autres Partenaires de mise en œuvre
Résultat 1. L'environnement légal favorable contribue à la participation des jeunes femmes et des hommes et des femmes à la gouvernance locale pour la consolidation de la paix	1.1. L'opérationnalisation des résolutions 1325-2250 et des stratégies nationales du Genre et de la jeunesse favorise la participation des jeunes, femmes et hommes y compris des personnes déplacées à la gouvernance locale, à l'accès à la justice et au processus de consolidation de la paix à N'Djamena,	PNUD (lead), HCDH et UNICEF,	MENPC, LTDH, APLFT, AFJT Ministère de la Justice Ministère de la Défense Ministère de la famille, de la femme et de la protection de l'enfance CELIAF
	1.2. Les leaders de la société civile, les jeunes femmes et hommes y compris les femmes connaissent les processus et procédures légales de participation citoyenne et engagent des initiatives pour la cohésion sociale et à la prise de décision au sein des espaces de gouvernance locale à N'Djamena, à Moundou	UNICEF (lead), PNUD, HCDH,	Compagnie artistique et culturelle Hadre Dounia. CELIAF, CRS, IHDL, STDE , LTDH, APLFT, AFJT
	1.3. Les mécanismes de prise de décision locale, la justice et la cohésion sociale sont améliorés à N'Djamena, à Moundou et dans la région du Lac par des instances de dialogues communautaires qui fonctionnent de manière participative, inclusive et dans le respect de l'équité et des droits humains fondamentaux	UNICEF, PNUD, HCDH,	CELIAF, CRS, IHDL LTDH, APLFT, Services Techniques Déconcentrés de l'Etat (STDE)
Résultat 2. Les autorités, les acteurs locaux et la communauté en général (20.000 bénéficiaires), les jeunes femmes et hommes, les femmes sont sensibilisées et mieux outillées pour être les agents catalyseurs de la culture de paix, la résolution pacifique des conflits intercommunautaires, le brassage	2.1. Les acteurs locaux, les jeunes filles et garçons, des hommes et des femmes ont des compétences davantage accrues pour promouvoir un dialogue constructif, une participation inclusive aux mécanismes de gouvernance locale, de prévention et de résolution de conflits.	UNICEF, PNUD, HCDH	CELIAF CRS IHDL STDE
	2.2. Les jeunes femmes et hommes, les femmes ainsi que les autres acteurs communautaires sensibilisés promeuvent et contribuent à la résolution pacifique des conflits intercommunautaire, le brassage intercommunautaire en vue de la consolidation de la paix et affirment leur leadership	UNICEF, PNUD	CELIAF, CRS, IHDL Compagnie artistique et culturelle Hadre Dounia. Radios communautaires CLAC
Résultat 3 : La coordination et communication autour du portefeuille PBF facilite l'atteinte des résultats attendus, à tra vers une orientation stratégique et un cadre de suivi et évaluation renforcés	3.1. L'unité de coordination du Fonds est opérationnelle et les partenaires nationaux, partenaires d'exécution et les bénéficiaires sont mieux familiarisés avec les acquis des projets PBF	PAM	Secrétariat du PBF
	3.2. Le suivi et l'évaluation du portefeuille PBF est efficace et facilite l'atteinte des résultats attendus des interventions financés par le PBF	PAM	UNICEF, PNUD, HCDH
	3.3. Une communication efficace est assurée autour des résultats obtenus par les projets et la visibilité de PBF est assurée au Tchad auprès des bailleurs de fonds, des bénéficiaires et des partenaires techniques et financiers.	PAM	UNICEF, PNUD, HCDH

13.2. Annexe 2 : Théorie du changement du projet



13.3. Annexe 3 : Matrice évaluative

Questions évaluatives	Sous-questions	Indicateurs de mesure	Méthode de collecte	Source d'informations	Analyses des données
PERTINENCE					
1.1. Dans quelle mesure les actions inter-agences et multi-sectorielles en faveur de la gouvernance locale et la consolidation de la paix développées ont répondu aux objectifs du programme et aux résultats fixés par le pays dans l'implication des jeunes et femmes aux instances de décision ?		Alignement des interventions des quatre Agences sur les priorités nationales retenues dans le PNUAD	Revue documentaire Entretiens au moyen d'un guide d'entretien	Documents : - PND du Tchad - CPD de UNICEF, PAM, PNUD, HCDH - Document de projet - Rapport final du projet Personnes/institutions clés : - Staff UNICEF, PAM, PNUD, HCDH - Staff ONG Locales et Internationales, - Responsables centraux des ministères - Partenaires de mise en œuvre (OSC et ONG)	Triangulation Analyse de contenu Fiches de lectures Analyse de la TOC
		Alignement des interventions du programme aux Stratégies sectorielles dans le domaine de la gouvernance locale, de la consolidation de la paix, Éducation et protection	Revue documentaire Entretiens au moyen d'un guide d'entretien	Documents : - PND du Tchad - CPD de UNICEF, PAM, PNUD, HCDH - Document de projet Personnes/institutions clés : - Staff UNICEF, PAM, PNUD, HCDH - Staff ONG Locales et Internationales, - Responsables centraux des ministères - Partenaires de mise en œuvre (OSC et ONG)	Triangulation Analyse de contenu Fiches de lecture TOC
1.2. Dans quelle mesure les interventions sur le terrain ont répondu aux besoins identifiés des populations cibles y compris	1.2.1. Comment le programme a-t-il recensé les besoins spécifiques des bénéficiaires y compris les déplacés et/ou marginalisés	Adéquation entre la TOC et les objectifs du Programme	Revue documentaire	Documents : - PND du Tchad - CPD de UNICEF, PNUD, HCDH	Triangulation Analyse de contenu

les personnes déplacées et/ou marginalisées ?	pendant la phase de planification ?	Analyse de l'approche et ou la stratégie d'identification des besoins Analyse de la stratégie de ciblage	Entretiens au moyen d'un guide d'entretien Focus group	- Document de projet <u>Personnes/institutions clés :</u> - Staff UNICEF, PNUD, HCDH - Staff ONG Locales et Internationales, - Responsables centraux des ministères - Partenaires de mise en œuvre (OSC et ONG) <u>Bénéficiaires</u> Jeunes Femmes, Jeunes Hommes, leaders communautaires/religieux, autorités administratives, élus locaux	Cartographie des besoins Fiches de lecture Analyse de la TOC
	QE 1.2.2 Quelles dispositions ont été prises sur le terrain afin que le programme réponde aux besoins de ces différentes catégories de bénéficiaire ciblés ? Y a-t-il eu des besoins qui n'ont pas été adressés ?	Conformité aux besoins des bénéficiaires avant et après interventions Analyse des besoins et de la stratégie de ciblage des groupes cibles Perception des ciblés sur les besoins identifiés	Revue documentaire Entretiens au moyen d'un guide d'entretien Focus groups		
1.3. Dans quelle mesure les recommandations de la CEDEF (Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes) ont-elles été prises en compte lors de l'élaboration du programme ?		Alignement et conformité des résultats du programme aux objectifs de la CEDEF	Revue documentaire Entretiens au moyen d'un guide d'entretien	<u>Documents :</u> - PND du Tchad - CPD de UNICEF, PNUD, HCDH - Document de projet <u>Personnes/institutions clés :</u> - Staff UNICEF, PNUD, HCDH - Staff ONG Locales et Internationales, - Responsables centraux des ministères - Partenaires de mise en œuvre (OSC et ONG)	Triangulation Analyse de contenu Fiches de lectures Analyse de la TOC
1.4. En quoi le programme mis en œuvre a amélioré la gouvernance locale et la consolidation de la paix par l'implication des jeunes et des femmes ?		Analyse des stratégies de mise en œuvre Conformités des stratégies utilisées aux pratiques recommandées au niveau international	Revue documentaire Entretiens au moyen d'un guide d'entretien		
COHERENCE					
2.1. Dans quelle mesure la mise en œuvre multisectorielle et interagence a-t-elle été cohérente sur le plan interne entre ses	QE2.1.1. Quelles sont les évidences attestant la cohérence sur le plan interne entre les différentes composantes de	Analyse de la logique d'intervention du programme Analyse de la théorie du changement du programme	Revue documentaire	<u>Documents :</u> - Rapports d'activités - Rapports de suivi-évaluation du projet	Analyse de contenu Triangulation

différentes composantes, et comment les stratégies de mise en œuvre se sont-elles renforcées mutuellement ?	l'UNICEF, PNUD, HCDH pendant la mise en œuvre multisectorielle et inter-agences ?		Entretiens au moyen d'un guide d'entretien	- Compte rendu des missions de Suivi-évaluation	
	QE 2.1.2. Comment les stratégies de mise en œuvre se sont renforcées ?	Analyse des approche et stratégie de mise en œuvre Niveau de mutualisation des efforts entre les agences et les ministères sectoriels	Revue documentaire Entretiens au moyen d'un guide d'entretien	<u>Personnes/institutions clés :</u> - Staff UNICEF, PAM, PNUD, HCDH - Staff ONG Locales et Internationales, - Responsables centraux des ministères - Partenaires de mise en œuvre	
2.2. Dans quelle mesure les interventions sur le terrain sont-elles alignées avec le Plan National de Développement (2017-2021)?		Alignement ou conformité des Produits et résultats du programme aux effets des PND Contribution des indicateurs du programme aux effet du PND	Revue documentaire	<u>Documents :</u> - Rapports d'activités - Rapports de suivi-évaluation du projet - Compte rendu des missions de Suivi-évaluation - PNUAD <u>Personnes/institutions clés :</u> - Staff UNICEF, PAM, PNUD, HCDH	Analyse de contenu Triangulation Fiche de lecture
2.3. Dans quelle mesure le financement PBF a considéré les synergies avec les autres partenaires œuvrant dans le même secteur dans sa mise en œuvre ?		Synergie des interventions du PBF à celles d'autres partenaires Restructuration ou redynamisation des structures mises en place par d'autres partenaires au plan sectoriel et géographique	Revue documentaire Entretiens au moyen d'un guide d'entretien	<u>Documents :</u> - Rapports d'activités - Rapports de suivi-évaluation du projet - Compte rendu des missions de Suivi-évaluation - PNUAD	Analyse de contenu Triangulation
2.4. Dans quelle mesure les actions du financement PBF ont pu être répliquées dans d'autres zones par les partenaires ?		Synergie des interventions du PBF à celles d'autres partenaires Inventaire des intervention similaire à celles du PBF au plans sectoriels	Entretiens	<u>Personnes/institutions clés :</u> - Staff UNICEF, PAM, PNUD, HCDH	
EFFICACITE					

3.1. Dans quelle mesure le programme d'appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad a atteint les résultats escomptés ?		perception des effets attendus du projet Niveau d'atteinte des effets directs visés par le projet Taux de réalisation et niveau d'exécution des produits et résultats du projet Analyse de la conformité entre la mise en œuvre et la planification faite dans le document de projet	Revue documentaire Entretiens au moyen d'un guide d'entretien Focus group	Documents : - Rapports de progrès du programme - Rapports de suivi-évaluation du programme Personnes/institutions clés : - Staff UNICEF, PNUD, HCDH, - Points focaux dans la zone du projet (Staff local) - Staff des ministères au niveau central - Staff des sectorielles des ministères Bénéficiaires : Jeunes Femmes, Jeunes Hommes, leaders communautaires/religieux, élus locaux	Triangulation Analyse de contenu Analyse des statistiques descriptives Fiches de lecture
3.2. Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à l'engagement des jeunes et des femmes dans la gouvernance locale et dans la consolidation de la paix dans les zones d'intervention? De quelle manière les aspects multi-sectoriel et interagence ont-ils contribué à l'atteinte de ces résultats ?	3.2.1 Comment le programme a contribué à l'engagement des jeunes et des femmes dans les instances locales de prise de décision et de règlement pacifique des conflits ?	Taux de Présence des jeunes et des femmes dans les structures locales de gouvernance (Exécutifs municipaux, APE, AME...) Taux de présence des jeunes et femmes dans les structures locales ou endogènes de résolution des conflits	Revue documentaire Entretiens au moyen d'un guide d'entretien Focus group	Documents : - Rapports de progrès du programme - Rapports de suivi-évaluation du programme Personnes/institutions clés : - Staff UNICEF, PNUD, HCDH, - Points focaux dans la zone du projet (Staff local) - Staff des ministères au niveau central - Staff des sectorielles des ministères Bénéficiaires : Jeunes Femmes, Jeunes Hommes, leaders	Triangulation Analyse de contenu Analyse des statistiques descriptives Fiches de lecture
	3.2.2 De quelle manière les aspects multisectoriels et inter-agence ont-ils contribué à l'atteinte de ces résultats ?	Adéquation entre les stratégies utilisées et les besoins identifiées des jeunes et des femmes	Revue documentaire Entretiens au moyen d'un guide d'entretien		

				communautaires/religieux, élus locaux	
3.3. Quels sont les effets non attendus (positifs ou négatifs) des interventions sur le terrain?terrain ?	3.3.1 Quels sont les effets positifs/négatifs non voulus des interventions sur le terrain ?	Identification et analyse des effets inattendus Identification des changements observés et attribuables aux interventions du programme Analyse des progrès vers la gouvernance locale	Revue documentaire Entretiens au moyen d'un guide d'entretien Focus group	Documents : - Rapports de suivi-évaluation du projet - Etats financiers du projet Personnes/institutions clés : - Staff OIM, FAO, UNFPA, - Points focaux dans la zone du projet (Staff local) Bénéficiaires : Jeunes Femmes, Jeunes Hommes, leaders communautaires/religieux, élus locaux	Triangulation Analyse de contenu Analyse des statistiques descriptives Fiches de lecture
	3.3.2 Des mesures ont-elles été prises en temps voulu dans le cadre du programme pour atténuer les éventuels effets négatifs imprévus ?	Identification des mesure de mitigation Recueil de récits sur les changements	Revue documentaire Entretiens au moyen d'un guide d'entretien Focus group		
3.4. Dans quelle mesure les partenariats établis par l'UNICEF, le PNUD, le PAM et le HCDH ont-ils contribué à la réalisation effective et dans le délai des résultats attendus ?		Analyse des arrangements de gestion entre les agences Analyse de de la coordination, et du M&E Analyse de la stratégie conjointe de la mise en œuvre Taux d'exécution des activités de chaque agence	Revue documentaire Entretiens au moyen d'un guide d'entretien	Documents : - Rapports de suivi-évaluation du projet - Etats financiers du projet Personnes/institutions clés : - Staff OIM, FAO, UNFPA, - Points focaux dans la zone du projet (Staff local)	Triangulation Analyse de contenu Analyse des statistiques descriptives Fiches de lecture
3.5. Dans quelle mesure, la collaboration interministérielle a-t-elle permis d'atteindre les résultats escomptés ?		Régularité de la tenue des réunions interministérielles Synergie des ressource humaines et matérielles	Entretiens au moyen d'un guide d'entretien		
3.6. Dans quelle mesure, la collaboration intersectorielle au sein de l'UNICEF a-t-elle permis d'atteindre les résultats escomptés ?		Régularité de la tenue des réunions interministérielles Synergie des ressource humaines et matérielles Planification conjointe du S/E et de la mise en œuvre	Entretiens au moyen d'un guide d'entretien Revue documentaire		
EFFICIENCE					

Pour chacun des domaines d'intervention des programmes, dans quelle mesure les ressources financières, humaines et les biens ont été : - Suffisantes (en termes de quantité) par rapport aux besoins identifiés et aux résultats escomptés ? - Adéquates (en termes de qualité) par rapport aux résultats escomptés ? - Déployées à temps ?		Taux d'exécution du Budget Analyse du ratio coûts/ activités Volumes des ressources humaines engagées par chaque agence Volume des ressources matérielles engagées Analyses des procédures de décaissement des fonds du PBF aux agences et des agences vers leurs partenaires	Entretiens au moyen d'un guide d'entretien Revue documentaire	Documents : - Rapports financiers du programme - Rapports de suivi-évaluation du programme - Etats financiers du programme - Rapport d'activités Personnes/institutions clés : - Staff UNICEF, PAM, PNUD, HCDH - Points focaux dans la zone du programme (Staff local)	Analyse de contenu Analyse descriptive Analyse tendancielle
4.2. Quels sont les principaux facteurs ayant joué en faveur ou en défaveur du rapport coût/efficacité de la mise en œuvre ?		Analyse des allocations budgétaires et exécution budgétaires Analyse de la gestion des délais d'exécution Analyse des arrangements de gestion Identification des facteurs positifs et négatifs	Entretiens au moyen d'un guide d'entretien Revue documentaire	Documents : - Rapports de suivi-évaluation du programme - Rapport de progrès Personnes/institutions clés : - Staff UNICEF, PAM, PNUD, HCDH - Points focaux dans la zone du programme (Staff local)	Analyse de contenu Triangulation
4.3. Quelles autres stratégies auraient pu être adoptées pour atteindre les mêmes résultats mais à un coût moindre ?		Niveau de participation des parties prenantes à la mise en œuvre du projet Analyse des points faibles de la stratégie utilisée Fonctionnement de l'Unité de gestion	Entretiens au moyen d'un guide d'entretien Revue documentaire		
DURABILITE					
5.1. Dans quelle mesure les actions inter-agences, intersectorielles pourraient être intégrées dans les plans sectoriels : Education, Protection de l'Enfant et Communication ?		Implication des autorités sectorielles dans la planification et exécution des interventions Partage des expériences intersectorielles	Revue documentaire Entretiens au moyen d'un guide d'entretien	Documents : - Rapports d'activités du programme - Document du programme	Triangulation Analyse de contenu Fiches de lecture

		Mutualisation des Ressources dans les bureaux de zone		<u>Personnes/institutions clés :</u> - Staff Staff UNICEF, PAM, PNUD, HCDH, - Points focaux dans la zone du projet (Staff local) - Staff des ministères au niveau central - Staff des sectorielles des ministères	
5.2. Dans quelle mesure les jeunes et femmes ont contribué à la planification, à la mise en œuvre et au suivi du programme d'appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad ?		Niveau de fonctionnalité des structures mises en place par le projet Niveau d'implication des jeunes et femmes dans la mise en œuvre des interventions Niveau d'implication des jeunes et femmes dans les structures de gouvernance locale et de consolidation de la paix	Revue documentaire Entretiens au moyen d'un guide d'entretien Focus group	<u>Documents :</u> - Rapports d'activités du programme - Document du programme <u>Personnes/institutions clés :</u> - Staff Staff UNICEF, PAM, PNUD, HCDH, - Points focaux dans la zone du projet (Staff local) - Staff des ministères au niveau central - Staff des sectorielles des ministères <u>Bénéficiaires :</u> Jeunes Femmes, Jeunes Hommes, leaders communautaires/religieux, élus locaux	Triangulation Analyse de contenu Fiches de lecture
5.3. Dans quelle mesure les bénéfices du programme sont-ils susceptibles d'être maintenus grâce à un transfert efficace des capacités (financières, techniques, institutionnelles) aux partenaires et systèmes nationaux ? quels sont les	5.3.1 Les partenaires nationaux impliqués ont-ils les capacités techniques, financières et institutionnelles pour pérenniser les bénéfices (acquis) du programme?	Implication des autorités locales dans l'appui aux bénéficiaires et dans les initiatives des bénéficiaires Participation et collaboration des autorités locales et fonctionnalité des structures mises en place par le projet	Revue documentaire Entretiens au moyen d'un guide d'entretien	<u>Documents :</u> - Rapports d'activités du programme <u>Personnes/institutions clés :</u> - Staff Staff UNICEF, PAM, PNUD, HCDH,	Triangulation Analyse de contenu Fiches de lecture

facteurs qui influencent la durabilité tant financière qu'environnementale des interventions du programme ?		Appropriation des mécanismes par les autorités Evaluation des besoins en ressources (RH, RF) des partenaires nationaux		- Points focaux dans la zone du projet (Staff local) - Staff des ministères au niveau central - Staff des sectorielles des ministères	
	5.3.2 Quels pourraient être les obstacles financiers et environnementaux des interventions du programme à la pérennisation des bénéfices (acquis)?	Appuis financiers au processus Stratégie de sortie du programme Stratégie de pérennisation post programme	Revue documentaire Entretiens au moyen d'un guide d'entretien Focus group	<u>Documents</u> : - Rapports d'activités du programme <u>Personnes/institutions clés</u> : - Staff Staff UNICEF, PAM, PNUD, HCDH, - Points focaux dans la zone du projet (Staff local) - Staff des ministères au niveau central - Staff des sectorielles des ministères <u>Bénéficiaires</u> : Jeunes Femmes, Jeunes Hommes, leaders communautaires/religieux, élus locaux	Triangulation Analyse de contenu Fiches de lecture
5.4. Le programme a-t-il été un catalyseur sur le plan financier et/ou programmatique ?		Nombre et valeur des nouveaux financements hors PBF obtenus par les agences du SNU pendant le programme Emulation totale vers la gouvernance locale et la consolidation de la paix dans les trois provinces	Revue documentaire Entretiens au moyen d'un guide d'entretien	<u>Documents</u> : - Rapports d'activités du programme <u>Personnes/institutions clés</u> : - Staff Staff UNICEF, PAM, PNUD, HCDH, - Points focaux dans la zone du projet (Staff local) - Staff des ministères au niveau central - Staff des sectorielles des ministères	Triangulation Analyse de contenu Fiches de lecture
5.5. Le financement PBF a-t-il été utilisé pour élargir d'autres activités de consolidation de la paix et/ou a-t-il aidé à créer des plateformes plus larges pour la consolidation de la paix ?		Synergie entre les interventions du Programme et celles d'autres acteurs Renforcement des capacités ou redynamisation par le programme des structures de	Revue documentaire Entretiens au moyen d'un guide d'entretien	- Points focaux dans la zone du projet (Staff local) - Staff des ministères au niveau central - Staff des sectorielles des ministères	

		consolidation de la paix mises en place par d'autres interventions		Bénéficiaires : Jeunes Femmes, Jeunes Hommes, leaders communautaires/religieux, élus locaux	
GENRE, DROIT HUMAINS ET EQUITÉ					
6.1. Dans quelle mesure les interventions du programmes ont-elles intégré systématiquement les considérations relatives aux droits humains, à l'égalité des sexes et à l'équité lors de la conception, de la planification et de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation ?		Analyse des indicateurs de produits et de résultats du programme Estimation du volume et de la valeur des interventions dédiés à l'égalité des sexes	Revue documentaire Entretiens au moyen d'un guide d'entretien	Documents : - Document du programme - Rapports d'activités du programme - Rapports de suivi-évaluation du programme Personnes/institutions clés : - Staff Staff UNICEF, PAM, PNUD, HCDH, - Points focaux dans la zone du projet (Staff local) - Staff des ministères au niveau central - Staff des sectorielles des ministères Bénéficiaires : Jeunes Femmes, Jeunes Hommes, leaders communautaires/religieux, élus locaux	Analyses statistiques Analyse de contenu Fiche de lecture Triangulation Analyse de la TOC
6.2. Dans quelle mesure les actions inter-agences, intersectorielles ont ciblés les plus marginalisés et ont permis de réduire les inégalités entre les filles et les garçons en milieu urbain et rural?		Analyse statistique des résultats du programme par catégorie de bénéficiaires Analyse des résultats du programme en fonction du milieu de vie des bénéficiaires (Rural vs Urbain)	Revue documentaire Entretiens au moyen d'un guide d'entretien	Documents : - Document du programme - Rapports de progrès - Rapports de suivi-évaluation du programme Personnes/institutions clés : - Staff Staff UNICEF, PAM, PNUD, HCDH,	Analyses statistiques Analyse de contenu Fiche de lecture Triangulation
6.3. S'il y eu des obstacles, d'ordre politique, pratique ou administratif, à l'intégration		Inventaire des obstacles aux droits humains dans la mise en œuvre du programme	Revue documentaire		Triangulation Analyse de contenu

efficace des droits humains et de l'égalité des sexes lors de la mise en œuvre, quel a été le niveau d'efforts déployés afin de surmonter ces difficultés		Analyse des mécanismes de mitigation	Entretiens au moyen d'un guide d'entretien	- Points focaux dans la zone du projet (Staff local) - Staff des ministères au niveau central - Staff des sectorielles des ministères	Fiches de lecture
6.4. Dans quelle mesure les actions inter-agences et intersectorielles ont pu impliquer dans la gouvernance locale et à la consolidation de la paix les jeunes et les femmes les plus défavorisés (retournés, déplacés, en milieu rural, les pauvres, les vivants avec handicap?		Analyse statistique des résultats du programme par catégorie de bénéficiaires Taux de présence des défavorisés dans les structures de gouvernance ou de cohésion mise en place Désagrégation des résultats en fonctions des sexes et de l'âge, de groupes minoritaires	Revue documentaire Entretiens au moyen d'un guide d'entretien	<u>Documents</u> : - Document du programme - Rapports de progrès - Rapports de suivi-évaluation du programme <u>Personnes/institutions clés</u> : - Staff Staff UNICEF, PAM, PNUD, HCDH, - Points focaux dans la zone du projet (Staff local) - Staff des ministères au niveau central - Staff des sectorielles des ministères	Triangulation Analyse de contenu Fiches de lecture
6.5. Dans quelle mesure les actions inter-agences et intersectorielles ont contribué à la réduction des inégalités par rapport à l'implication dans la gouvernance locale et consolidation de la paix de différentes catégories des jeunes et femmes affectés par les crises de mouvement de population autochtone, des jeunes et femmes vivants en milieu rural?		Taux de présence ou de participation des jeunes, des femmes défavorisés dans les interventions / actions du programme Taux de présence ou de participation des jeunes, des femmes défavorisés dans les interventions / actions du programme en milieu rural	Revue documentaire Entretiens au moyen d'un guide d'entretien		Triangulation Analyse de contenu Fiches de lecture

13.4. Annexe 4 : Liste de la documentation

Les documents stratégiques du Tchad

1. Plan National de développement (PND 2017-2021)
2. Politique Nationale du Genre (PNG 2011)

Les rapports d'enquêtes nationales du Tchad

3. INSEED : 2ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2009
4. INSEED : Enquête sur la consommation et le secteur informel au Tchad (ECOSIT 3, 2013)
5. INSEED : ECOSIT 4, caractéristique de la population et des ménages
6. INSEED : Enquête Démographique et de la Santé– Multiple Indicator Cluster Survey (EDS-MICS 2014/2015)
7. Enquête SMART 2018
8. Enquête SMART 2019
9. Enquête SMART 2020
10. EDS-MICS 2014-2015
11. MICS 6, Juillet 2019
12. MENPC & UNESCO : Annuaire statistique scolaire du Tchad 2020-2021

Documents de coopération

13. Programme de Coopération entre le Gouvernement du Tchad-UNICEF 2017-2021 (CPD 2017-2021)
14. Plan Cadre des Nations Unies d'Assistance au Développement (PNUAD 2017-2021)

Documents de planification

15. UNICEF : Plan de Travail Annuel (PTA) Bureau Bol 2018 - 2019
16. UNICEF : Plan de Travail Annuel (PTA) Bureau Moundou 2018 – 2019
17. UNICEF : PPA 2020-2021 CSD
18. UNICEF : PPA 2020-2021 Éducation
19. UNICEF : PPA 2020-2021 Protection
20. LTDH : planification des activités
21. PNUD : Plan de travail 2022
22. PTA_conjoint_PBF2_UNICEF_PNUD_HCDH_PAM_2019_2020.HCDH_
23. PNUD : Plan de Travail 2021
24. PNUD : Plan de Travail 2020
25. PNUD : Plan de Travail 2019

Rapports bailleur

26. PEACEBUILDING FUND : Document du projet Novembre 2018 ;
27. PEACEBUILDING FUND : Rapport de progrès de projet PBF de type semestriel ; 30 mai 2019 ;
28. PEACEBUILDING FUND : Rapport de progrès de projet PBF de type semestriel; 31 mai 2020 ;
29. PEACEBUILDING FUND : Rapport de progrès de projet PBF de type semestriel; avril-octobre 2019 ;
30. PEACEBUILDING FUND : Rapport de progrès de projet PBF de type semestriel ; juin 2021
31. PEACEBUILDING FUND : Rapport de progrès de projet PBF de type semestriel ; Novembre 2021 ;
32. PEACEBUILDING : Rapport de progrès de projet PBF de type annuel; Juin 2022 ;

Rapports PNUD

- 33. PNUD : Rapport annuel projet d'appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes aux instances de gouvernance locale ; 2019 ;
- 34. PNUD : Rapport financier PBF2 (Budget du projet par résultat, produit et activité ; Budget de projet PBF par catégorie de coût de l'ONU) ; 2019
- 35. Rapport des Nations Unies sur les perspectives de la population mondiale 2019
- 36. Analyse Commune Pays Tchad, Nation Unies Décembre 2020

Rapports OSC partenaires

- 37. CELIAF : Rapport standard trimestriel du progrès. Période Avril2020 -Juin 2020 ; 01/ PCA /2020/EDUCATION/CELIAF;
- 38. CELIAF : Rapport standard trimestriel du progrès. Période Juillet 2020-Septembre 2020 ; 01/ PCA /2020/EDUCATION/CELIAF
- 39. CELIAF : Rapport standard trimestriel du progrès ; 01/ PCA /2020/EDUCATION/CELIAF ; période Octobre 2021 – Novembre2021. Décembre 2021
- 40. CRS : Rapport narratif 1er trimestre 2021 : Accord de coopération au titre des programmes avec Reference : 9 PCA/2018/PRO/CRS
- 41. CRS : Rapport narratif final ; mise en place des réseaux communautaires de protection de l'enfant, de prévention des conflits, de la consolidation de la paix et de de cohabitation pacifique (RC-PEPCPP) ; Novembre 2019-Octobre 2020
- 42. CRS : Rapport narratif du 1er trimestre 2020. Avril 2020
- 43. CRS : Rapport narratif 2eme trimestre 2020. Période concernée Mai 2020 -Juillet 2020
- 44. CRS : Rapport narratif 1er trimestre 2021 ; Période concernée : Décembre 2020 - Février 2021 ;
- 45. CLAC : Rapport narratif 12 pages ; juin 2022
- 46. Compagnie théâtrale Hadre Dounia : Rapport de liquidation 2ième tranche, Avril 2021
- 47. Compagnie théâtrale Hadre Dounia : Rapport de liquidation 2ième tranche, Décembre 2020
- 48. Convention LTDH PNUD 2019 ;

Documents UNICEF, United Nations Evaluation Group (UNEG) GEROS

- 49. Core Commitments for Children in Humanitarian Action
- 50. UNICEF procedure for ethical standards in research, evaluation, data collection and analysis,
- 51. Intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes aux évaluations – Vers un document d'orientation du GNUE
- 52. Patricia Rogers : Théorie du changement : Note méthodologique de l'UNICEF
- 53. Humanitarian Response Plan, Février 2020
- 54. GEROS Evaluation Quality Assurance Tool Version novembre 2020
- 55. GEROS : Final new Template ; 2021
- 56. UNEG Quality Checklist for Evaluation Terms of Reference and Inception Reports
- 57. UNEG Ethical Guidelines for Evaluation, March 2008
- 58. UNEG: Norms and Standards for Evaluation 2017
- 59. UNEG : Code de conduite et les directives de l'UNEG en matière d'intégration des droits humains et de l'égalité des sexes aux évaluations

Comptes rendus réunions inter-agences

- 60. Compte rendu réunion PBF2 du 20 mars 2019
- 61. Compte rendu réunion PBF2 du 13 juin 2019
- 62. Compte rendu réunion PBF2 du 19 août 2019
- 63. Compte rendu réunion PBF2 du 19 février 2020
- 64. Compte rendu réunion virtuelle PBF2 du 09 février 2021
- 65. Rapport de mission conjointe PBF2 du 15 au 25 avril 2019
- 66. Rapport synthèse travaux du Comité Technique PBF_2022
- 67. TDR Comité technique projets PBF 29 au 30 novembre 2021

13.5. Annexe 5 : liste des instruments de collecte

OUTIL 01 : GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES AGENCES DU SNU UNICEF, PNUD, PAM ET HCDH

Bonjour. Je m'appelle _____ Je suis membre de l'équipe d'évaluation du programme d'appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad mis en œuvre entre décembre 2018 et juin 2022. Nous aimerions avoir votre opinion sur plusieurs sujets concernant les activités mise en œuvre par les agences d'exécution et leurs partenaires de mise en œuvre durant cette période. Nous vous remercions de participer à cet entretien d'une durée moyenne d'une heure et trente minutes. Il n'est pas obligatoire pour vous de répondre à une question et vous êtes libre ne pas répondre à toute question, sans avoir à apporter de justification. Nous vous assurons que toutes les informations que vous nous donnerez seront traitées de manière totalement confidentielle et anonyme. Il ne sera pas possible à quiconque de relier les données à votre identité.

Nom et prénom	
Agence	
Département	
Section	
Ville/localité	

PERTINENCE

QE 1.1 .1. Comment les interventions inter-agences (UNICEF, PAM, PNUD, HCDH) ont répondu aux objectifs du programme et aux résultats fixés par le pays dans l'implication des jeunes et femmes (17 à 35 ans) aux instances locales de décisions ?

QE 1.1 .2. Comment les interventions multisectorielles (ministères sectoriels) en faveur de la gouvernance locale et la consolidation de la paix développées ont répondu aux objectifs du programme et aux résultats fixés par le pays dans l'implication des jeunes et femmes aux instances locales de décisions ?

QE1.2.1 Comment le programme a-t-il recensé les besoins spécifiques des bénéficiaires y compris les déplacés et/ou marginalisés pendant la phase de planification ?

QE 1.2.2 Quelles dispositions ont été prises sur le terrain afin que le programme réponde aux besoins de ces différentes catégories de bénéficiaires ciblés ? Y a-t-il eu des besoins qui n'ont pas été adressés ?

QE 1.3. Comment les recommandations de la CEDEF (Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes) ont été prises en compte pendant la phase d'élaboration du programme ?

QE 1.4 En quoi le programme mis en œuvre a amélioré la gouvernance locale et la consolidation de la paix par l'implication des jeunes et des femmes ?

COHERENCE

QE2.1.1. Quelles sont les évidences attestant la cohérence sur le plan interne entre les différentes composantes de l'UNICEF, PNUD, HCDH pendant la mise en œuvre multisectorielle et inter-agences ?

QE 2.1.2. Comment les stratégies de mise en œuvre se sont renforcées ?

QE 2.2 Les interventions du programme sur le terrain ont-elles été alignées avec le Plan National de Développement (PND) 2017 – 2021 ?

QE 2.3 Comment le financement PBF a tenu compte des synergies avec les autres partenaires œuvrant dans les mêmes secteurs ?

QE 2.4 Les actions du financement PBF en faveur de la gouvernance locale et la consolidation de la paix ont-elles été répliquées dans d'autres zones par votre agence ou d'autres partenaires (effet d'entraînement) ?

EFFICACITE

QE3.1.1 Les résultats du programme ont-ils été atteints conformément aux plans établis ?

QE3.1.2 Y'a-t-il eu ou avez-vous observé des contreperformances ?

QE 3.2.1 Comment le programme a contribué à l'engagement des jeunes et des femmes dans les instances locales de prise de décision et de règlement pacifique des conflits à N'Djamena , Moundou et dans la province du Lac?

QE 3.2.2 De quelle manière les aspects multisectoriels (avec les ministères sectoriels) et inter-agence (entre agences du SNU) ont-ils contribué à l'atteinte de ces résultats ?

QE 3.4. En quoi le pilotage conjoint du programme par l'UNICEF, le PNUD, le PAM et le HCDH a contribué ou a facilité l'atteinte des résultats escomptés dans le délai prévu ?

QE 3.5 Comment la collaboration interministérielle a permis d'atteindre les résultats prévus par le programme ?

QE3.6 Comment la collaboration intersectorielle **au sein de l'UNICEF** a-t-elle permis d'atteindre les résultats escomptés ?

Q E 3.7 Quelles bonnes pratiques que vous reprenez pendant la mise en œuvre du programme (**question hors TDR**)?

EFFICIENCE

QE 4.1. Pour chacun des domaines d'intervention du programme, dans quelle mesure les ressources financières, humaines et les biens ont-ils été :

- Suffisantes (en termes de quantité) par rapport aux besoins identifiés et aux résultats escomptés ?
- Adéquates (en termes de qualité) par rapport aux résultats escomptés ?
- Déployées à temps ?

QE 4.2. Quels sont les principaux facteurs qui ont joué en faveur ou en défaveur du rapport coût/efficacité de la mise en œuvre ?

QE 4.3. Quelles autres stratégies auraient pu être adoptées pour atteindre les mêmes résultats mais à un coût moindre ?

DURABILITE

QE 5.1. Comment les actions inter-agences, intersectorielles pourraient être intégrées dans les plans sectoriels : Éducation, Protection de l'Enfant et Communication ?

QE 5.2.1 Comment les jeunes et les femmes ont contribué à la planification, participé à la mise en œuvre et au suivi du programme ?

QE5.3.1 Les partenaires nationaux impliqués ont-ils les capacités techniques, financières et institutionnelles pour pérenniser les bénéfices (acquis) du programme?

QE 5.3.2 Quels pourraient être les obstacles à la pérennisation financière et environnementale des acquis du programme ?

QE 5.4. Le programme a-t-il été un catalyseur sur le plan financier et/ou programmatique ?

QE 5.5. Le financement PBF a-t-il été utilisé pour élargir d'autres activités de consolidation de la paix et/ou a-t-il aidé à créer des plateformes plus larges pour la consolidation de la paix ?

GENRE, DROIT HUMAINS ET EQUITE

QE 6.1 Comment les interventions programmes ont-elles intégrées systématiquement les considérations relatives aux droits humains, à l'égalité des sexes et à l'équité lors de la conception, de la planification et de la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation) ?

QE 6.1. Est-ce qu'il y a eu des mécanismes pour assurer l'inclusion des femmes, des personnes déplacées et/ou marginalisées et des jeunes lors de la conception, de la planification et de la mise en œuvre ?

QE 6.2. Comment les actions inter-agences et intersectorielles ont contribué d'une part à l'identification des plus marginalisés, d'autre part à la réduction inégalités entre les filles et les garçons en milieu urbain et rural ?

QE6.3. Y'a-t-il eu des obstacles d'ordre politique, pratique ou administratif, à l'intégration efficace des droits humains et de l'égalité des sexes lors de la mise en œuvre du programme ?

QE6.3. Quel a été le niveau d'efforts déployés afin de surmonter ces obstacles (comment) ?

QE 6.4. Comment les actions inter-agences et intersectorielles ont pu impliquer dans la gouvernance locale et à la consolidation de la paix les jeunes et les femmes les plus défavorisés (retournés, déplacés, en milieu rural, les pauvres, les vivants avec handicap) ?

QE6.5. Comment les actions inter-agences et intersectorielles ont contribué à la réduction des inégalités par rapport à l'implication dans la gouvernance locale et consolidation de la paix de différentes catégories des jeunes et femmes affectés par les crises de mouvement de population autochtone, des jeunes et femmes vivants en milieu rural ?

OUTIL 02 : GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES RESPONSABLES DES MINISTÈRES SECTORIELS CONCERNÉS AU NIVEAU CENTRAL

Bonjour. Je m'appelle _____ Je suis membre de l'équipe d'évaluation du programme d'appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad mis en œuvre entre décembre 2018 et juin 2022. Nous aimerions avoir votre opinion sur plusieurs sujets concernant les activités mise en œuvre par les agences d'exécution et leurs partenaires de mise en œuvre durant cette période. Nous vous remercions de participer à cet entretien d'une durée moyenne d'une heure. Il n'est pas obligatoire pour vous de répondre à une question et vous êtes libre ne pas répondre à toute question, sans avoir à apporter de justification. Nous vous assurons que toutes les informations que vous nous donnerez seront traitées de manière totalement confidentielle et anonyme. Il ne sera pas possible à quiconque de relier les données à votre identité.

Nom et prénom	
Ministères	
Direction	
Sous-direction / Service	
Ville/localité	

Questions préparatoires

QE01 : Comment avez-vous été impliqué dans le programme d'appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad ?

PERTINENCE

QE 1.1 Comment les interventions multisectorielle (*entre ministères sectoriels*) en faveur de la gouvernance locale et la consolidation de la paix développées ont répondu aux objectifs du programme et aux résultats fixés par le pays dans l'implication des jeunes et femmes aux instances locales de décision ?

QE1.2.1 Comment le programme a-t-il recensé les besoins spécifiques des bénéficiaires y compris les déplacés et/ou marginalisés pendant la phase de planification ?

QE 1.2.2 Quelles dispositions ont été prises sur le terrain afin que le programme réponde aux besoins de ces différentes catégories de bénéficiaire ciblés ? Y a-t-il eu des besoins qui n'ont pas été adressés

QE1.2 Dans quelle mesure les interventions sur le terrain ont répondu aux besoins identifiés des populations cibles y compris les personnes déplacées et/ou marginalisées ?

QE 1.4 En quoi le programme mis en œuvre a amélioré la gouvernance locale et la consolidation de la paix par l'implication des jeunes et des femmes ?

COHERENCE

QE 2.2. Les interventions du programme sur le terrain ont-elles été alignées avec le Plan National de Développement (PND) 2017 – 2021 ?

QE2.4. Les actions du financement PBF en faveur de la gouvernance locale et la consolidation de la paix ont été répliquées dans d'autres zones par les partenaires (effet d'entraînement) ?

EFFICACITE

QE 3.1. Les résultats ont-ils été atteints conformément aux plans établis ? Y'a-t-il eu des contreperformances ?

QE 3.2.1 Comment le programme a contribué à l'engagement des jeunes et des femmes dans les instances locales de prise de décision et de règlement pacifique des conflits ?

QE 3.2.2 De quelle manière les aspects multisectoriels ont-ils contribué à l'atteinte de ces résultatsQE 3.8.
Quelles sont les bonnes pratiques que vous avez retenu pendant la mise en œuvre du programme?

DURABILITE

QE 5.3.1. Les ministères impliqués ont-ils les capacités techniques, financières et institutionnelles pour pérenniser les acquis du programme?

QE 5.3.2. Quels pourraient être les obstacles financiers et environnementaux des interventions du programme à la pérennisation des acquis ?

QE 5.4. Le programme a-t-il été un catalyseur sur le plan financier et/ou programmatique ?

QE 5.5. Le financement PBF a-t-il été utilisé pour élargir d'autres activités de consolidation de la paix et/ou a-t-il aidé à créer des plateformes plus larges pour la consolidation de la paix ?

GENRE, DROIT HUMAINS ET EQUITE

QE 6.3.1 . Y'a-t-il eu des obstacles d'ordre politique, pratique ou administratif, à l'intégration efficace des droits humains et de l'égalité des sexes lors de la mise en œuvre du programme ?

QE 6.3.2. Quel a été le niveau d'efforts déployés afin de surmonter ces obstacles (comment) ?

QE 6.5. Dans quelle mesure les actions intersectorielles ont pu impliquer dans la gouvernance locale et à la consolidation de la paix les jeunes et les femmes les plus défavorisés (retournés, déplacés, en milieu rural, les pauvres, les vivants avec handicap ?

QE 6.5. Comment les actions intersectorielles (entre les différents ministères) ont contribué à la réduction des inégalités par rapport à l'implication dans la gouvernance locale et consolidation de la paix de différentes catégories des jeunes et femmes affectés par les crises de mouvement de population autochtone, en milieu rural ?

OUTIL 03 : GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES DELEGUES PROVINCIAUX DES MINISTERS

Bonjour. Je m'appelle _____ Je suis membre de l'équipe d'évaluation du programme d'appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad mis en œuvre entre décembre 2018 et juin 2022. Nous aimerions avoir votre opinion sur plusieurs sujets concernant les activités mise en œuvre par les agences d'exécution et leurs partenaires de mise en œuvre durant cette période. Nous vous remercions de participer à cet entretien d'une durée moyenne d'une heure. Il n'est pas obligatoire pour vous de répondre à une question et vous êtes libre ne pas répondre à toute question, sans avoir à apporter de justification. Nous vous assurons que toutes les informations que vous nous donnerez seront traitées de manière totalement confidentielle et anonyme. Il ne sera pas possible à quiconque de relier les données à votre identité.

Nom et prénom	
Ministères	
Direction	
Délégation	
Ville/localité	

QUESTIONS PRÉPARATOIRES

QE01 : Comment vous êtes impliqué dans le programme d'appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad ?

PERTINENCE

QE 1.1. Comment les interventions multisectorielle (*Ministères* impliqués dans la mise en œuvre) en faveur de la gouvernance locale et la consolidation de la paix développées ont répondu aux objectifs du programme dans l'implication des jeunes et femmes aux instances locales de décision ?

QE1.2.1 Comment le projet a-t-il recensé les besoins spécifiques des bénéficiaires y compris les déplacés et/ou marginalisés pendant la phase de planification du programme ?

QE 1.2.2 Quelles dispositions ont été prises sur le terrain afin que le programme réponde aux besoins de ces différentes catégories de bénéficiaire ciblés ?

QE 1.4 Les interventions du programme sur le terrain ont-elles répondu aux besoins des communautés et s'intègrent dans le plan de développement local ?

COHERENCE

QE 2.3. Comment le financement PBF a tenu compte des synergies avec les autres partenaires œuvrant dans les mêmes secteurs ?

QE2.4. Les actions du financement PBF en faveur de la gouvernance locale et la consolidation de la paix ont été répliquées dans d'autres zones par les partenaires (effet d'entraînement) ?

EFFICACITE

QE3.1. Les résultats du programme ont-ils été atteints conformément aux plans établis ? Y'a-t-il eu des contreperformances ?

QE 3.2.1 Comment le programme a contribué à l'engagement des jeunes et des femmes dans les instances locales de prise de décision et de règlement pacifique des conflits ?

QE 3.2.2 De quelle manière les aspects multisectoriels (entre ministères sectoriels) et inter-agence (SNU) ont-ils contribué à l'atteinte de ces résultats ?

QE 3.3.1 Quels sont les effets positifs/négatifs non voulus des interventions sur le terrain ?

QE 3.3.2 Des mesures ont-elles été prises en temps voulu dans le cadre du programme pour atténuer les éventuels effets négatifs imprévus ?

QE 3.4 Comment la collaboration interministérielle a permis d'attendre les résultats prévus par le programme ?

QE 3.7. Quelles sont les bonnes pratiques que vous reprenez pendant la mise en œuvre du programme?

DURABILITE

QE 5.2. Comment les jeunes et les femmes ont contribué à la planification, participé à la mise en œuvre et au suivi du programme d'appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad ?

QE 5.3.1 Les partenaires nationaux impliqués ont-ils les capacités techniques, financières et institutionnelles pour pérenniser les bénéfices (acquis) du programme?

QE 5.3.2. Quels pourraient être les obstacles financiers et environnementaux des interventions du programme à la pérennisation des acquis ?

QE 5.5. Le financement PBF a-t-il été utilisé pour élargir d'autres activités de consolidation de la paix et/ou a-t-il aidé à créer des plateformes plus larges pour la consolidation de la paix ?

GENRE, DROIT HUMAINS ET EQUITE

QE 6.1. Est-ce qu'il y a eu des mécanismes pour assurer l'inclusion des femmes, des personnes déplacées et/ou marginalisées et des jeunes lors de la conception, de la planification et de la mise en œuvre, suivi évaluation ?

QE 6.2. Comment les actions intersectorielles ont contribué d'une part à l'identification des plus marginalisés, d'autre part à la réduction inégalités entre les filles et les garçons en milieu urbain et rural ?

QE 6.3. S'il y eu des obstacles, d'ordre politique, pratique ou administratif, à l'intégration efficace des droits humains et de l'égalité des sexes lors de la mise en œuvre, quel a été le niveau d'efforts déployés afin de surmonter ces difficultés ?

QE 6.5. Comment les actions intersectorielles ont impliqué dans la gouvernance locale et à la consolidation de la paix les jeunes et les femmes les plus défavorisés ?

QE 6.6. Comment les actions intersectorielles ont contribué à la réduction des inégalités par rapport à l'implication dans la gouvernance locale et consolidation de la paix de différentes catégories des jeunes et femmes affectés par les crises de mouvement de population autochtone, des jeunes et femmes vivants en milieu rural ?

OUTIL 04 : GUIDE D'ENTRETEIN POUR LES OSC PARTENAIRES DE MISE EN OEUVRE

Bonjour. Je m'appelle _____ Je suis membre de l'équipe d'évaluation du programme d'appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad mis en œuvre entre décembre 2018 et juin 2022. Nous aimerions avoir votre opinion sur plusieurs sujets concernant les activités mise en œuvre par les agences d'exécution et leurs partenaires de mise en œuvre durant cette période. Nous vous remercions de participer à cet entretien d'une durée moyenne d'une heure. Il n'est pas obligatoire pour vous de répondre à une question et vous êtes libre ne pas répondre à toute question, sans avoir à apporter de justification. Nous vous assurons que toutes les informations que vous nous donnerez seront traitées de manière totalement confidentielle et anonyme. Il ne sera pas possible à quiconque de relier les données à votre identité.

Nom et prénom	
OSC	
Responsabilité	
Partenaire de	
Secteur	
Ville/localité	

PERTINENCE

QE 1.2.1 Comment le programme a-t-il recensé les besoins spécifiques des bénéficiaires y compris les déplacés et/ou marginalisés pendant la phase de planification ?

QE 1.2.2 Quelles dispositions ont été prises sur le terrain afin que le programme réponde aux besoins de ces différentes catégories de bénéficiaire ciblés ? Y a-t-il eu des besoins qui n'ont pas été adressés ?

QE 1.4. En quoi le programme mis en œuvre a amélioré la gouvernance locale et la consolidation de la paix par l'implication des jeunes et des femmes ?

QE 1.4 .1 Les interventions du programme sur le terrain ont-elles répondu aux besoins des communautés et s'intègrent dans le plan de développement local?

COHERENCE

QE 2.3 Comment le financement PBF a tenu compte des synergies avec les autres partenaires œuvrant dans les mêmes secteurs ?

QE2.4 Les actions du financement PBF en faveur de la gouvernance locale et la consolidation de la paix ont été répliquées dans d'autres zones par les partenaires (effet d'entraînement) ?

EFFICACITE

QE 3.2.1 Comment le programme a contribué à l'intégration des jeunes et des femmes dans les instances locales de prise de décision et de règlement pacifique des conflits ?

QE 3.2.2 De quelle manière l'implication des ministères sectoriels et des agences du SNU a-t-elle contribué à l'atteinte de ces résultats ?

QE 3.6. Comment la collaboration interministérielle (éducation, protection de l'enfance, jeune et sport etc.) a permis d'atteindre les objectifs du programme ?

EFFICIENCE

QE 4.1. Pour chacun des domaines d'intervention du programme qui vont être confiés, dans quelle mesure les ressources financières, humaines et les biens ont été :

- Suffisantes (en termes de quantité) par rapport aux besoins identifiés et aux résultats escomptés ?
- Adéquates (en termes de qualité) par rapport aux résultats escomptés ?
- Déployées à temps ?

QE 4.3. Quelles autres stratégies auraient pu être adoptées pour atteindre les mêmes résultats mais à un coût moindre ?

DURABILITE

QE 5.2 Comment les jeunes et les femmes ont contribué à la planification, participé à la mise en œuvre et au suivi du programme ?

QE5.3.1 Les partenaires nationaux impliqués ont-ils les capacités techniques, financières et institutionnelles pour pérenniser les bénéfices (acquis) du programme ?

QE 5.3.2 Quels pourraient être les obstacles financiers et environnementaux à la pérennisation des acquis ?

QE 5.4. Le programme a-t-il été un catalyseur sur le plan financier et/ou programmatique ?

QE 5.5. Le financement PBF a-t-il été utilisé pour élargir d'autres activités de consolidation de la paix et/ou a-t-il aidé à créer des plateformes plus larges pour la consolidation de la paix ?

GENRE, DROIT HUMAINS ET EQUITE

QE 6.1. Est-ce qu'il y a eu des mécanismes pour assurer l'inclusion des femmes, des personnes déplacées et/ou marginalisées et des jeunes lors de la conception, de la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation ?

QE 6.2. Comment les actions inter-agences et intersectorielles ont contribué d'une part à l'identification des plus marginalisés, d'autre part à la réduction des inégalités entre les filles et les garçons en milieu urbain et rural ?

QE 6.3.1. Y'a-t-il eu des obstacles, d'ordre politique, pratique ou administratif, à l'intégration efficace des droits humains et de l'égalité des sexes lors de la mise en œuvre,

QE 6.3.2. Quel a été le niveau d'efforts déployés afin de surmonter ces difficultés ?

QE 6.5. Comment les actions inter-agences et intersectorielles ont contribué à la réduction des inégalités par rapport à l'implication dans la gouvernance locale et consolidation de la paix de différentes catégories des jeunes et femmes vivant en milieu rural ?

OUTIL 05 : GUIDE D'ENTRETEIN POUR LE PBSO

Bonjour. Je m'appelle _____ Je suis membre de l'équipe d'évaluation du programme d'appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad mis en œuvre entre décembre 2018 et juin 2022. Nous aimerions avoir votre opinion sur plusieurs sujets concernant les activités mise en œuvre par les agences d'exécution et leurs partenaires de mise en œuvre durant cette période. Nous vous remercions de participer à cet entretien d'une durée moyenne d'une heure. Il n'est pas obligatoire pour vous de répondre à une question et vous êtes libre ne pas répondre à toute question, sans avoir à apporter de justification. Nous vous assurons que toutes les informations que vous nous donnerez seront traitées de manière totalement confidentielle et anonyme. Il ne sera pas possible à quiconque de relier les données à votre identité.

Nom et prénom	
Institution	
Responsabilité	
Ville/localité	

PERTINENCE

QE 1.1. Comment les interventions inter-agences et multisectorielle en faveur de la gouvernance locale et la consolidation de la paix développées ont répondu aux objectifs du programme et aux résultats fixés par le pays dans l'implication des jeunes et femmes aux instances locales de décision ?

COHERENCE

QE 2.3. Comment le financement PBF a tenu compte des synergies avec les autres partenaires œuvrant dans les mêmes secteurs ?

QE2.4. Les actions du financement PBF en faveur de la gouvernance locale et la consolidation de la paix ont été répliquées dans d'autres zones par les partenaires (effet d'entraînement) ?

EFFICACITE

QE 3.1. Dans quelle mesure les résultats escomptés du programme ont été atteint?

QE3.1. Les résultats du programme Tchad ont-ils été atteints conformément aux plans établis ? Y'a-t-il eu des contreperformances ?

QE 3.2.1. Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à l'engagement des jeunes et des femmes dans la gouvernance locale et dans la consolidation de la paix dans les zones d'intervention ?

QE 3.2.2. De quelle manière les aspects multisectoriels et inter-agence ont-ils contribué à l'atteinte de ces résultats?

QE 3.4. En quoi le pilotage conjoint du programme par l'UNICEF, le PNUD, le PAM et le HCDH ont contribué aux atteintes des résultats escomptés dans le délai prévu.

QE 3.5. Comment la collaboration interministérielle (éducation, protection de l'enfance, jeune et sport etc.) a permis d'atteindre les objectifs du programme ?

Q E 3.7 Quelles sont les bonnes pratiques que vous avez retenu pendant la mise en œuvre du programme?

DURABILITE

QE5.3.1 Les partenaires nationaux impliqués ont-ils les capacités techniques, financières et institutionnelles pour pérenniser les acquis du programme?

QE 5.3.2 Quels pourraient être les obstacles à la pérennisation des acquis ?

QE 5.4. Le programme a-t-il été un catalyseur sur le plan financier et/ou programmatique ?

QE 5.5. Le financement PBF a-t-il été utilisé pour élargir d'autres activités de consolidation de la paix et/ou a-t-il aidé à créer des plateformes plus larges pour la consolidation de la paix ?

OUTIL 05 : GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES AUTORITÉS TRADITIONNELLES ET RELIGIEUSES

Bonjour. Je m'appelle _____ Je suis membre de l'équipe d'évaluation du programme d'appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad mis en œuvre entre décembre 2018 et juin 2022. Nous aimerions avoir votre opinion sur plusieurs sujets concernant les activités mise en œuvre par les agences d'exécution et leurs partenaires de mise en œuvre durant cette période. Nous vous remercions de participer à cet entretien d'une durée moyenne d'une heure. Il n'est pas obligatoire pour vous de répondre à une question et vous êtes libre ne pas répondre à toute question, sans avoir à apporter de justification. Nous vous assurons que toutes les informations que vous nous donnerez seront traitées de manière totalement confidentielle et anonyme. Il ne sera pas possible à quiconque de relier les données à votre identité.

Nom et prénom	
Qualité	
Province	
Département	
Ville/localité/Canton	

PERTINENCE

QE 1.2.1. Comment le projet a-t-il recensé les besoins spécifiques des bénéficiaires y compris les déplacés et/ou marginalisés pendant la phase de planification du programme ?

QE 1.2.2. Quelles dispositions ont été prises sur le terrain afin que le programme réponde aux besoins de ces différentes catégories de bénéficiaire ciblés ?

QE 1.3. Y a-t-il eu des besoins qui n'ont pas été adressés ? Pourquoi

QE 1.4. Les interventions du programme sur le terrain ont-elles répondu aux besoins des communautés ?

EFFICACITE

QE 3.3. Que pensez-vous des interventions du programme par rapport aux attentes des membres de votre communauté (homme, femmes, garçons et filles, handicapés?)?

DURABILITE

QE 5.3.2 Quels pourraient être les obstacles la pérennisation des bénéfices (acquis), à l'implication des jeunes et des femmes dans la consolidation de la Paix dans le village/canton ?

GENRE, DROIT HUMAINS ET ÉQUITÉ

QE 6.3. Quels étaient-les obstacles d'ordre culturels, religieux à l'intégration efficace des femmes et des jeunes dans les mécanismes locaux de résolution des conflits ?

QE 6.4. Comment les jeunes et les femmes les plus défavorisés sont impliqués dans les mécanismes de consolidation de la paix actuellement ?

OUTIL 06 : GUIDE D'ENTRETIEN DE GROUPE AVEC LES BENEFICIAIRES DIRECTS

Bonjour. Je m'appelle _____ Je suis membre de l'équipe d'évaluation du programme d'appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad mis en œuvre entre décembre 2018 et juin 2022. Nous vous avons invité ici car nous aimerions avoir votre opinion sur plusieurs sujets concernant les activités mise en œuvre de ce programme. Nous vous remercions de participer à cet entretien d'une durée moyenne d'une heure et trente minutes. Il n'est pas obligatoire pour vous de répondre à une question et vous êtes s ne pas répondre à toute question, sans avoir à apporter de justification. Nous vous assurons que toutes les informations que vous nous donnerez seront traitées de manière totalement confidentielle et anonyme. Il ne sera pas possible à quiconque de relier les données à votre identité.

Date de discussion de groupe	Province
Arrondissement	Lieu : N'Djamena, Moundou, Bol, Bagassola, Liwa
Répartition par groupe d'âge	Composition du Groupe
Jeune homme de 18 à 35 ans	Filles
jeune fille de 18 à 35 ans	Garçons
Jeune homme de 17 à 30	Hommes
jeune fille de 17 à 30 ans	Femmes
Statut des participants	Nombre total de participant au focus groupe
Retournés	Heure de début
Déplacés internes	Heure de fin
Autochtone	
Apatriotes/Handicapés	
Animateur du focus group	Assistant

IDENTIFICATION DU GROUPE

QE01 : Quel est le nom de votre association et quand a-t-elle été créée ?

QE02 : Quel est le nombre et la typologie des membres de votre association ?

QE03 : Quelle est la fréquence de vos réunions régulières ?

QE04 : Quand la dernière réunion a-t-elle eu lieu ?

QE05 : les femmes sont membres du bureau ?

QE06 : Votre communauté ou organisation a bénéficié de quel type d'appui du programme ?

PERTINENCE

QE 1.2.1. Comment le projet a-t-il recensé vos besoins spécifiques y compris les besoins des déplacés et/ou marginalisés avant la mise en œuvre ?

QE 1.2.2. Les appuis reçus répondaient aux besoins spécifiques de chacun et de chaque groupe (jeunes hommes, jeunes filles, déplacés retournés)?

QE 1.2.3. Y a-t-il eu des plaintes relatives aux différents appuis reçus ?

QE1.2.4. Pendant la mise en œuvre des interventions, avez-vous eu l'opportunité de donner votre avis sur la qualité de l'intervention ?

QE 1.4. Les interventions du programme sur le terrain ont permis d'améliorer la gouvernance locale et la consolidation de la paix par l'implication des jeunes et des femmes?

COHERENCE

QE 2.3. Dans votre localité connaissez-vous d'autres ONG œuvrant dans les mêmes secteurs?

EFFICACITE

QE 3.2.1. Comment le programme a contribué à l'engagement des jeunes et des femmes dans les instances locales de prise de décision et de règlement pacifique des conflits?

QE 3.2.1. Y'a-t-il des propositions d'initiatives locales portées par les jeunes de 17 à 35 et les femmes prises en compte et mises en œuvre par les organisations communautaires ?

DURABILITE

QE 5.2 Comment avez-vous contribué à la planification, participé à la mise en œuvre et au suivi du programme ?

QE 5.3.2 Quels sont les bénéfices (changement) liés au programme ? Quels pourraient être les obstacles à la durabilité de bénéfices?

GENRE, DROIT HUMAINS ET EQUITE

QE 6.1 Comment les femmes, les personnes déplacées et/ou marginalisées et des jeunes de cette localité ont été impliqués au début de ce programme et pendant la mise en œuvre ?

QE 6.2 Comment le programme a contribué d'une part à l'identification des plus marginalisés, d'autre part à la réduction inégalités entre les filles et les garçons?

QE 6.4. Êtes-vous impliqués dans la gouvernance de votre localité et ou dans les mécanismes de consolidation de la paix?

QE6.5. pensez-vous que le programme a contribué à la réduction des inégalités par rapport à l'implication dans la gouvernance locale et consolidation de la paix de différentes catégories des jeunes et femmes affectés par les crises et vivant en milieu rural ?

OUTIL 07 : GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES RADIOS COMMUNAUTAIRES
(Karouba, Nada+, Kadai à Bol et FM liberté)

Bonjour. Je m'appelle _____ Je suis membre de l'équipe d'évaluation du programme d'appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad mis en œuvre entre décembre 2018 et juin 2022. Nous vous avons invité ici car nous aimerions avoir votre opinion sur plusieurs sujets concernant les activités mise en œuvre de ce programme. Nous vous remercions de participer à cet entretien d'une durée moyenne d'une heure. Il n'est pas obligatoire pour vous de répondre à une question et vous êtes s ne pas répondre à toute question, sans avoir à apporter de justification. Nous vous assurons que toutes les informations que vous nous donnerez seront traitées de manière totalement confidentielle et anonyme. Il ne sera pas possible à quiconque de relier les données à votre identité.

E.1 Généralité

RC.01 Connaissez-vous à peu près le nombre d'auditeur de votre station radio ? Si oui combien sont-ils ? Et comment le savez-vous ?

RC.02 Combien de localités couvre votre station radio ?

E.2 Émissions du programme

RC.03 Quelles étaient les émissions diffusées dans le cadre du programme d'appui à la participation citoyenne des jeunes et des femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad ?

RC.04 Dans quelle(s) langue(s) ces émissions étaient diffusées ?

RC.05 Quel est le nombre d'auditeur touché par l'émission ?

RC.06 L'émission était-elle interactive ?

RC.07 En moyenne combien d'auditeur appelait au cours d'une émission ?

RC.08 Continuez-vous à diffuser ces émissions après le projet ?

RC.09 Les heures de diffusion choisies pour les émissions du projet étaient-elles appropriées ?

RC.10 Le temps de diffusion était suffisant ?

RC.11 Qu'auriez-vous proposé ?

13.6. Annexe 6 : liste des personnes rencontrées

❖ Liste des personnes interrogées

Date d'entretien	Nom et prénoms	Institution	Ville	Poste occupé	Telephone
Personnel des Nations Unies					
05/09/22	Pafing Bournébé	UNICEF	N'Djamena	Chargé de Programme education	
06/09/22	Jean Pierre Kabutako	UNICEF	N'Djamena	Chef de section finance	65840957
06/09/22	Ayé Ake	UNICEF	N'Djamena	Spécialiste en communication et engagement jeune	603645 97
06/09/22	Robyagué Allandibaye	UNICEF	N'Djamena	Point focal PBF unité communication	
07/09/22	Françoise kadja gou	UNICEF	N'Djamena	Chargée de genre et protection	66816201
10/09/22	Angele Nodjimadj Ngomtoloum	UNICEF	Moundou	Protection de l'enfance	66110346
14/09/22	Jerome Djimtebaye	UNICEF	Bol	Chargé de l'éducation	
05/09/22	Lacina Barro	PNUD	N'Djamena	Charge de suivi des activités du PBF	65751372
05/09/22	Narré Ngamada	PNUD		Analyste en relèvement et résilience communautaire	66202627
18/09/22	Appoline UWUMBABAZI	PBF	N'Djamena	Secrétaire	
		HCDH	N'Djamena		
Partenaire de mise en oeuvre					
05-09-2022	Dagal	LTDH	N'Djaména	Assistant Coordinateur	66293956 66288053
30-09-2022	Eleonord Nbaye	APLFT	N'Djaména	Chargé de projet bureau d'aide juridique	66419530
19-09-2022	Jean Marie Bihizi	CRS	N'Djaména	Directeur Pays	66405773
09/09/22	Bedoum Francis	CRS	Moundou	Point focal protection de l'enfant	66262713
	Mankota Beandjingar Fidèle	IHDL	Moundou	Directeur Pays	66 27 5961
07-09-2022	Dehrdian Bab JONAS	CELLIAF	N'Djamena	Chargé de Projets	66384486
15-09-2022	Mme Wazina Mbodou Moutta	CELIAF	Bol	Trésorière Générale	63404073
16-09-2022	Hussein Abba ADAM	CELIAF	Baga-Sola	Point Focal Bagasola	66810047
Partenaires étatiques					
09/09/2022	François Djimranodji	Ministère de la Justice	N'Djaména	Point Focal du projet	66 274195
07/09/2022	Appoline Noubandissem Moudalbaye	Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance	N'Djamena	Secrétaire Générale	66281464
16/09/2022	Khamis Abakar	Mairie du 6 ^e Arrondissement	N'Djamena	1 ^{er} Maire Adjoint du 6 ^e Arrondissement	
06/09 /2022	Allarangué Nguétora	Mairie du 6 ^e Arrondissement	N'Djamena	Secrétaire de la Mairie du 6 ^e Arrondissement	66468037
17/09/2022	Djimadoum Bémbye	Ministère de la Femme, de la Famille et de la protection de l'Enfance	N'Djamena	Ex-Point Focal PBF du Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance	66301413

10/09/2022	Mbaïmajiel Bonang Maida Evarist	Maison de culture	Moundou	Ex-Président de la maison de culture	66411418
	TAZIA VALENTIN	Maison de culture	Moundou	Animateur	66527020
14/09/2022	Moussa Ali Modou	MENPC	Bol	Inspecteur départemental	66784291
14/09/2022	Mahamat Moustapha	Mairie de bol	Bol	2 ^{ème} maire Adjoint	99914143
19/09/2022	Abdelkadre Amine Mahamat	Maison de Quartier de Chagoua	N'Djamena	Président de la plateforme des maisons de culture	66295827
30/09/2022	DAMA ARA	Ministère de la Femme, de la famille et de la Protection de l'Enfance	N'Djamena	Directeur de la Planification Et Point Focal PBF	66274387
10/09/2022	Allah-Ass Djigue	MENPC	N'Djaména	Coordonnateur du programme Education Tchad-UNICEF	66251718
10/09/2022	Djimaldé Balkas	Mairie	Moundou	2 ^{ème} Maire	65404078
10/09/2022	Maouhade Christophe	Mairie	Moundou	Point focal de l'UNICEF de la Mairie	66733102
02/09/2022	Hassan Mahamat Wari	CADALAC	Bol	Secrétaire de la CADELAC	63472222
Associations à base et Communautaire					
06/09/22	Djénadé Roger II	Radio oxygène	N'Djamena	Chef de la Rédaction de la radio oxygène	60624141
13/09/22	Allaïsem Ange	Radio FM Liberté	N'Djamena	Chef de la Rédaction	66406222
09/09/22	Mme koutou Kan Klein	Radio Moundou	Moundou	Coordonnatrice	66200662
15/09/2022	Adam TCHARI Adam	Radio Kadaye	Bol	Directeur de la Radio Kadaye	66556677
09/09/22	Dion-ouma Régine	Plateforme de dialogue social pour le développement	Moundou	Présidente	62039314
Autorités traditionnelles					
16/09/2022	Mbouloi Afono Tchari	Autorité traditionnelle	Bagasola	Chef de canton de Bagasola	
16/09/2022	YOUSOUF MBOUDOU MBAMI	Autorité traditionnelle	Bol	Chef de Canton de BOL	66209563

❖ Liste des participants aux groupes de discussions

N°	Nom et prénoms	N° Tél.	Ville/Village	Age	Sexe	Date
1	Béro Simon	66300637	Moundou	57	M	10-09-2022
2	Mbaiadoum Mbaila William	66301574	Moundou	48	M	10-09-2022
3	Djessisse Anatole	63373640	Moundou	35	M	10-09-2022
4	Nandeouel Mbaikor-Bel Judes	66381695	Moundou	58	M	10-09-2022
5	Makabdje Laoukoura	66472206	Moundou	53	M	10-09-2022
6	Betoudji Mbainaida	66262456	Moundou	68	M	10-09-2022
7	Ngarledji Missidongarti	66772756	Moundou	39	M	10-09-2022
8	Ngaoudanbe Mbailar Youssouf	66729527	Moundou	58	M	10-09-2022
9	Minguedjim Ngarkol	66348486	Moundou	46	M	10-09-2022
10	Djekaussem Abel	62812668	Moundou	40	M	10-09-2022
11	Dokoubou Oscar	66373138	Moundou	47	M	10-09-2022
12	Mbairakoubou Noundoh	66472426	Moundou	35	M	10-09-2022
13	Mbairedne Camille	66359068	Moundou	38	M	10-09-2022
14	Yotoudjim Philo	66719487	Moundou	42	F	10-09-2022
15	Matogonodjiel Celestine	68477542	Moundou	40	F	10-09-2022
16	Djenom Judith		Moundou	39	F	10-09-2022
17	Ngarsindon née Remadji	66173548	Moundou	40	F	10-09-2022
18	Delar Rolande	66614826	Moundou	37	F	10-09-2022
10	Madiyom Djogo	66301979	Moundou	42	F	10-09-2022
20	Migueta Louise	66264770	Moundou	53	F	10-09-2022
21	Djérareou Jude	66241168	Moundou	39	M	10-09-2022
22	Tahir Ousman Tahir	66351655	Moundou	35	M	10-09-2022
23	Allahdig Roland	62386325	Moundou	38	M	10-09-2022
24	Djigmbaye Ngonnbé	66106892	Moundou	44	M	10-09-2022
25	Mbaiyandeouel Simon	66671961	Moundou	45	M	10-09-2022
26	Betoubam née Koulayam Frosine	66538645	Moundou	40	F	10-09-2022
27	Mahamat Saleh Brahim	66336213	Moundou	42	M	10-09-2022
28	Hadje Hollia	93125848	Bagasola	30	F	16-09-2022
29	Hadje kaka Abdoulaye	98727282	Bagasola	35	F	16-09-2022
30	Babaye Bodou	92684615	Bagasola	38	F	16-09-2022
31	Falmata Ahamat	66128343	Bagasola	45	F	16-09-2022
32	Fatime Hadje Moussa	60480947	Bagasola	46	F	16-09-2022
33	Am aboua Abdoula-ziz	60291541	Bagasola	28	F	16-09-2022
34	Kakaye Aliou	60886276	Bagasola	31	F	16-09-2022
35	Fadjara Maye	95716884	Bagasola	30	F	16-09-2022
36	Moussa Adoum Seid	66360112	Bol	42	M	15-09-2022
37	Hassane Abakar	90311348	Bol	55	M	15-09-2022
38	Abakar Kadimi	90567754	Bol	52	M	15-09-2022
39	Abdoulaye Adame	99216651	Bol	63	M	15-09-2022
40	Ali Hissen	99494482	Bol	47	M	15-09-2022
41	Alhadji Moussa	90483100	Bol	40	M	15-09-2022
42	Tahir Bachar Ite	62 67 68 96	Bagasola	24	M	16-09-2022
43	Abdelkeri M Adoum Adanaou	66 16 38 85	Bagasola	26	M	16-09-2022
44	Hassan Al-Khali Zakaria	66 56 00 98	Bagasola	25	M	16-09-2022
45	Abakar Abdelkerim	60 62 57 61	Bagasola	23	M	16-09-2022
46	Hassan Ali Seid	66 99 82 27	Bagasola	25	M	16-09-2022
47	Moussa Mai Taher	63 06 24 66	Bagasola	30	M	16-09-2022
48	Lol Mai	65 33 19 53	Bagasola	22	M	16-09-2022
49	Reounodji Ernest	63 56 55 05	Bagasola	35	M	16-09-2022
50	Ali Moussa	62 12 08 09	Bagasola	29	M	16-09-2022

51	Mahamat Algoni Ahmat	66 16 41 03	Bagasola	28	M	16-09-2022
52	Falmata Adam Barka	99715206	Bol	23	F	15-09-2022
53	Fanta Mahamat	66 72 71 33	Bol	32	F	15-09-2022
54	Amne Mahamat	66 71 55 40	Bol	27	F	15-09-2022
55	Darassalam Moussa	62 14 28 01	Bol	22	F	15-09-2022
56	Falmata Mahamat	60 72 26 35	Bol	18	F	15-09-2022
57	Medi Ahmat	66 31 37 31	Bol	26	F	15-09-2022
58	Kaka Dakwa	91 94 94 36	Bol	35	F	15-09-2022
59	Koubra Mahamat	60 45 06 38	Bol	20	F	15-09-2022
60	Ache Abdelkerim	62 31 66 32	Bol	30	F	15-09-2022
61	Amina Abdoulaye	66 28 86 87	Bol	25	F	15-09-2022
62	Naissem Moussa	66 27 47 63	N'Djamena	31	F	22-09-2022
63	Kondjo Ali Babiyo	66 32 97 46	N'Djamena	33	F	22-09-2022
64	Clementine Tao Hamia		N'Djamena	27	F	22-09-2022
58	Perside Mbaiboula	66 28 99 40	N'Djamena	26	F	22-09-2022
59	Fibi Bourkou	66 40 37 83	N'Djamena	24	F	22-09-2022
60	Cherif Abdoulaye	66 36 41 10	Moundou	34	M	10-09-2022
61	Koularambaye Éric	62 66 80 53	Moundou	35	M	10-09-2022
62	Betoudji Morombaye	66 35 87 32	Moundou	35	M	10-09-2022
63	Koularambaye Blaise		Moundou	33	M	10-09-2022
58	Madjiledoua Maxime	63 78 96 46	Moundou	37	M	10-09-2022
59	Djerabe Jonas	63 25 35 17	Moundou	32	M	10-09-2022
60	Dononde Jean Blaise	68 37 78 88	Moundou	31	M	10-09-2022
61	Degoto Loubaisssem	66 87 34 05	Moundou	35	M	10-09-2022
62	Dande Viviane	60 78 69 31	Moundou	38	F	11-09-2022
58	Dendjim Antoinette	66 67 25 07	Moundou	33	F	11-09-2022
63	Nelem Justine	63 35 62 63	Moundou	28	F	11-09-2022
64	Memadji Viviane	66 84 30 39	Moundou	31	F	11-09-2022
65	Menodji Caroline	66 26 11 93	Moundou	38	F	11-09-2022
66	Nekwoimbaye Elodie	66 78 52 12	Moundou	39	F	11-09-2022
63	Koutou Kan Klein	66 26 11 93	Moundou	39	F	11-09-2022
65	Allaïsssem Nantoingar	63 43 03 81	N'Djaména	22	M	20-09-2022
66	Djerabe Guillaume	62 94 94 83	N'Djaména	25	M	20-09-2022
63	Bekoutout Ngardiguel	60 94 98 15	N'Djaména	32	M	20-09-2022
65	Adama Daouda	66 29 98 37	N'Djaména	29	F	20-09-2022
66	Deba Rosine	66 30 69 24	N'Djaména	34	F	20-09-2022
65	Sanodji Israel	62 68 22 07	N'Djaména	23	M	20-09-2022
66	Ndobalet Gisèle	62 87 33 09	N'Djaména	34	F	20-09-2022
67	Rama-Ing Bruand	66 79 14 28	N'Djaména	36	M	20-09-2022
68	Denemaye Rosine	69 27 52 28	N'Djaména	26	F	20-09-2022
69	Gloria Djimadoumadji	66 76 98 24	N'Djaména	30	F	20-09-2022
70	Mbayam Nee Jeannette	66404096	N'Djaména	49	F	21-09-2022
71	Solkem Rosine	66255892	N'Djaména	53	F	21-09-2022
72	Sonote Madjiyangar	66455729	N'Djaména	33	F	21-09-2022
73	Dedimbeye Catherine	63107341	N'Djaména	65	F	21-09-2022
74	Djidje Elisabeth	66371929	N'Djaména	37	F	21-09-2022
75	Yangalbe Martine	66371929	N'Djaména	52	F	21-09-2022
76	Litingaye Angeline	63235575	N'Djaména	50	F	21-09-2022
77	Teadoum Fabrise	63219940	N'Djaména	32	M	21-09-2022
78	Masrangue Destin		N'Djaména	28	M	21-09-2022
79	Ngetobaye Kaleb	66631657	N'Djaména	33	M	21-09-2022
80	Bila Mahamat	90 75 82 20	Bagasola	36	M	16-09-2022
81	Khadidja Mahamat	69 98 49 99	Bagasola	18	M	16-09-2022

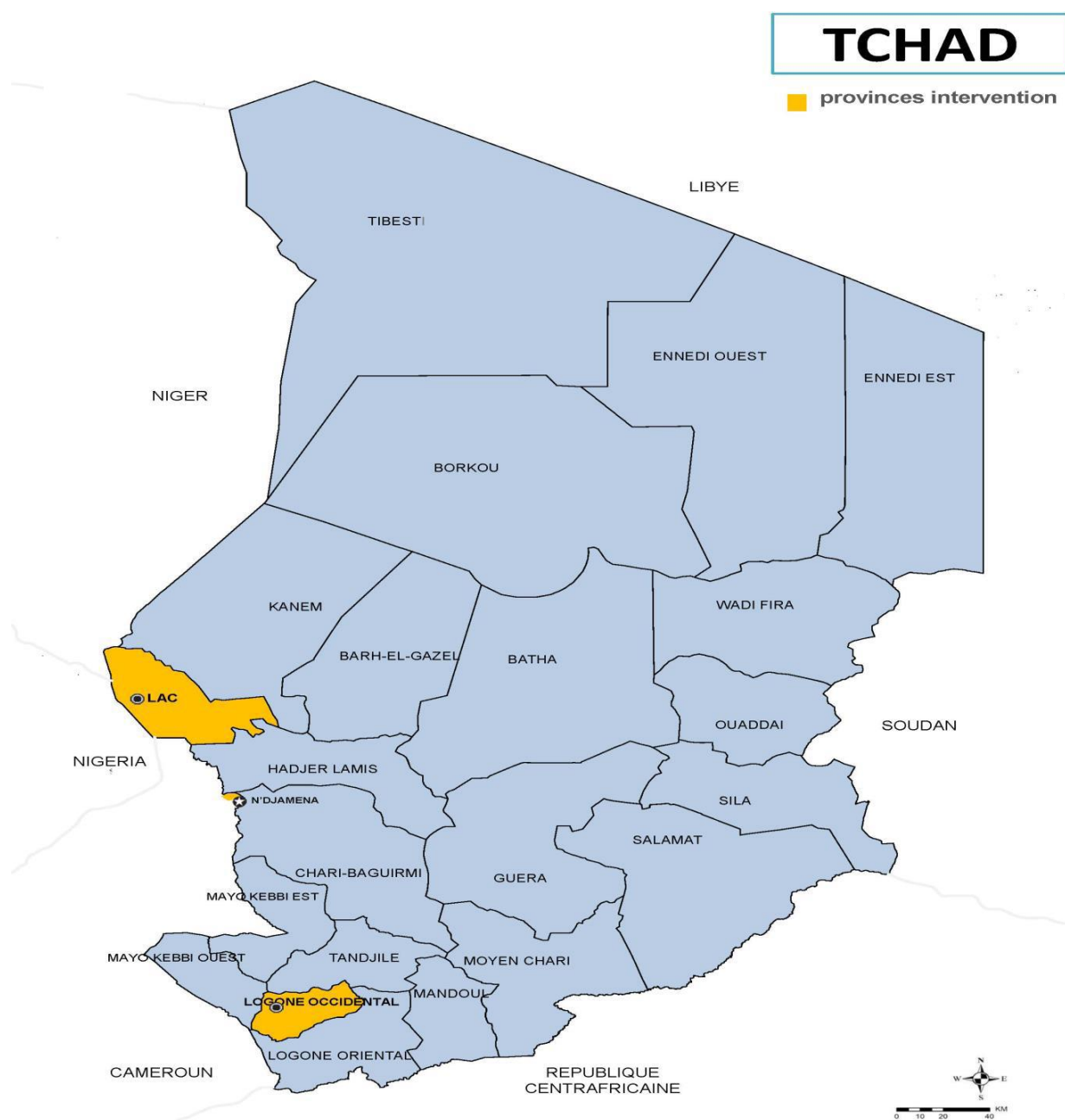
82	Djïnan Mahamat	61 61 56 59	Bagasola	18	M	16-09-2022
83	Amne Issa	62 51 57 31	Bagasola	19	M	16-09-2022
84	Fanta Ali	91 30 62 28	Bagasola	20	M	16-09-2022
85	Hawai Bouba	62 65 46 71	Bagasola	18	M	16-09-2022

13.7. Annexe 7 : Calendrier de collecte des données

DATE	ACTIVITES	VILLE
05/09/2022	✓ Entretien avec le Chargé de Programme éducation de l'UNICEF ✓ Entretiens avec le Chargé de Suivi des activités du PBF et l'analyste en relèvement et résilience communautaire du PNUD ✓ Entretien avec l' Assistant Coordinateur de la LTDH	N'Djamena
06/09/2022	✓ Entretiens avec le Chef de section finance, le Spécialiste en communication et engagement jeune et le point focal PBF de l'unité communication de l'UNICEF ✓ Entretien avec le Secrétaire de la Mairie du 6e Arrondissement de N'Djamena ✓ Entretien avec le Chef de la Rédaction de la radio oxygène	N'Djamena
07/09/2022	✓ Entretien avec la Chargée de genre et protection ✓ Entretien avec le Chargé de Projets de CELIAF ✓ Entretien avec le SG du Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance	N'Djamena
08/09/2022	✓ Entretien avec le Point Focal du projet au ministère de la justice ✓ Entretien avec le Coordonnateur du programme Education Tchad-UNICEF du MENPC	N'Djamena
09/09/2022	Depart de N'Djamena, arrivée à Moundou	Moundou
10/09/2022	✓ Entretien avec la chargée de la Protection de l'enfant ✓ Entretien avec le Directeur National de IHDL ✓ Entretien réalisé avec l'animateur de la maison de culture MAOUDOU NAIDOUBA ✓ Entretien avec l' Ex-Président de la maison de culture ✓ Entretien avec la Présidente de la Plateforme de dialogue social pour le développement ✓ Entretien avec la Coordinatrice de la radio Moundou ✓ Entretien avec le Point focal de la protection de L'Enfant de CRS ✓ Entretien avec le 2eme Maire de la ville de Moundou ✓ Entretien avec le Point Focal de l'UNICEF à la Mairie de Moundou ✓ Discussion de groupe avec les enseignants	Moundou
11/09/2022	✓ Discussion de groupe avec les AME ✓ Discussion de groupe avec les femmes responsable des associations ✓ Discussion avec les jeunes filles et garçons ciblés par le projet ✓ Discussion de groupe avec les APE	Moundou
12/09/2022	Départ de Moundou et arrivée à N'Djamena	Moundou- N'Djamena
13/09/2022	✓ Entretien avec le Rédacteur en Chef de la Radio FM liberté à N'Djamena ✓ Départ de N'Djamena et arrivée au Lac	Bol
14/09/2022	✓ Entretien avec le Chargé de l'éducation de l'UNICEF ✓ Inspecteur départemental ✓ Entretien avec le 2ieme /Maire Adjoint de Bol ✓ Discussion de groupe avec les enseignants	Bol
15/09/2022	✓ Entretien avec le Directeur de la Radio Kadaye ✓ Entretien avec le Secrétaire de la CADELAC ✓ Entretien avec la Trésorière Générale de CELIAF ✓ Discussion de groupe par les AME	Bol
16/09/2022	Entretien avec le Chef de canton de Bol	Bol
17/09/2022	✓ Entretien avec le Chef de canton de Bagasola ✓ Entretien avec le Point Focal de CELIAF ✓ Discussion de groupe avec les jeunes hommes déplacés ✓ Discussion de groupe avec les jeunes femmes déplacées ✓ Discussion de groupe avec les jeunes hommes autochtones ✓ Discussion de groupe avec les jeunes filles autochtones	Bagassola
17/09/2022	Départ de Bol arrivée à N'Djamena	Bol - N'Djamena
18/09/2022	✓ Entretien avec le SG du PBF ✓ Entretien avec le 1er Maire Adjoint du 6e Arrondissement ✓ Entretien avec l'Ex-Point Focal PBF du Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance	N'Djamena

18/09/2022	✓	Entretien avec le Country Manager du CRS	N'Djamena
19/09/2022	✓	Entretien avec Président de la plateforme des maisons de culture	N'Djamena
21/09/2022	✓	Discussion de groupe avec les jeunes filles	N'Djamena
	✓	Discussion de groupe avec les femmes responsables des associations	
22/09/2022	✓	Discussion de groupe avec les jeunes hommes	N'Djamena
28/09/2022	✓	Entretien avec le Charge de suivi des activités du PBF du HCDH	N'Djamena
30/09/2022	✓	Entretien avec le Chargé de projet bureau d'aide juridique de l'APLFT	N'Djamena
	✓	Entretien avec le Directeur de la Planification et Point Focal PBF du Ministère de la Femme, de la famille et de la Protection de l'Enfance	

13.8. Annexe 8 : Cartographie de la Zone d'intervention du projet



13.9. Annexe 9 : Termes de référence de l'évaluation